

**THESE
POUR LE DIPLOME D'ETAT
DE DOCTEUR EN PHARMACIE**

**Soutenue publiquement le 24 mai 2023
Par M. PETITPRE Victor**

**La pharmacie au temps de l'Empire :
création et évolution**

Membres du jury :

Président : M. Morgenroth Thomas, Maître de conférences en droit et économie pharmaceutique.

Assesseur : M. Gressier Bernard, Professeur des universités à faculté de Pharmacie de Lille et praticien hospitalier au Centre Hospitalier d'Armentières.

Membre extérieur : M. Fouassier Mathieu-Aurélien, Docteur en pharmacie.

Faculté de Pharmacie de Lille

**L'Université n'entend donner aucune approbation aux opinions émises
dans les thèses ; celles-ci sont propres à leurs auteurs.**

Remerciements :

A ma maman, qui, elle seule, sait ô combien ces années ont été difficiles pour moi. Même si nos rapports ont souvent été conflictuels, son soutien indéfectible et son amour à mon égard m'ont permis de surmonter bien des épreuves. Dans les grandes joies, comme dans les plus grandes tristesses, elle a toujours été présente pour m'épauler.

A mon papa, qui m'a donné les valeurs nécessaires pour m'épanouir en tant qu'homme. Même si nos relations ne sont parfois faites que de peu de mots, je crois lire la fierté dans ses yeux à l'aune de mes réussites. A tout ce qu'il m'a donné et à tout ce que je peux encore apprendre de lui.

A mon frère, mon modèle de toujours qui a émerveillé mes yeux de petit frère et qui continue de m'impressionner. Une source d'inspiration et de rivalité dans mes jeunes années pour devenir un complice et une réponse à mes questionnements. Merci de m'avoir préparé la voie pour ma future vie d'adulte.

A ma manou, pour m'avoir donné le goût des mots et de l'histoire, qui m'a bien sûr inspiré l'idée de cette thèse. Une source de savoir inépuisable qui ne m'a pas encore révélé toutes ses connaissances.

A ma mamie-sy, et les formidables moments passés en sa compagnie. De l'apprentissage du ski nautique, à celle de la recette du pâté de lièvre en passant par les crêpes vertes, tout est conservé dans ma boîte à souvenir.

A ma mémé tété, pour les valeurs qu'elle a pu me transmettre, pour sa formidable énergie et la dévotion qu'elle a eu à l'égard de ses arrières petits fils. Des moments tendres et familiaux inoubliables : une histoire à raconter autour d'un bon jus d'orange ou d'une bonne bière. Altruiste et aimante, mon enfance porte son sceau.

A mon regretté grand-père, jamais avare d'un bon mot agrémenté d'une leçon de vie. Râleur invétéré mais débordant d'amour pour ses petits-fils, j'aurais aimé mieux le connaître et le comprendre.

A Nathanaël, pour ces six années passées à tes côtés, nos incalculables fous-rires toujours accompagnés « d'un bon café ». J'ai trouvé en ta compagnie un ami, un frère, une deuxième famille, merci pour tout.

A Jean-Yves, pour nos innombrables débats, pour ton avis toujours pertinent, ta clairvoyance et ton extrême gentillesse. Tu me donnes l'envie de me dépasser à chacune de nos discussions, merci pour tout.

A Danaé, pour sa gaieté, sa curiosité, son esprit taquin et pour toute l'affection qu'elle porte à mon égard. A son soutien dans les moments difficiles de notre récente mais très belle rencontre.

A Monsieur Gressier, pour m'avoir appuyé lors du choix de mon sujet et ainsi m'avoir permis d'écrire cette thèse. Pour votre gentillesse ainsi que votre pédagogie. Merci également pour les enseignements captivants que vous avez pu dispenser au cours de ces années universitaires.

A Monsieur Morgenroth, pour avoir accepté la présidence de mon jury de thèse ainsi que de votre disponibilité durant mes années d'études.

A Monsieur Fouassier, pour m'avoir donné ma chance à un moment où personne ne voulait me la laisser. Pour votre patience, votre sollicitude et votre pédagogie. Les samedis passés à la pharmacie ont été une bouffée d'oxygène, un incroyable bouillonnement intellectuel et un véritable plaisir.

A Philippe, pour m'avoir permis de trouver l'équilibre et la sérénité qui me faisaient cruellement défaut. A nos rendez-vous autour d'un bon verre, émaillés de conversations toujours plus captivantes. Des heures qui ne paraissaient être qu'une poignée de minutes, des envolées lyriques et de la matière à réfléchir. Merci de m'avoir redonné ce cadre afin de m'accomplir intellectuellement et sentimentalement.

A Monsieur Maillard et Madame Patin, les mentors de mes jeunes années. Bien plus que des professeurs, ils ont été de véritables guides, m'ont montré la lumière quand elle me semblait éteinte. Ils ont toujours su trouver les mots quand mes doutes se faisaient poindre. Merci pour leur dévotion, les hussards noirs de la République dont j'avais besoin.

A Sylvana, pour m'avoir aidé à corriger cet écrit. Pour votre patience et votre bienveillance.

Table des matières :

Remerciements :	3
Table des matières :	5
Liste des illustrations et annexes :	6
Introduction :	8
I) Comment devenir pharmacien en 1803 ?	9
1) Contexte historique (1–4)	9
2) Loi du 21 Germinal an XI (11 avril 1803) (8–17)	12
3) L'exercice officinal (25–34)	21
4) Exercice illégal de la pharmacie (41,42)	27
II) Essor de la médecine d'urgence et innovations médicales au 1 ^{er} Empire et sous la Restauration.	31
1) Contexte historique	31
2) Développement de la médecine d'urgence et découvertes médicamenteuses au temps du 1 ^{er} Empire et de la Restauration.	34
a) Larrey, le chirurgien de l'impossible (1766-1842) (46–50)	34
b) Les pharmaciens de l'Empereur (56–70,73)	40
3) La pharmacie des armées (83–86)	56
a) Le Service de santé des armées (SSA)	56
b) Recrutement des pharmaciens	57
c) Grade et hiérarchie au sein du SSA	57
d) Rôle du pharmacien au sein de l'armée	57
e) L'uniforme	58
III) Les évolutions pharmaceutiques sous le Second Empire	60
1) Contexte historique	60
2) Changement de législation étudiante (89,90)	63
3) L'industrie pharmaceutique (93–97)	65
4) Les hygiéniques de la Pharmacie Centrale de France (100)	70
5) La profession au cœur de la crise (114–116)	77
6) Napoléon III et la maladie de la pierre (117–120)	79
Conclusion (126)	86
Bibliographie	87

Liste des illustrations et annexes :

Figure 1 : Le général Bonaparte au Conseil des Cinq-Cents, Bouchot, 1840. (5)	9
Figure 2 : L'Europe en 1812, Alexander Altenhof, 2012. (6).....	10
Figure 3 : La Mort de Napoléon à Saint Hélène, Charles de Steuben, 1828. (7)	11
Figure 4 : 1 ^{ère} page de la loi du 21 germinal an XI, Bulletin des lois de la République française, 1803. (8).....	13
Figure 5 : Article 8 de la loi de germinal, portant sur les modalités de l'exercice officinal, bulletin des lois de la République française, 1803. (8)	13
Figure 6 : Faculté de pharmacie de Paris en 1900, palais universitaire de Strasbourg 1884, Faculté de pharmacie de Montpellier 1884. (18–20)	14
Figure 7 : Plaque du collège royal de médecine qui deviendra la faculté de pharmacie de Montpellier. (21)	15
Figure 8 : Joseph Guillaume Virenque, premier directeur de la faculté de pharmacie de Montpellier. (22)	17
Figure 9 : Martin Hugues Pouzin, professeur de botanique et d'histoire naturelle du médicament. (23).....	18
Figure 10 : Jardins des simples institués par Martin Hugues Pouzin. (24)	18
Figure 11 : Article 17 de la loi de germinal, portant sur les frais d'examens, bulletin des lois de la République française, 1803. (8).....	19
Figure 12 : Article 15 de la loi de germinal, portant sur les modalités d'examens, bulletin des lois de la République française, 1803. (8)	20
Figure 13 : Synthèse de Pierre-Grégoire Mésaize, Paris, 1817. (9)	20
Figure 14 : Thèse de Jean-Baptiste Crebassan, Montpellier, 1808. (9)	20
Figure 15 : Reconstitution de l'espace d'accueil de la patientèle. (35).....	21
Figure 16 : Reconstitution du laboratoire. (35)	22
Figure 17 : Pot de monstres et autres remèdes. (35)	22
Figure 18 : Planche botanique, ricin, « flore médicale », MM Chaumeton, 1814. (36)	23
Figure 19 : Article 37 de la loi de germinal, portant sur l'exercice illégal de la pharmacie, bulletin des lois de la République française, 1803. (8)	24
Figure 20 : Catalogue commercial de la droguerie Menier. (37)	25
Figure 21 : Article 25 de la loi de germinal, portant sur l'exercice illégal de la pharmacie, bulletin des lois de la République française, 1803. (8)	26
Figure 22 : liste autorisant les six remèdes (de gauche à droite : pilule de belloste, grains du Dr Franck, autorisation à la vente de la poudre d'Irroë, autorisation du Rob d'antisyphilitique de Boyveau-Laffeteur, pommade ophtalmique de la veuve Farnier, Préparation anti-dartreuse de Kunckel). (25,30,34,38–40)	27
Figure 23 : Edition de 1818 du Codex medicamentarius de Napoléon. (43)	29
Figure 24 : Napoléon sur le champ de bataille d'Eylau, Antoine-Jean Gros, 1808. (44)	32
Figure 25 : Larrey opérant sur le champ de bataille, Charles Louis Müller, 1850. (45).....	33
Figure 26 : Portrait de Jean-Dominique Larrey, Marie-Guillemine Benoist, 1804. (51).....	34
Figure 27 : Ambulance à deux roues. (52)	35
Figure 28 : Ambulance à quatre roues. (52)	35
Figure 29 : Bonaparte visitant les pestiférés de Jaffa, Antoine-Jean Gros, 1804. (53)	36
Figure 30 : 4 ^e édition « Médecine domestique », 1775, Docteur Buchan. (49)	37
Figure 31 : Synthèse des recommandations en cas d'arrêt cardio-respiratoire (ACR), American Heart Association, 2015. (50).....	38
Figure 32 : Classification des amputations des membres inférieurs et supérieurs, L.G Monroe, 2007, R.J Saunders, 2015. (54)	39
Figure 33 : Cénotaphe de Larrey au Père-Lachaise : « L'Homme le plus vertueux que j'aie connu », P.Y Beaudoin, 2017. (55)	40
Figure 34 : Portrait de Nicolas Deyeux, Ambroise Tardieu, XIX ^e siècle. (71)	40

Figure 35 : Tableau regroupant les différents types de lait du plus important au moins essentiel en fonction de l'utilisation possible, N. Deyeux et A.A Parmentier, 1790. (57)	41
Figure 36 : 1 ^{ère} page du mémoire sur le sang, N. Deyeux et A.A Parmentier, 1791. (58)	42
Figure 37 : Planche botanique, Chêne de Galles, Eugen Köhler, 1883. (72)	43
Figure 38 : Portrait de Parmentier, François Dumont, 1812. (74)	43
Figure 39 : Recherches sur les végétaux nourrissants, A.A Parmentier, 1781. (75)	44
Figure 40 : Tombe de Parmentier au Père-Lachaise, P.Y Beaudoin, 2011. (76)	44
Figure 41 : Docteur Jenner effectuant sa première vaccination en 1796, Ernest Board, 1910. (77)	45
Figure 42 : Note co-écrite par Heurteloup et Parmentier quant à la composition du caisson de médicaments des ambulances, 1805. (69)	46
Figure 43 : Pharmacie Pelletier, rue Jacob, résistant aux affres du temps. (78)	48
Figure 44 : Portrait de Pelletier, Maurin, 1842. (79)	48
Figure 45 : Planche botanique de la quinquina, Eugen Köhler, 1883. (72)	49
Figure 46 : Procédé d'extraction de la quinine, P. Rossignol, 1989. (60)	50
Figure 47 : Portrait de Joseph Caventou, Catherine Buisson, 1930. (80)	51
Figure 48 : Planches botaniques, Nux Vomica et Ignatia Amara, Eugen Köhler, 1883. (72)	53
Figure 49 : Statue en hommage à Pelletier et Caventou en l'honneur de la découverte de la quinine, P.M Poisson, 1951. (81)	54
Figure 50 : Portrait de Charles-Louis Cadet de Gassicourt, Isidore Péan du Pavillon, 1822. (82)	54
Figure 51 : Couverture du Formulaire magistral de Cadet, 1812. (67)	55
Figure 52 : Représentation de l'uniforme du pharmacien des armées sous le 1 ^{er} Empire. (86)	58
Figure 53 : Le trône brûlant place de la Bastille, 1848. (87)	60
Figure 54 : Portrait officiel de Napoléon III, Winterhalter, 1853. (88)	61
Figure 55 : Evolution du nombre d'écoles de pharmacie entre 1815 et 1842 (en rouge : les écoles de 1815, en bleu foncé : celles de février 1841, en bleu : celles de mars 1841, en noir : celle de mars 1842). (91)	63
Figure 56 : Ordonnance royale de 1840 et décret impérial de 1854. (89,92)	64
Figure 57 : Pharmacie centrale de France à Saint-Denis, Catalogue pharmaceutique, 1877. (98)	66
Figure 58 : Ancienne chocolaterie à Menier à Noisiel. (99)	68
Figure 59 : Premières affiches commerciales de la Pharmacie Centrale de France, bulletin commercial, 1920. (95)	69
Figure 60 : Tableau présentant les différents produits hygiéniques de la fin du XIX ^{ème} siècle. (101–110)	74
Figure 61 : Publicités pour les hygiéniques. (111,112)	75
Figure 62 : Portrait d'Apollinaire Bouchardat, La Fosse et Pierson, 1868. (113)	76
Figure 63 : Schéma représentant la localisation de la lithiase urinaire. (118)	80
Figure 64 : Photographies des thermes Napoléon, Plombières-les-Bains. (121,122)	81
Figure 65 : Route thermale des grands cols, Assemblée Pyrénéenne d'économie montagnarde, 2007. (125)	82
Figure 66 : Schéma de la lithotritie. (118)	83
Figure 67 : Photographie d'un fragment du calcul de Napoléon III, Perrin, 1914. (118)	84
Figure 68 : La maladie urogénitale de Napoléon III, Georges Androutsos, 2010. (123)	84
Figure 69 : Napoléon III, sa maladie, son déclin, Georges Lecomte, 1937. (119)	84
Figure 70 : Les annexés en Alsace, Albert Bettannier, 1911. (124)	85

Introduction :

Le conseil d'Etat, le Sénat, la Banque de France, le Code civil, le corps préfectoral, le concordat, les lycées, la Légion d'honneur, l'Arc de triomphe, la colonne Vendôme, les ponts d'Austerlitz et d'Iéna et même... la pharmacie. Durant la période du Consulat puis du 1^{er} Empire, Napoléon, grâce à son tempérament et à sa volonté de fer façonna la France à son image. Il la voulut grande, puissante et victorieuse. En 1802, il profite de ses glorieux succès contre les deux premières coalitions pour réformer tout le pays et c'est sur cette période que nous allons nous pencher ; période durant laquelle, nous assistons à une profonde réforme de notre profession officinale.

Cette pratique est encore aujourd'hui en pleine mutation. Il y a quelques années, nous n'avions encore jamais entendu parler d'éducation thérapeutique, de bilan partagé de médication ou même de vaccination contre la grippe et le Covid-19. C'est en observant ces profonds changements, qu'il est essentiel de se replonger dans notre histoire afin de comprendre d'où l'on vient et de mieux savoir où l'on va.

Afin d'éclaircir tout cela, nous nous poserons plusieurs questions :

Tout d'abord, comment la profession de pharmacien a-t-elle été créée et de quel cadre législatif dispose-t-elle ? Nous étudierons cela dans une première partie.

Ensuite, à l'heure où la coopération interprofessionnelle est de mise, il faut savoir que l'on trouve ses prémices sur les champs de bataille de Napoléon avec la création de la médecine d'urgence. Nous y verrons entre autres, l'incroyable récit du Docteur Larrey, chirurgien de l'Empereur, mais aussi les vies des pharmaciens les plus proches de Napoléon, en commençant par Nicolas Deyeux et ses recherches sur l'acide Gallique.

Enfin, en guise d'épilogue, nous prêterons attention à l'état de la pharmacie sous le Second Empire afin d'observer ses évolutions législatives mais aussi la modification de sa pratique et les nouvelles spécialités qui révolutionnent le rôle du pharmacien.

De sa création à son évolution pendant le Second Empire, en passant par la médecine d'urgence, découvrons l'histoire de la pharmacie !

I) Comment devenir pharmacien en 1803 ?

1) Contexte historique (1-4)

Tout d'abord, avant d'aborder le sujet qui nous intéresse le plus, il me semble utile de faire un point historique afin de nous replacer dans le contexte. En proie à de grands tourments politiques durant toute la fin du XVIIIème et au début du XIXème siècle, la France est particulièrement instable.

Suite à l'épisode malheureux de la fuite à Varennes et au soulèvement de la population, la République est proclamée le 22 Septembre 1792, mettant fin à la monarchie de droit divin qui gouvernait la France depuis plus de 1 000 ans. Le roi Louis XVI est exécuté le 21 Janvier 1793, faisant place à la Convention nationale.

Celle-ci va permettre la mise en place d'une nouvelle Constitution, celle de l'An I du calendrier républicain. Nous y verrons apparaître les premiers symboles de la France actuelle, tel que notre drapeau tricolore. Puis durant l'An III, une nouvelle Constitution pour notre jeune République est créée et le Directoire voit le jour. Celui-ci tire son nom de cinq directeurs qui gouvernent la France. Une France à cinq têtes en ce qui concerne le pouvoir exécutif, dans laquelle le pouvoir législatif est divisé, aux mains du conseil des Cinq-cents (ancêtre de l'Assemblée Nationale) et du conseil des Anciens (ancêtre du Sénat). Le but poursuivi étant d'éviter l'apparition d'un régime tyrannique.

Enfin, un jeune général ambitieux aidé par ses nombreuses et glorieuses victoires militaires (siège de Toulon, campagne d'Italie, campagne d'Egypte...) profite de l'incapacité du Directoire à stabiliser le régime pour s'emparer du pouvoir lors du coup d'Etat des 18 et 19 Brumaire de l'an VIII (9 et 10 novembre 1799). C'est alors que Napoléon fonde le Consulat. Celui-ci est d'abord dirigé par trois personnes : Napoléon Bonaparte, l'Abbé Sieyès et Roger Ducos, avant que Napoléon ne soit nommé Premier Consul pour 10 ans puis Consul à vie (constitution de l'an VIII puis de l'an X). C'est le 28 floréal an XII (18 mai 1804) que le 1^{er} Empire est proclamé et le 11 frimaire an XII (2 décembre 1804) que Napoléon est proclamé Empereur des Français.



Figure 1 : Le général Bonaparte au Conseil des Cinq-Cents, Bouchot, 1840. (5)

C'est dans ce contexte apaisé et stabilisé que Napoléon entame ses grandes réformes. Il veut une France grande, forte et souhaite en faire un modèle vertueux et enviable pour les populations voisines. Son grand travail est donc une restructuration complète de la société via un code civil que nous connaissons sous le nom de Code Napoléon. Celui-ci regroupe les lois relatives au droit civil français, celui des biens et celui des personnes privées. Son domaine d'action est extrêmement large :

- Droit des personnes : nom, statut de la personne, personnalité juridique, capacités,
- Droit de la famille : filiation, mariage, divorce,
- Droit des biens : propriété, types de biens,
- Droit des obligations et des contrats...

C'est également sous l'influence de l'Empereur que naissent les lycées, les universités mais aussi, en 1804, les écoles de pharmacie, nous y viendrons dans la partie suivante.

Les grandes campagnes militaires apportent énormément de prestige à la France, étant donné le nombre de victoires décisives sur les champs de bataille. Mais ce sont sur ces mêmes champs, que peu à peu s'érode le pouvoir de l'Empereur, qui en 1814, prononcera ce discours aux grognards restés fidèles : « Soldats de ma vieille Garde, je vous fais mes adieux. Depuis vingt ans, je vous ai trouvés constamment sur le chemin de l'honneur et de la gloire. Dans ces derniers temps, comme dans ceux de notre prospérité, vous n'avez cessé d'être des modèles de bravoure et de fidélité. Avec des hommes tels que vous, notre cause n'était pas perdue. Mais la guerre était interminable ; c'eût été la guerre civile, et la France n'en serait devenue que plus malheureuse. »

C'est à cause de ces coalitions incessantes de tous les ennemis de la France, que la population s'est épuisée. Le nombre considérable de morts y a bien sûr contribué. La conscription ainsi qu'une inflation toujours plus importante provoquée par le blocus continental contre le Royaume-Uni ont aggravé cet affaiblissement. Par ailleurs, les conditions d'hygiène sont encore précaires, la santé à la campagne est rudimentaire, les médecins ne sont que rarement consultés. Les maladies se transmettent donc rapidement, en témoigne, l'épidémie de grippe qui fit des milliers de morts lors de l'hiver 1802-1803. C'est dans ce contexte qu'apparaissent les dispensaires, autrefois appelés hôpitaux de charité durant l'Ancien Régime.

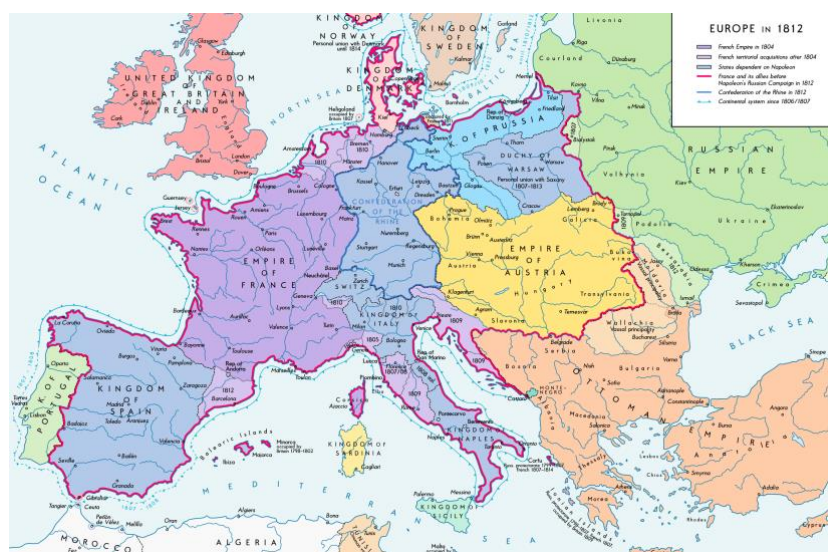


Figure 2 : L'Europe en 1812, Alexander Altenhof, 2012. (6)

Pour terminer ce contexte historique, c'est après les campagnes désastreuses d'Espagne (1808-1809) et de Russie (1812) où les faiblesses de la Grande Armée surgissent, que les coalisés prennent le dessus sur Napoléon. Cela a pour conséquences la terrible défaite de la campagne de France (1814) et la 1^{ère} abdication de Napoléon au château de Fontainebleau, abdication durant laquelle Napoléon prononça un discours d'adieu dont j'ai pu, précédemment, vous citer un extrait.

S'en suit le court exil sur l'île d'Elbe puis l'épisode des 100 jours avec en point d'orgue la campagne de Belgique et la funeste bataille sur la morne plaine de Waterloo. Commence alors le deuxième exil de Napoléon sur l'île de Saint Hélène où il s'éteindra le 5 mai 1821.



Figure 3 : La Mort de Napoléon à Saint Hélène, Charles de Steuben, 1828. (7)

2) Loi du 21 Germinal an XI (11 avril 1803) (8–17)

Dans les très nombreuses réformes que Napoléon a pu faire au cours de l'Empire français, la pharmacie et les professions médicales ont occupé une place centrale. En effet, dans les siècles précédents nous avons pu dénombrer de larges abus dans le domaine médical, comme ce fut le cas avec l'Orviétan. Ce faux antidote sévit en France dès le XVII^{ème} siècle et jusqu'à la fin du XVIII^{ème} siècle. Cette préparation censée guérir tous les maux n'était que la réalisation d'un charlatan désireux de s'enrichir. Afin d'éviter de nouvelles propagations de ces remèdes farfelus, une nouvelle législation s'avéra dès lors nécessaire. C'est ainsi qu'apparut la loi du 21 Germinal an XI (11 avril 1803).

Elle instaure un examen national et officiel pour devenir pharmacien. Afin de saisir l'essence même de cette loi, en voici son cadre général :

Deux voies sont possibles :

- La première propose une expérience officinale de 8 ans certifiée par un jury départemental, composé de professionnels de santé. Ces pharmaciens limiteront leur exercice au département dans lequel ils ont reçu leur diplôme.
- La deuxième propose 3 ans de cours dans les écoles de pharmacie puis 3 ans de pratique officinale. Cette voie s'accompagne du titre de pharmacien de première classe. Avantage non négligeable pour ce diplôme puisque celui-ci permet au jeune pharmacien de pouvoir s'établir sur l'ensemble du territoire national.

Cette loi a ses limites. Les objectifs principaux étant de lutter contre le charlatanisme et contre la prolifération excessive des faux remèdes, on s'aperçoit dès 1819 que ces buts ne sont pas pleinement atteints. Même avec la création du Codex, la création de médicaments imaginaires est encore possible. Il faudra attendre 1926 et l'institution du Laboratoire National de Contrôle des Médicaments afin de résoudre ce deuxième problème.

Afin de réguler la profession et de créer des règles plus strictes quant à la délivrance des médicaments, c'est sous le régime de Vichy en 1941 puis après la Libération en 1945 que sera instauré l'Ordre National des Pharmaciens. Celui-ci pourra dès lors organiser la déontologie de la profession ainsi que décréter des quotas pour éviter la prolifération excessive d'officines.

Maintenant que le cadre général est posé, nous allons détailler les différents articles de la loi de 1803.

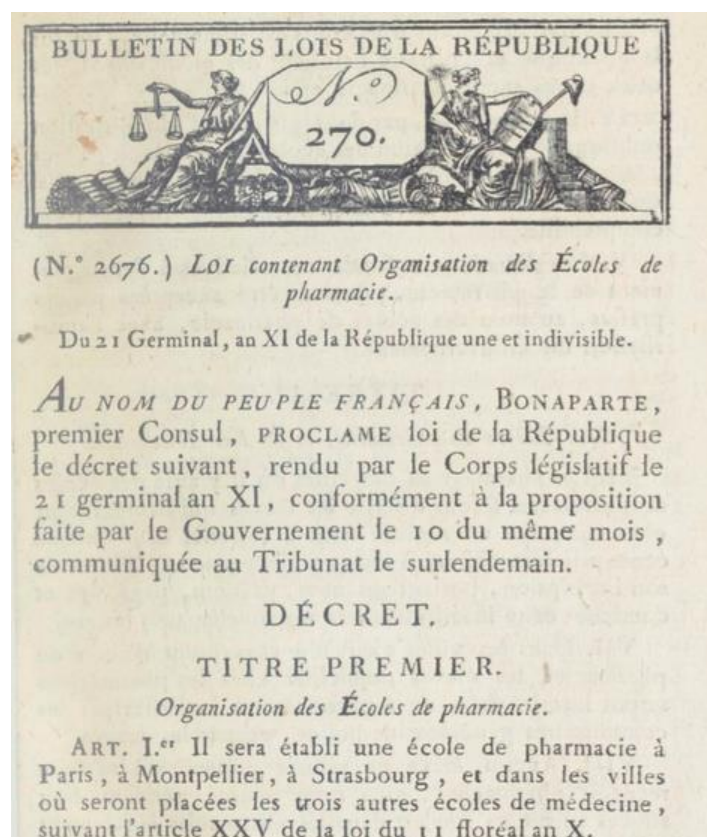


Figure 4 : 1^{ère} page de la loi du 21 germinal an XI, Bulletin des lois de la République française, 1803. (8)

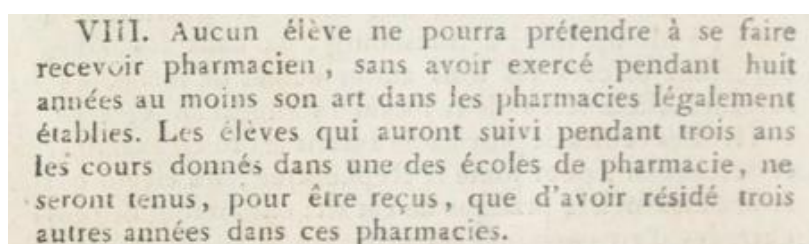


Figure 5 : Article 8 de la loi de germinal, portant sur les modalités de l'exercice officinal, bulletin des lois de la République française, 1803. (8)

Tout d'abord, nous allons jeter un œil au profil type de l'étudiant en pharmacie dans la première moitié du XIX^{ème} siècle. Voici quelques statistiques afin d'avoir des repères :

- Depuis la loi du 21 germinal an XI et jusqu'à la Révolution de 1848, 9 000 pharmaciens sont sortis des facultés de pharmacie, avec une répartition équitable entre les trois grandes universités de l'époque (Strasbourg, Paris et Montpellier).
- Toujours dans l'optique de lutter contre les pratiques frauduleuses, les examens ainsi que les études dans leur globalité deviennent de plus en plus difficiles. Cela se répercute sur l'âge des jeunes diplômés. On passe de 21 ans à la fin du 1^{er} Empire à 22 ans lors du règne de Louis-Philippe 1^{er}.
- Au niveau de la situation géographique, les étudiants viennent surtout de région parisienne mais également du bassin du Midi. Comme expliqué précédemment, ils se concentrent surtout à côté des universités. Ils ne sont

que très peu à venir hors de France métropolitaine (moins de 5% lors du règne de notre dernier Roi).

- Quant au statut social de nos futurs pharmaciens, celui-ci est assez élevé. Si ces études ne sont pas des plus onéreuses, à savoir 900 francs jusqu'en 1841 ; cette somme représente à peu près le salaire moyen d'un ouvrier qui oscille entre 2 et 5 francs par jour. Dès lors, une étude a été réalisée afin de connaître la profession des parents : sur 575 pharmaciens issus de l'école de Paris, 90% des jeunes diplômés ont un père issu des six catégories suivantes : pharmaciens, médecins-chirurgiens-vétérinaires, marchands-artisans-négociants, propriétaires bourgeois-rentiers, laboureurs-cultivateurs-agriculteurs et professions juridiques.

Une fois le profil des étudiants cerné, nous pouvons regarder où les écoles se situent. Nous avons déjà pu l'effleurer dans la partie précédente mais le bulletin des lois de la République française nous apporte quelques précisions. Trois grandes écoles de pharmacie sont donc créées : la première à Paris, puis une autre à Strasbourg et la dernière à Montpellier. C'est aussi pour cela que l'on retrouve peu de personnes hors France métropolitaine. Il est également précisé que des écoles secondaires peuvent voir le jour aux côtés des trois autres écoles de médecine officielles. Néanmoins, dans les faits, nous en resterons à ces trois facultés qui auront pour prérogative d'enseigner les principes et la théorie dans des cours publics, d'en surveiller l'exercice et d'en dénoncer les abus.



Figure 6 : Faculté de pharmacie de Paris en 1900, palais universitaire de Strasbourg 1884, Faculté de pharmacie de Montpellier 1884. (18-20)

Se pose maintenant le problème des étudiants n'habitant pas dans ces grandes villes. Grâce à l'intermédiaire d'un jury, il est possible pour les personnes qui ne sont pas à proximité des trois grandes villes d'obtenir le diplôme tant convoité. Il faut pour cela valider huit années de pratique officinale auprès d'un pharmacien préalablement établi. Suite à ces huit années, le candidat est dès lors éligible à passer l'examen qui, s'il est couronné de succès, donne le grade de pharmacien de deuxième classe.

Ce terme, introduit à partir de 1854, porte l'inconvénient de limiter l'exercice de la pharmacie dans le département où l'on a réussi à décrocher la timbale.

Dans le deuxième cas, l'étudiant est libre de rejoindre, en fonction de sa situation géographique l'une des trois écoles de pharmacie. Il peut ainsi suivre le cursus théorique de trois ans au sein des bancs de la faculté. Ensuite, l'étudiant prendra contact auprès d'un pharmacien installé, qui le prendra sous son aile pour trois nouvelles années d'un enseignement pratique cette fois. Une fois ce parcours accompli, comme son camarade hors-faculté, il sera éligible à l'examen de validation qui lui confèrera le grade de pharmacien de première classe, lui donnant ainsi le droit de s'installer où il le souhaite.

Une fois les deux parcours expliqués, nous pouvons nous intéresser aux démarches administratives. Peu ou prou, le système est sensiblement le même qu'actuellement. L'étudiant doit s'inscrire au bureau d'administration de l'école de pharmacie qu'il sollicite et s'acquitter du montant de l'inscription qui varie entre 900 et 1 200 francs à la fin du règne de Louis-Philippe Ier. De la même façon, le corps professoral attache beaucoup d'importance à la présence et à l'assiduité des élèves. C'est pour cela que lors des cours théoriques, une feuille de présence doit être complétée. Si l'étudiant n'a pas manqué de cours plus de six fois dans l'année, il reçoit un certificat d'études pour chaque année validée. Ces certificats seront nécessaires pour pouvoir passer l'examen final, qui interviendra à la fin des six ou huit années d'études et qui permettra la validation du diplôme.

Maintenant, examinons l'organisation d'une faculté. Appuyons-nous sur l'exemple concret de la faculté de Montpellier. Créée en même temps que les deux autres facultés de Paris et Strasbourg, l'école de Montpellier prend place dans l'ancien collège royal de médecine.



Figure 7 : Plaque du collège royal de médecine qui deviendra la faculté de pharmacie de Montpellier. (21)

Pour retracer son histoire, rebroussons chemin et faisons un retour au temps de la Révolution française. Nous sommes en 1790 et le Comité de salubrité publique alors en place demande aux apothicaires de réaliser un cahier de doléances afin de faire un état des lieux de la profession à Montpellier et de nombreux problèmes ressortent :

- De nombreuses personnes sans titre tiennent des bureaux de remèdes.
- Les droguistes exécutent les ordonnances et vendent lesdits remèdes à petits prix.
- Les apothicaireries sont gérées par des sœurs non qualifiées.
- Les veuves de pharmaciens confient la gestion du commerce à des étudiants non qualifiés.
- Les ventes de remèdes sont abusives.

Devant ce constat alarmant, les maîtres demandent des réformes salutaires d'urgence qu'ils exposeront en neuf points dans leurs doléances :

- Proscription de l'exercice officinal à toutes personnes étrangères à la profession,
- Abolition des privilèges concernant les remèdes secrets,
- Prohibition de vendre toute drogue médicinale à petits poids par les droguistes,
- Obligation par les médecins de dater et signer leurs ordonnances. Celles-ci doivent être écrites en latin,
- Obligation de préparation publique de toute composition afin d'éviter les falsifications,
- Vente des eaux minérales par les pharmaciens,
- Réglementation pour les veuves de pharmaciens,
- Standardisation des poids et mesures sur tout le territoire,
- Unification de la formation des étudiants.

Pour accélérer la mise en place de ces réformes, l'uniformisation de l'éducation se fera avec la création d'écoles. Pour cela, le collège enseignants serait réglementé par les mesures suivantes :

- 3 professeurs et 3 suppléants nommés pour 6 ans,
- Un président également nommé qui occupera dans le même temps le poste de doyen de la faculté,
- Un syndic et un secrétaire nommés pour 2 ans. Ils occupent aussi les fonctions de bibliothécaire.
- 4 cours dispensés à la faculté : « Histoire naturelle du médicament » et « botanique » (alors assurés par un seul et même professeur), « chimie » et « pharmacie officinale et magistrale ».
- Les élèves feraient 4 ans d'exercice et 1 an d'école avant d'être diplômés et des examens valideront chaque cours.
- Enfin, le grade en entier coûterait 300 livres.

Malheureusement, avec l'abolition des maîtrises, jurandes, écoles et académies lors de cette même Révolution, la proposition de réforme n'aboutira pas. C'est grâce à la loi du 21 germinal an XI que Napoléon promulguera cette grande réforme des études de pharmacie. Il reprendra la plupart des propositions qui avaient été faites à l'époque avec quelques différences, notamment au niveau des durées de mandat (5 ans au lieu de 6 pour les directeurs d'école, 3 ans au lieu de 2 pour les trésoriers et

bien sûr, le parcours des étudiants que nous avons vu précédemment). La loi sera complétée par les arrêtés du 25 thermidor an XI (13 août 1803) et du 15 vendémiaire an XII (8 octobre 1803) qui permettront de nommer les administratifs et premiers professeurs de Montpellier. Nous trouverons parmi eux les signataires du carnet de doléances 13 ans plus tôt.

Presque l'intégralité des professeurs et administratifs de la faculté sont propriétaires de leurs officines, restant ainsi au contact de la vie et des difficultés des officinaux de l'époque.

Nous avons alors comme directeur d'école, Joseph Guillaume Virenque (1759-1829), docteur en médecine et pharmacie, possédant son officine rue Saint-Guilhem à Montpellier. Il ne sera jamais professeur mais fut un gestionnaire très compétent, puisque son mandat sera renouvelé plusieurs fois, jusqu'à atteindre 26 ans de présidence. Il nous laissa des travaux importants, sur l'étude des plantes médicinales et des eaux minérales.



Figure 8 : Joseph Guillaume Virenque, premier directeur de la faculté de pharmacie de Montpellier. (22)

Nous retrouvons comme professeur adjoint, Vincent Reboul (1754-1804) qui tient une officine rue de l'Argenterie. Il sera rapidement remplacé par Jean Antoine Blanc en raison de son décès prématuré.

Parmi les grands noms s'occupant de l'administratif, figure, entre autres, Pierre Figuier (1759-1817), officinal rue Cardinal. Il est notamment connu pour avoir préconisé l'utilisation du mucus d'escargots pour traiter les affections respiratoires supérieures qui est bien sûr l'ancêtre de notre Hélicidine® actuel. Il sera par ailleurs, le professeur de chimie à Montpellier.

Puis nous citerons pêle-mêle :

- Jean Joyeuse, faisant partie du syndic et ayant participé à l'écriture du cahier de doléances,

- François Joseph Rey (1758-1826), professeur de pharmacie et instigateur de la réforme de pharmacie. On le retrouvera également à l'Assemblée nationale pour représenter le Tiers-Etat de la sénéchaussée de Montpellier,
- Martin Hugues Pouzin (1768-1822), professeur de botanique et d'histoire naturelle du médicament. Il va travailler à l'élaboration du jardin des simples de la faculté de Montpellier, indispensable pour l'enseignement de sa matière.



Figure 9 : Martin Hugues Pouzin, professeur de botanique et d'histoire naturelle du médicament. (23)



Figure 10 : Jardins des simples institués par Martin Hugues Pouzin. (24)

Notons qu'en dehors de cette vie estudiantine, passée au sein des quatre murs de la faculté, l'élève doit réaliser ses trois années au sein d'une officine de son choix. Si les élèves étaient nourris et logés chez le pharmacien en question, la présence effective au sein de l'officine était de seize heures et demie avec une discipline très stricte, sans autorisation d'entrée dans un café ou cabaret, sous peine de renvoi.

Les journées commencent à l'aube, 6h30 du matin durant l'été et 7h30 durant l'hiver, et se terminent au crépuscule de la journée, 22h ou 23h en alternance avec les autres élèves présents au sein de la pharmacie. Cela s'accompagne d'une pause de 2 jours par mois, durant laquelle les élèves sont autorisés à sortir. En cas de manquement au règlement, des sanctions sont bien évidemment prévues par les directions intérieures :

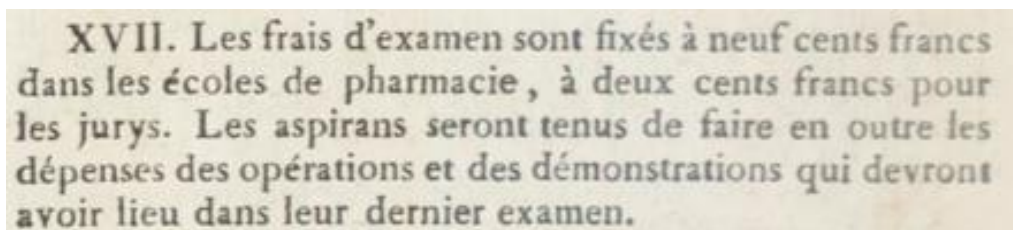
- 25 centimes retenus sur la paie de l'élève en cas de retard,
- 1 franc de pénalité pour vente de médicaments non étiquetés,
- 25 centimes pour objet non remis en place, 50 centimes pour une substance vénéneuse,
- 25 centimes pour absence non justifiée,
- 25 centimes pour objet non nettoyé,
- 10 centimes pour bulletin de service non signé,
- 25 centimes pour comptoir en désordre,
- 25 centimes pour substance manquante.

La rigueur et la discipline sont donc les maîtres mots pour les apprentis pharmaciens du début et du milieu du XIXème siècle.

On leur impose également des obligations qui relèvent du bon sens lors des délivrances actuelles, à savoir : pas de réponse malhonnête ou déplacée aux patients, éviter les conversations vaines, communiquer uniquement à voix basse si des patients se trouvent au sein de l'officine, pas d'absence non justifiée lors de sa prise de fonction...

Une fois validées les trois années au sein de la faculté et les trois autres au sein de l'officine, il faut encore que l'étudiant passe un examen final pour confirmer l'obtention de son diplôme (obligation stipulée dans la loi du 21 germinal an XI). Pour pouvoir s'y présenter le futur pharmacien devra fournir les certificats obtenus durant ses années d'études et ceux délivrés par le pharmacien qui l'a accueilli dans son officine. Il aura également besoin de son attestation de bonne vie et mœurs, signée de deux citoyens domiciliés et de deux pharmaciens reconnus légalement ; et enfin il se munira de son extrait de naissance.

S'il est autorisé à passer son examen, l'élève doit s'acquitter de la somme de 900 francs au titre des droits d'inscription. Il pourra alors participer aux trois dernières épreuves de son cursus. Comme pour nos examens actuels, le jury est hétérogène, puisque nous retrouvons des professeurs de pharmacie, des médecins et des chirurgiens, à condition qu'ils donnent eux-mêmes des cours au sein de la faculté de pharmacie.



XVII. Les frais d'examen sont fixés à neuf cents francs dans les écoles de pharmacie, à deux cents francs pour les jurys. Les aspirans seront tenus de faire en outre les dépenses des opérations et des démonstrations qui devront avoir lieu dans leur dernier examen.

Figure 11 : Article 17 de la loi de germinal, portant sur les frais d'examens, bulletin des lois de la République française, 1803. (8)

Cet examen final est composé de 3 épreuves : deux théoriques et une pratique. La première a pour sujet les principes de l'art de la pharmacie, mais c'est aussi l'occasion de s'assurer de la maîtrise de la langue latine, indispensable pour exercer le métier. La deuxième épreuve porte, quant à elle, sur la botanique et sur l'histoire naturelle du médicament. La troisième et dernière épreuve est l'examen de pratique qui sera étalé sur quatre jours. Il consiste en au moins neuf opérations chimiques ou pharmaceutiques désignées. L'élève doit réaliser lui-même ces opérations, en décrire les matériaux, les procédés ainsi que les résultats. Il est utile de savoir que

l'organisation de cette épreuve dite de synthèse est propre à chaque faculté, par exemple :

- A Montpellier, en plus de l'examen de pratique, il est demandé aux élèves de présenter un travail imprimé portant sur les neuf préparations demandées. Cette charge conséquente de travail pousse l'école à faire machine arrière en 1831 en ne demandant plus que la réalisation de la synthèse,
- A Paris, de la même façon, nous trouverons à partir de 1815, les réalisations de thèse en plus de l'examen de synthèse.

et devant les jurys. Ils seront au nombre de trois : deux de théorie, dont l'un sur les principes de l'art, et l'autre sur la botanique et l'histoire naturelle des drogues simples ; le troisième, de pratique, durera quatre jours, et consistera dans au moins neuf opérations chimiques et pharmaceutiques désignées par les écoles ou les jurys. L'aspirant fera lui-même ces opérations ; il en décrira les matériaux, les procédés et les résultats.

Figure 12 : Article 15 de la loi de germinal, portant sur les modalités d'examens, bulletin des lois de la République française, 1803. (8)

A chaque examen réalisé, le jury se réunit et procède à un scrutin. Le directeur annonce donc le résultat immédiatement à l'élève. Pour être reçu, celui-ci doit recevoir au moins deux tiers des scrutins en sa faveur. S'il n'est pas reçu, nous verrons apparaître les prémices de nos rattrapages, puisque le candidat pourra se représenter dans un délai de 3 mois. S'il ne réussit toujours pas à convaincre ses futurs confrères, il faudra patienter une année supplémentaire avant de pouvoir retenter sa chance.

Afin d'illustrer l'examen de passage des futurs pharmaciens, voici des exemples de synthèse ou thèse de Paris et Montpellier :

SYNTHESES
PHARMACEUTICÆ ET CHYMICÆ.
A PROFESSORIBUS
TUM FACULTATIS MEDICÆ,
TUM SCHOLÆ PHARMACEUTICÆ,
DESIGNATÆ ET PUBLICÆ EXPONENDÆ.



PARISIIS,

E Typis COUTURIER, Scholæ Pharmaceuticæ Typographi,
viâ vulgò dictâ Sancti Jacobi, N°. 51.

M. DCCC. XVII.

CONSIDÉRATIONS
GÉNÉRALES
SUR LES FOURMIS, LA COCHENILLE,
LE KERMÈS ET LA LAQUE,
ET SUR
QUELQUES COMPOSÉS FAITS AVEC CES SUBSTANCES.

THÈSE INAUGURALE

Présentée et soutenue à l'École spéciale de Pharmacie
de Montpellier, le 1^{er} Septembre 1808 ;

Par JEAN-BAPTISTE CREBASSAN,
de NARBONNE, DÉPARTEMENT DE L'AUDE.

Pour obtenir le titre de Pharmacien.

*Une thèse excellent, où tout marche et se suit,
N'est pas de ces travaux qu'un esprit produit,
Et tout du temps, des veilles, et de pénible ouvrage
Jamais d'un écolier ne fut l'apprentissage.*
Bout., art. poétique, Chant III.

A MONTPELLIER,
De l'Imprimerie de JEAN-GERMAIN TOURNEL, Place de la
Préfecture, N. 216. An 1808.

Figure 13 : Synthèse de Pierre-Grégoire Mézaize, Paris, 1817. (9)

Figure 14 : Thèse de Jean-Baptiste Crebassan, Montpellier, 1808. (9)

Dans le deuxième cas, pour les élèves qui ont réalisé huit ans de pratique directement en officine, il faudra faire une demande auprès du préfet afin de pouvoir être à l'examen. Celui-ci coûte alors 200 francs, le jury est composé des mêmes professionnels de santé. Néanmoins, ce diplôme donne droit au rang de pharmacien de 2^e grade comme nous avons pu le voir plus tôt.

3) L'exercice officinal (25-34)

Une fois le diplôme enregistré auprès des autorités et après avoir prêté serment, il est désormais possible d'ouvrir son officine. La tâche est rendue difficile par le prix de la pharmacie. Celui-ci est de l'ordre de 25 à 30 mille francs. Rappelons que le salaire moyen est d'environ 2 à 5 francs/jour. Cela est donc en dehors des moyens du jeune pharmacien diplômé. A noter que le prêt bancaire n'est pas encore démocratisé puisque c'est vers 1850 et la révolution industrielle que nous avons son essor.

La solution pour le jeune diplômé peut résider dans le mariage. La coutume voulait que le père de la mariée offre une dot à son futur gendre. Le métier de pharmacien étant particulièrement attractif, offrant ainsi une certaine vision de richesse, de prospérité mais également de stabilité, il était relativement aisé d'obtenir une somme confortable. Une autre union également possible était le mariage avec la fille d'un pharmacien. Ce dernier offrant l'équivalent de la valeur de sa pharmacie au futur marié.

La première acquisition du pharmacien est généralement assez modeste. L'officine est alors communément constituée de trois pièces. La première, que l'on peut appeler par analogie avec nos officines, l'espace de « ventes », qui est surtout destinée à recevoir la clientèle. L'activité principale réside alors dans la délivrance de remèdes, mais nous verrons dans la troisième partie, une autre facette du service rendu avec l'envolée de la parapharmacie. Le sol y est traditionnellement carrelé ou parqueté, nous avons les traditionnelles très grandes armoires, destinées à y recevoir les différents remèdes et autres drogues sèches. Nous trouvons aussi le « pot de montre » où se rangent les onguents.



Figure 15 : Reconstitution de l'espace d'accueil de la clientèle. (35)

La seconde salle est alors appelée le « laboratoire ». Il est aujourd'hui assez commun de trouver un laboratoire dans les pharmacies qui n'est autre que l'ancêtre de nos préparatoires. C'est la pièce de préparation et d'élaboration des médicaments. Les plantes mais aussi les minéraux et matières animales pourront ainsi être travaillés et transformés afin d'être dispensés aux patients. Nous trouvons

par conséquent beaucoup de matériels servant aux préparations, à savoir : bain marie, éprouvettes, lixiviateur, mortier, pilon...



Figure 16 : Reconstitution du laboratoire. (35)

Enfin, dans l'arrière-boutique, nous trouverons la bibliothèque, qui conserve les livres contenant les formulations pour les différentes préparations qui permettaient bien sûr la transformation des matières premières et la réalisation des remèdes. Le pharmacien étant également un homme de chimie et de sciences, il pourra poursuivre ses recherches grâce à ses différentes sources de savoir.



Figure 17 : Pot de monstres et autres remèdes. (35)

Le temps passant et l'affaire grandissant, la loi prévoit des aides humaines pour le pharmacien. Si ce dernier le désire, il pourra s'entourer de plusieurs personnes, à savoir :

- Des garçons de laboratoire. Ils pourront réaliser des tâches relevant principalement de la manutention et du nettoyage : Récurer les bassines, nettoyer le laboratoire, assurer la fonction d'aide préparateur, faire les courses, rincer les bouteilles et les verreries...,

- Des aides pour préparer d'avance à l'officine les sirops en bouteilles, les flacons à huile de ricin, les pilules de Vallet et également pour l'entretien du commerce (vitrine, comptoir, devanture...),



Figure 18 : Planche botanique, ricin, « flore médicale », MM Chaumeton, 1814. (36)

- Un préparateur, qui s'occupera des réalisations chimiques et pharmaceutiques mais également de l'entretien de la cave, du laboratoire et la gestion des stocks. Il arrive généralement à 7h le matin pour une fin de journée à 10h le soir. Il peut travailler le dimanche au besoin du titulaire,
- Le caissier : il tiendra le livre de vente, le compte des recettes, la petite comptabilité, ainsi que la copie des ordonnances et des bulletins de service.
- L'élève : il montera en grade au fur et à mesure de sa formation. Passant du grade de cinquième élève (exécution des ordonnances, nettoyage des casiers du petit laboratoire, du coffre à cases et à tiroirs) à celui de premier élève (inspection du service, réception des patients, remise des bulletins de service aux élèves, exécution des ordonnances simples et délicates, contrôle des médicaments, vérification de la bonne exécution des ordonnances et établissement de leur tarification, surveillance des toxiques, de l'approvisionnement, du nettoyage, des autres élèves...) en passant bien sûr par ceux de quatrième, troisième et deuxième élève avec des prérogatives et responsabilités de plus en plus élevées. Les journées de l'élève sont très chargées avec une durée de parfois 16h30 de travail et une pause de 15 minutes après le repas du midi. Le pharmacien transmettra tout simplement à l'élève sa propre formation.

Enfin, derrière chaque homme, il y a bien évidemment une femme qui concourt à sa réussite. C'est pour cela que malgré un poste non officiel au sein de la pharmacie, l'épouse du pharmacien occupe une place de choix dans ce lieu de soin. Elle prend en charge la comptabilité de la boutique et accueille le patient. Elle sait également

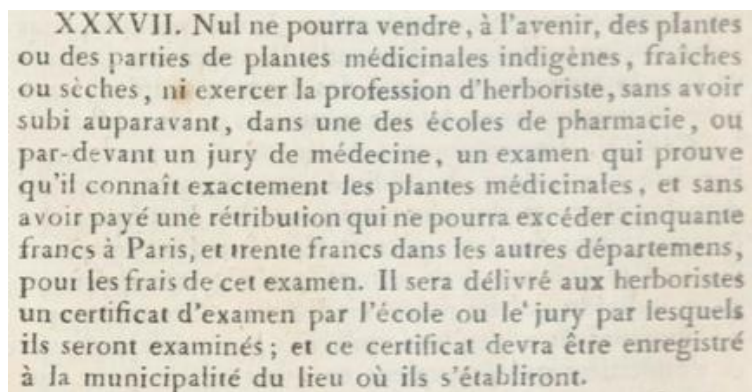
faire preuve de tact sachant reconnaître les patients qui ont besoin de parler à un homme, notamment pour les maladies vénériennes, très courantes, mais dont il ne faut pas parler aux femmes. Elle sait, par expérience, décrypter l'écriture du médecin, déjà sujette à débat au XIX^{ème} siècle, et préparer l'ordonnance à l'avance pour faciliter le travail de son époux.

Concernant les missions du pharmacien, celles-ci sont plus restreintes qu'aujourd'hui. Il a donc pour tâche de recevoir la prescription des médecins (en latin) et de la délivrer au patient sans exercer de pouvoir de substitution. Néanmoins cela a été rendu nécessaire lorsqu'il était impossible de se procurer la matière première, notamment lors du blocus continental imposé par notre Empereur dès 1806 contre le Royaume-Uni. De plus, les pharmaciens, ne pourront vendre aucun remède secret : « ils se conformeront, pour les préparations et les compositions qu'ils devront exécuter, aux formules insérées et décrites dans les dispensaires ou formulaires qui ont été rédigés par les écoles de médecine » Article XXXII de la loi du 21 germinal an XI.

Un autre aspect important de l'exercice officinal est bien sûr l'approvisionnement. Comme nous venons de l'expliquer, il est parfois rendu difficile par les différentes guerres de coalitions et par le blocus. En revanche, la demande des patients, elle, est croissante. D'abord pour les plantes, il faut que le pharmacien trouve une source d'approvisionnement fiable et un stock conséquent pour pallier à la demande. Pour le stockage, ici, aucun problème puisque le pharmacien possède dans sa boutique pléthore de contenants et autres pots de monstres pour assurer l'intégrité de la drogue officinale. En revanche, les grandes structures que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de grossistes-répartiteurs n'existent pas encore, il faut donc se fournir directement aux marchés aux plantes. Il ira par exemple au « marché des plantes médicinales indigènes, fraîches ou sèches » de Paris.

Il est également utile de préciser qu'une nouvelle fois la loi du 21 germinal an XI légifère sur la vente des plantes : « Nul ne pourra vendre, des plantes ou des parties de plantes médicinales indigènes, fraîches ou sèches, ni exercer la profession d'herboriste, sans avoir subi auparavant, dans une école de pharmacie, un examen qui prouve qu'il connaît exactement les plantes médicinales (...) » article XXXVII.

Dans le même registre, même si l'on s'écarte des plantes, il est également expliqué dans l'article XXXIII que les épiciers et droguistes ne pourront vendre de composition ou préparation pharmaceutique. Ils peuvent continuer à vendre des drogues simples sans en débiter aucune au poids médicinal.



XXXVII. Nul ne pourra vendre, à l'avenir, des plantes ou des parties de plantes médicinales indigènes, fraîches ou sèches, ni exercer la profession d'herboriste, sans avoir subi auparavant, dans une des écoles de pharmacie, ou par-devant un jury de médecine, un examen qui prouve qu'il connaît exactement les plantes médicinales, et sans avoir payé une rétribution qui ne pourra excéder cinquante francs à Paris, et trente francs dans les autres départemens, pour les frais de cet examen. Il sera délivré aux herboristes un certificat d'examen par l'école ou le jury par lesquels ils seront examinés ; et ce certificat devra être enregistré à la municipalité du lieu où ils s'établiront.

Figure 19 : Article 37 de la loi de germinal, portant sur l'exercice illégal de la pharmacie, bulletin des lois de la République française, 1803. (8)

Les pharmaciens étant de mieux en mieux organisés avec les nouvelles réformes, il faut maintenant qu'ils puissent s'approvisionner de manière fiable en matière première. Les demandes sont de plus en plus pressantes, et cela est synthétisé en 1803 par le pharmacien Delunel : « on peut établir comme vérité honteuse que la plupart des substances étrangères qu'on emploie en médecine sont dénaturées au point que le voyageur qui les a vues dans le lieu où elles croissent ne peut plus les reconnaître dans les magasins de droguistes (...) un magasin central de drogues simples formé aux dépens de chaque pharmacie de Paris deviendra le dépôt précieux des échantillons ».

C'est donc un peu plus tard que de célèbres drogueries verront le jour avec, en 1816, la droguerie Menier qui permettra le ravitaillement de très nombreuses officines. Par la suite et vers le milieu du XIX^{ème} siècle, ce sont les pharmaciens eux-mêmes qui s'organiseront pour créer leurs propres fabriques de médicaments, et ainsi échapper à la dépendance d'autres professions, car Menier ne deviendra pharmacien qu'à partir de 1839. La plus célèbre coopérative est la Pharmacie Centrale de France de 1852 où les pharmaciens pourront se procurer les médicaments dont ils ont besoin.

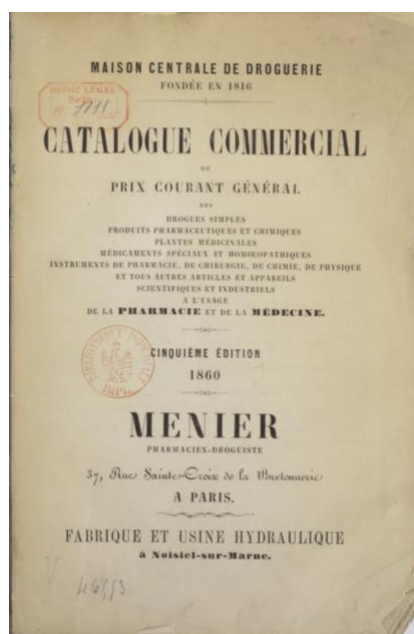


Figure 20 : Catalogue commercial de la droguerie Menier. (37)

Avec cette abondance d'acteurs dans le domaine pharmaceutique, on peut dès lors s'interroger sur le monopole pharmaceutique et les éventuelles dérives qui peuvent voir le jour. Encore aujourd'hui, nous composons avec la loi de germinal qui a véritablement posé des bases solides pour la profession. C'est dans la 4^e partie du texte de loi que nous retrouvons les articles qui peuvent nous intéresser. Nous avons par exemple :

- L'article XXV : « Nul ne pourra obtenir de patente pour exercer la profession de pharmacien, ouvrir une officine de pharmacie, préparer, vendre ou débiter aucun médicament, s'il n'a été reçu suivant les formes voulues jusqu'à ce jour, ou s'il ne l'est dans une des écoles de pharmacie, ou par l'un des jurys (...) » Nous avons donc ici l'élément central du monopole pharmaceutique sur la vente du médicament.

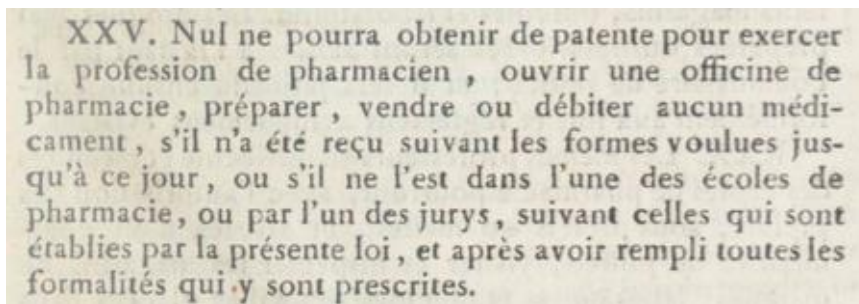


Figure 21 : Article 25 de la loi de germinal, portant sur l'exercice illégal de la pharmacie, bulletin des lois de la République française, 1803. (8)

- Comme expliqué plus tôt, l'article XXXIII prévoit même des amendes de 500 francs pour les professions qui dérogeraient à la règle. Ils pourront néanmoins continuer de vendre en gros les plantes médicinales.

Il existe, néanmoins, un vide juridique dans la loi de germinal, à savoir, l'absence de définition du médicament. Les plus aventureux peuvent donc se laisser aller au charlatanisme alors que le but même de la loi était de lutter contre cette pratique. Cette dernière est également permise car il y a une certaine connivence des autorités envers les remèdes secrets (dont seul le fabricant en connaît la composition).

C'est une situation inextricable pour le pharmacien :

- Il est tenu de dispenser précisément l'ordonnance du médecin même si elle contient un remède secret.
- Il n'a pas de pouvoir de substitution.
- Il n'a pas le droit de vendre des remèdes secrets.

Par conséquent, nous verrons apparaître en 1831 la liste officielle des remèdes secrets autorisés, ils sont au nombre de six :

- Pilules de Belloste : « ces pilules sont purgatives et conviennent en particulier dans les maladies vénériennes, la gale et dans les maladies rebelles de la peau. Elles sont propres à détruire et chasser les vers » Antoine Belloste,
- Grains de santé du Dr Franck : Petites pilules argentées pesant 0,1g chacune, et ayant des propriétés laxatives ou purgatives selon la dose,
- Poudre d'Irroë : cette poudre a connu de très nombreuses indications mais après cette liste de 1830, elle est autorisée uniquement pour ses propriétés purgatives, aujourd'hui vendue sous forme de poudre d'Iris,
- Rob d'antisyphilitique de Boyveau-Laffeteur : Utilisation dans le cadre de maladies vénériennes,
- Pommade ophtalmique de la veuve Farnier : Utilisation pour affection oculaire,
- Préparation antidartreuse de Kunckel : Utilisation en cas de maladies vénériennes (véritable fléau) et sécheresse de la peau.



Figure 22 : liste autorisant les six remèdes (de gauche à droite : pilule de belloste, grains du Dr Franck, autorisation à la vente de la poudre d'Irroë, autorisation du Rob d'antisyphilitique de Boyveau-Laffeteur, pommade ophtalmique de la veuve Farnier, Préparation anti-dartreuse de Kunckel). (25,30,34,38-40)

4) Exercice illégal de la pharmacie (41,42)

Si nous avons déjà pu aborder dans les précédentes parties la question du monopole pharmaceutique ou des conditions d'accès au diplôme de pharmacien, on peut maintenant jeter un œil à la concurrence et l'exercice illégal de la pharmacie.

Tout d'abord, attaquons-nous au cas des médecins propharmaciens. Confrontés au nombre insuffisant de pharmaciens et à l'absence de règles quant à leur répartition, il est donné aux médecins le pouvoir de « fournir des médicaments simples ou composés aux personnes près desquelles ils étaient appelés, mais sans avoir le droit de tenir une officine ouverte ». Cette pratique, parfois salvatrice pour les patients qui se trouvaient dans des déserts médicaux, a vite donné lieu à des dérives. En effet, certains médecins ou officiers de santé ne prenaient pas la peine de s'informer s'il y avait une officine ouverte à proximité. Nous avons également des problèmes de conflits d'intérêt, déjà à l'époque, puisque certains médecins vendaient des remèdes qu'ils fabriquaient eux-mêmes !

Voici un exemple célèbre de l'époque : un médecin exerçant à Pouilly (ville pourtant dotée de pharmaciens), vendait des médicaments à des patients habitant en dehors de la ville. Après plusieurs revirements de la Cour, l'affaire part en cassation qui condamnera le médecin. En effet, « ce n'est pas le domicile du malade qui peut justifier l'exception mais le lieu de résidence du médecin ».

Cette situation concourt à des relations parfois très difficiles entre les deux professions, l'une accusant l'autre et inversement de vouloir s'approprier son art. Aujourd'hui, les relations sont à peine plus chaudes, les médecins n'acceptant pas forcément le travail fourni grâce aux entretiens pharmaceutiques et les infirmiers ne voyant pas d'un bon œil l'autorisation vaccinale accordée aux pharmaciens.

Ensuite, si l'on se tourne plus vers l'exercice illégal de la pharmacie, nous pouvons retrouver d'autres professions que l'on peut incriminer. Les médecins propharmaciens ne sont pas les seuls concurrents des officinaux malgré la loi de germinal :

- Les congrégations religieuses : suivant la longue tradition moyenâgeuse, les sœurs et religieuses continuaient de fabriquer et donner gratuitement des remèdes à leurs patients. Si l'intention paraît louable, ce n'en est pas moins un exercice illégal de la pharmacie. Une affaire très médiatisée, celle opposant les religieuses de l'Hôtel-Dieu aux pharmaciens de la ville : le quiproquo réside dans le fait qu'aucun pharmacien n'est propriétaire de l'officine de l'hospice, mais seulement employé. Par conséquent, les religieuses qui vendaient et préparaient les remèdes sont déclarées innocentes. Ce n'est qu'en 1941 que sera posé le principe de l'indivisibilité de la propriété et de la gestion de l'officine.
- Les épiciers-droguistes : les vieilles habitudes ont parfois la vie dure, c'est également le cas pour cette profession qui, habituée à vendre des substances médicales, a continué malgré la nouvelle législation. En guise d'exemple, nous avons un épicier-confiseur de Lyon qui vendait des bonbons à l'eau de mélisse des Carmes accompagné d'indications médicales pour tous types de maladies. Le couperet tombe : 100 francs d'amende et 25 francs de dommages et intérêts envers la société de pharmacie de Lyon, alors partie civile.
- Les pharmaciens eux-mêmes : c'est ici un peu plus subtil que pour les autres professions. Pour rappel, nous avons les pharmaciens de premier grade qui peuvent exercer partout en France et les pharmaciens de second grade qui sont cantonnés à leur circonscription. Cette situation offre alors un nouveau cas d'exercice illégal de la pharmacie puisque des pharmaciens de deuxième catégorie voudront s'aventurer dans d'autres départements. Après plusieurs tergiversations, la justice rend un avis et le verdict est sans appel « les pharmaciens de deuxième classe se placent dans la situation de toute personne exerçant la pharmacie sans titre légal puisque le titre dont ils sont munis n'a qu'une valeur relative, complètement nulle hors de la circonscription pour laquelle il a été délivré ». Ce n'est qu'en 1898 que le diplôme de pharmacien sera unifié et chaque titulaire pourra exercer où il le souhaite en France.

- Les charlatans et colporteurs : ennemi public numéro 1 des apothicaires puis des pharmaciens depuis le Moyen-âge, les charlatans sont dans la ligne de mire des autorités. Nous pouvons citer ici l'affaire du dénommé Joubert, accusé d'avoir exercé illégalement la pharmacie et la médecine, sans être porteur d'aucun des deux diplômes. Il avait en effet inventé un collyre pour combattre la cataracte et une pommade anti-hémorroïdaire. L'histoire n'a pas retenu la peine subie par le malheureux, mais grâce à un flou juridique, il n'a été condamné que pour l'exercice illégal de la médecine.

De ces flous juridiques et face à l'absence de synthèses des connaissances, Napoléon veut la réalisation d'un Codex ou formulaire national afin de codifier les formules des médicaments. Il s'agit là d'un moyen d'organiser la lutte contre le charlatanisme, une fois de plus.

La rédaction dure longtemps, environ une quinzaine d'années. D'abord en latin, la première édition paraît en 1818 sous le titre « Codex medicamentarius, sive Pharmacopoea Gallica jussu Regis Optimi et ex mandato Summi rerum internarum regni administri, editus a facultate medica parisiensi 1818 ».

Bien que traduite dès l'année suivante en français, il est bien stipulé au verso du texte que « l'édition latine est la seule édition officielle et reconnue par le gouvernement ; c'est cette édition dont les pharmaciens sont tenus de se pourvoir ».

Cette aide indispensable apportée aux médecins prescripteurs et aux apothicaires est écrite par les professeurs de l'école de pharmacie avec les écoles de médecine. Ce code permet l'introduction d'un recueil légal et officiel des médicaments autorisés. De nombreuses formules y sont présentes permettant la bonne conformité des préparations magistrales. Les éditions suivantes tiendront compte des évolutions scientifiques afin de mettre à jour cet essentiel condensé de savoirs pharmaceutiques.

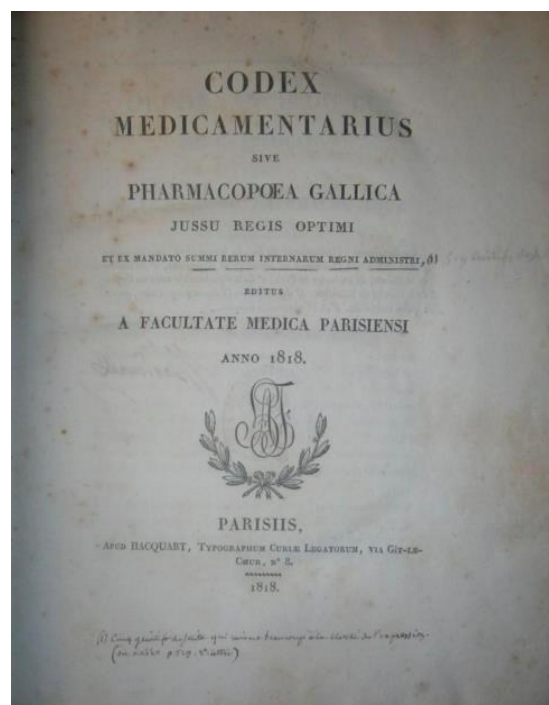


Figure 23 : Edition de 1818 du Codex medicamentarius de Napoléon. (43)

En guise de conclusion pour cette première partie, reprenons les différents éléments que nous avons pu voir.

De la création de la pharmacie avec la loi du 21 germinal an XI à la celle des facultés, nous sommes passés à plus de concret en étudiant la vie quotidienne du pharmacien. Et nous avons pu terminer avec de la législation un peu plus précise sur l'exercice illégal de la pharmacie.

Rappelons-nous maintenant que l'épopée Napoléonienne se distingue et est représentée dans l'imaginaire collectif avec de très nombreuses et glorieuses batailles.

Contrecoup de la gloire, nous déplorons aussi de nombreuses pertes lorsque sonne le tocsin. La problématique est donc d'économiser la vie de nos gars qui se donnent corps et âme contre l'envahisseur. C'est pour cela que nous assistons à une formidable avancée de la médecine d'urgence et de la pharmacie des armées. Nous allons découvrir tout cela en passant bien sûr par le portrait du chirurgien de l'Empereur, Larrey !

II) Essor de la médecine d'urgence et innovations médicales au 1^{er} Empire et sous la Restauration.

1) Contexte historique

Tout d'abord, avant de se lancer une nouvelle fois dans le sujet qui nous fascine, à savoir l'avancée de la médecine d'urgence durant les campagnes napoléoniennes, il est utile de dresser le contexte afin de saisir les enjeux de ces innovations.

« Nous laisseras-tu manger par ces gens là ? » Phrase pleine de panache lancée par Napoléon à l'un de ses plus fidèles maréchaux, Joachim Murat. Cette phrase pourtant pleine de fougue et de vigueur n'en est pas moins inquiétante. Lors de cette 4^{ème} coalition, la France gagne, une nouvelle fois sur tous les fronts. Le terrain a été bien préparé par une stratégie dépassant celle de nos adversaires, un invariant durant le règne de l'Empereur. Mais elle butte ici sur l'alliance russo-prussienne.

En effet, après avoir fait fuir les Prussiens à Halle grâce à Bernadotte, Murat fait quant à lui 16 000 prisonniers à Prentzlow, sans parler du général Lasalle, qui à Stettin, arrive devant une garnison de 5 000 hommes. Le Français, qui n'a que 800 cavaliers et aucune arme lourde, fait des merveilles et parvient à faire 5 000 prisonniers de plus. Le maréchal Ney l'imitera quelques jours plus tard à Magdebourg en faisant 20 000 nouveaux captifs. Si les combats durant les coalitions sont très nombreux, force est de constater qu'ils sont très économes en vies humaines, surtout dans le camp français. Avec ce préambule, nous cherchons à montrer que la vie humaine n'était pas négligée par l'Empereur qui cherchait à faire le moins de victimes possibles et à préparer au mieux le terrain pour la prochaine bataille décisive, celle qui permet de mettre un terme aux hostilités ennemies.

Nous voici donc, après ces préparatifs, après les formidables victoires d'Iéna et d'Auerstaedt, en février 1807, lieu de la terrible bataille d'Eylau. Après les nombreuses prises militaires, la Grande Armée est ralentie non pas par l'hiver russe qui nous posera tant de soucis en 1812, mais plutôt par les pluies diluviennes de Prusse et de Pologne (alors sous le joug prussien). Les Russes et leurs alliés ont donc le temps d'organiser leurs retraites, et nous voilà, bien loin de chez nous, en Prusse orientale dans le village d'Eylau.

Nous y voilà ! Au petit matin du 8 février 1807, dans un froid glacial, les Russes en supériorité numérique attaquent par surprise, et avancent alors sur les positions du maréchal Soult. Chaque parcelle de terre se gagne ou se défend au prix de nombreuses vies humaines, et les Russes font face à l'incroyable résistance française. Le corps d'armée russe est neutralisé mais nos soldats n'avancent pas non plus.

De l'autre côté du champ de bataille, le maréchal de Fer, Davout, arrive enfin sur le théâtre des opérations. Une nouvelle fois en infériorité numérique, à un contre deux, nos gars tiennent bon ! L'aide d'Augereau, rendue inutile par le blizzard est ici comptée par Victor Hugo :

*« Mais, seuls, criblés d'obus et rendant coups pour coups,
Nous ne devinions pas ce qu'il faisait de nous.
Nous étions, au milieu de ce combat, la cible.
Tenir bon, et durer le plus longtemps possible,
Tâcher de n'être morts qu'à six heures du soir,
En attendant, tuer, c'était notre devoir.
Nous tirions au hasard, noirs de poudre, farouches ;
Ne prenant le temps que de mordre les cartouches,
Nos soldats combattaient et tombaient sans parler »
Extrait du cimetière d'Eylau, 1877, Victor Hugo*

Et lorsque la tempête se calme enfin, Napoléon découvre avec effroi une immense brèche offerte aux Russes : l'ennemi peut attaquer de plein front. Il lance alors sa merveilleuse diatribe à Murat, qui sans demander son reste, convoque la plus grande charge de cavalerie de toute l'Histoire. 12 000 hommes, prêts à en découdre, s'élancent à coups de « Vive l'Empereur » !

Ce rouleau compresseur marque presque la fin des hostilités mais plus rien ne changera dans les positions et les Russes ainsi que leurs alliés quittent le terrain. C'est donc une victoire pour la Grande Armée ! Mais à quel prix ? 20 000 morts de chaque côté et d'innombrables blessés.



Figure 24 : Napoléon sur le champ de bataille d'Eylau, Antoine-Jean Gros, 1808. (44)

Se sachant constamment menacé par les puissances extérieures et devant protéger les acquis de la Révolution, Napoléon s'acharna à défendre la France sur tous les fronts, qu'ils soient politiques, militaires ou médicaux. C'est donc dans le but d'épargner la vie des conscrits que l'Empereur développa aussi bien la pharmacie que la médecine d'urgence pour éviter le plus possible les drames comme celui du village d'Eylau.

Et Bonaparte comme toujours a de la suite dans les idées, entre les grands noms qui fleurissent comme ceux de Larrey, Parmentier, Cadet, Caventou, la formation des pharmaciens des armées, mais aussi la mise en place des ambulances, la médecine d'urgence et la médecine militaire se développeront au fil des années et des combats. Nous découvrirons ces mesures dans cette partie.



Figure 25 : Larrey opérant sur le champ de bataille, Charles Louis Müller, 1850. (45)

2) Développement de la médecine d'urgence et découvertes médicamenteuses au temps du 1^{er} Empire et de la Restauration.

a) Larrey, le chirurgien de l'impossible (1766-1842) (46–50)

Tout d'abord, commençons par l'un des fers de lance et l'un des personnages les plus importants du développement de cette médecine d'urgence au temps des coalitions. Adulé en France, mais également par toutes les nations européennes malgré sa nationalité, il a rayonné par son humanité. Napoléon disait de lui qu'il était l'homme le plus vertueux qu'il ait pu rencontrer. C'est en effet, grâce à ce caractère et aux techniques mises au point, que des milliers de vies vont être sauvées !



Figure 26 : Portrait de Jean-Dominique Larrey, Marie-Guillemine Benoist, 1804. (51)

Enfant de la Révolution, ayant sauvé déjà nombre de camarades tombés au cours des échauffourées inhérentes à cette période de l'Histoire, Larrey est envoyé dans l'armée du Rhin et plus précisément à Mayence. C'est durant cette période, où les conditions de combats pour nos soldats ne sont pas toujours optimales et parfois même catastrophiques, qu'il commence à faire des merveilles. Les braves, blessés, sont parfois laissés sur le flanc, pendant 24, 36 voire 48h. Situation insupportable pour un chirurgien si humaniste comme Larrey. Il se mettra d'ailleurs de nombreuses fois en danger, se portant directement sur les champs de bataille, pour appliquer lui-même des pansements aux blessés ou pour les déplacer directement sur son dos. Il ne fera aucune différence entre les soldats de la Grande Armée et ceux de la coalition. Pour lui, l'important c'est l'humain ! Suite à ces événements, il mettra en place les premières ambulances volantes !

D'abord mal fagotées, les premières ambulances sont de grandes charrettes tirées par une dizaine de bœufs dans lesquelles, les malheureux sont entassés. Ils arrivent en bien piteux état au moment de recevoir des soins et il est bien sûr, dans la plupart des cas, trop tard pour eux. C'est en effet la règle, le chirurgien doit se tenir à au moins une lieue (environ 5 kms) des champs de bataille. Comprenant que la situation est intenable, Larrey invente alors l'ambulance volante qui va révolutionner la médecine d'urgence.

Il développe alors son idée en s'inspirant des compagnies d'artillerie à cheval, qui, très mobiles, permettent rapidement d'appuyer certaines troupes et de se replacer tout aussi promptement. En appliquant ce concept à la médecine, les ambulances volantes s'organisent comme suit :

L'idée est de former des équipes constituées de 3 corps médicaux : un chirurgien, un infirmier et un assistant. Le déplacement, à l'image de l'artillerie, se fait à cheval. Les hommes transporteraient alors dans une sacoche, tous les équipements nécessaires aux soins de premier secours. Une fois les soins effectués, l'évacuation des soldats serait réalisée grâce à des sortes de paniers (les premières civières qui ne portent pas encore leur nom) tractés par des chevaux. D'abord peu pratique, cette idée va être affinée, notamment durant la campagne d'Egypte, afin d'arriver à l'ambulance volante.

En pratique, nous avons donc deux types d'ambulances. La première, à deux roues, faite pour le plat pays est tirée par deux chevaux. Le premier est conducteur et est monté par un infirmier, le deuxième, sous verge, se situe à la droite du premier et n'est pas monté. L'ambulance est alors une caisse allongée, percée de deux ouvertures sur les côtés, afin de créer un courant d'aération. A l'intérieur de celle-ci, nous trouvons deux matelas, servant de brancards. Elle peut transporter au maximum deux blessés.

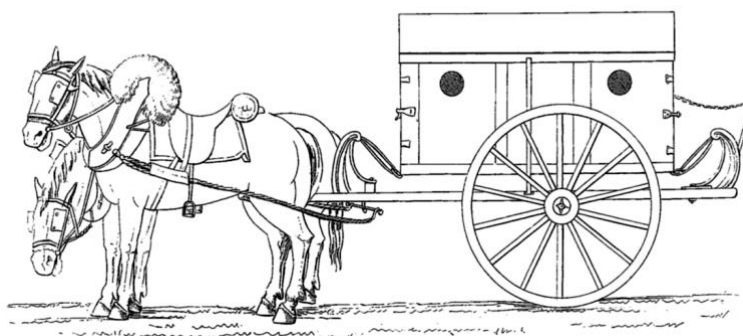


Figure 27 : Ambulance à deux roues. (52)

Le deuxième type est un modèle à quatre roues, utilisé ici, pour les terrains accidentés, difficiles d'accès, en pente raide ou montagneux. Ici, il y a quatre chevaux dont deux conducteurs, il y a même la possibilité d'en mettre deux de plus en cas de fortes difficultés rencontrées sur le terrain. Contrairement au précédent modèle, le caisson est plus grand ; il peut prendre jusqu'à quatre blessés en charge et s'ouvre directement sur le côté (et non sur l'arrière comme le modèle à deux roues). Grâce à un système très résistant de courroie et de suspension, le caisson est très protégé afin de limiter les chocs durant les trajets.

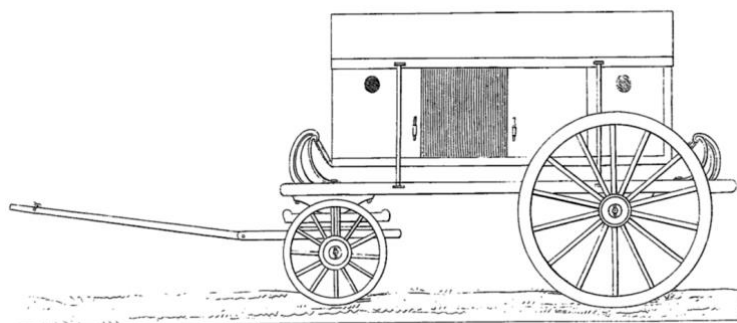


Figure 28 : Ambulance à quatre roues. (52)

A l'intérieur de chacune d'elles, nous retrouverons tout le matériel nécessaire à ces soins si cruciaux : instruments de chirurgie, pansements, caisse de pharmacie, réserve de nourriture et d'eau...

La deuxième exploration médicale de Larrey, se fera pendant la campagne de Syrie. Durant celle-ci, Napoléon et ses troupes doivent faire face à une épidémie de peste et de choléra. Avec la chaleur et les conditions de combat inhumaines, c'est durant le siège de Jaffa que se déclare l'infection. Plus de 200 morts à Jaffa en un mois, puis au moins un millier d'hommes tombés lors du siège de Saint-Jean d'Acre en deux mois : une véritable hécatombe.

C'est alors que Larrey, généralise aux troupes présentes sur place, d'importantes mesures de désinfection afin d'endiguer l'épidémie. L'hygiène dans les camps y est également intensifiée. Des lazarets sont construits à la hâte. Ces structures permettent d'imposer une quarantaine stricte des malades afin de les contenir.

Les médecins et les personnels de santé sont alors essentiels à la bonne tenue de l'expédition. A noter, le dévouement et le travail exceptionnel du corps soignant puisque le médecin militaire Alphonse Lavran, révélera au début du XXème siècle que le nombre de morts dû aux maladies restera inférieur à celui des armes. Faits remarquables, étant donné que l'on se situe encore avant l'avènement de Pasteur. Tout de même, 1 700 hommes périront de la peste. Parmi le personnel soignant, un tiers des chirurgiens succomberont à l'infection.



Figure 29 : Bonaparte visitant les pestiférés de Jaffa, Antoine-Jean Gros, 1804. (53)

Enfin, la dernière innovation de Larrey sur laquelle nous nous attarderons, est la démocratisation de la pratique du bouche-à-bouche dans la Grande Armée. Celle-ci est la résultante d'une observation sur les champs de bataille de Toulon. La ville, alors aux mains des royalistes et des Anglais en 1793, est en proie à des grands conflits. C'est pour les déloger, que Bonaparte, un jeune capitaine ambitieux, est appelé pour remplacer le capitaine d'artillerie car la situation s'enlise. Ville

portuaire et combats sanglants ne font pas toujours bon ménage et de nombreux soldats tombent à l'eau. Aucune technique de soin n'est alors en vigueur pour leur venir en aide.

Après plusieurs autopsies, Larrey remarque que le cerveau de nombreux soldats n'est pas touché. Il en conclut alors que malgré leurs blessures ils auraient pu être sauvés par une nouvelle pratique qu'il va mettre au point : le bouche-à-bouche.

La première technique est rudimentaire. Dans un premier temps, un tuyau est inséré dans une narine, la deuxième est bouchée. Des compressions dans le ventre et le bas ventre sont alors prodiguées pour essayer de réanimer le patient.

Pour permettre la création de ce protocole, Larrey s'inspire des travaux du Docteur William Buchan, qui est un de ses illustres contemporains. Ce dernier préconise d'abord des insufflations de tabac dans les poumons (suite à sa découverte aux Etats-Unis) à l'aide d'une pipe ou d'un embout. La plante est alors utilisée comme excitant. Puis c'est dans une édition suivante (la quatrième) de son « Domestic Medicine », en 1775, que Buchan associera le massage cardiaque externe avec le bouche à bouche.

Le protocole est alors le suivant : dans un but de stimulation, le Docteur Buchan préconise de frotter « l'épine du dos avec de l'eau de vie et les tempes avec des esprits volatils » puis de souffler « dans les narines, des poudres irritantes telles que celles du tabac ou de la marjolaine ».

Dans un second temps, pour rétablir la respiration, on soufflera « avec toute la force dont on est capable, dans la bouche du malade, et dans le même temps, on lui pincera les narines ». L'élévation de la poitrine et du ventre sera le marqueur attendu, montrant que l'air passe dans les poumons.

Dans un troisième temps, on « pressera la poitrine et le ventre afin de faire sortir l'air qui a été introduit » et l'opération sera répétée plusieurs fois afin que la « respiration artificielle » puisse reproduire les effets de la respiration naturelle.



Figure 30 : 4^e édition « Médecine domestique », 1775, Docteur Buchan. (49)

Puis, à l'instar de l'ambulance, le mode opératoire va être amélioré afin d'obtenir le résultat que l'on a aujourd'hui.

Le mode opératoire est donc maintenant bien détaillé, et ce sont les médecins Peter Safar et James Elam, qui, au milieu du XX^{ème} siècle, poseront de nouvelles bases pour la réanimation cardio pulmonaire (RCP). Les dernières recommandations sont résumées dans le tableau suivant et sont adaptées de l'American Heart Association :

	Adultes et adolescents	Enfants (1 an → puberté)	Nourrissons (1 mois → 1 an, nouveau-nés exceptés)
Sécurité du lieu	Sécuriser la scène pour la victime et les sauveteurs		
Reconnaissance de l'arrêt cardiaque	Réagit aux stimulations? Ne respire pas ou respiration agonique (=respiration pas normale) Pas de pouls (en moins de 10 secondes) (L'évaluation de la respiration et la prise du pouls se font simultanément en moins de 10 secondes)		
Activation des secours	Si seul sans téléphone portable: laisser la victime pour appeler les secours et demander un défibrillateur avant de débiter la RCP Sinon: envoyer quelqu'un et débiter la RCP Utiliser le défibrillateur dès que disponible	ACR devant témoin Idem adulte ACR sans témoin RCP pendant 2 minutes Laisser la victime pour appeler les secours et demander un défibrillateur Reprendre la RCP Utiliser le défibrillateur dès que disponible	
Ratio compression-ventilation (sans intubation)	1 ou 2 sauveteurs 30:2	1 sauveteur 30:2 2 sauveteurs 15:2	
Ratio compression-ventilation (avec intubation)	Compressions continues 100-120/min 1 ventilation toutes les 6 secondes (10/min)		
Fréquence de compression	100-120/min		
Profondeur de compression	5-6 cm	Au moins 1/2 du diamètre antéro-postérieur du thorax (5 cm)	Au moins 1/3 du diamètre antéro-postérieur du thorax (4 cm)
Position des mains	2 mains sur la moitié inférieure du sternum	2 mains (ou 1 main pour les petits enfants) sur la moitié inférieure du sternum	1 sauveteur 2 doigts au milieu du thorax, juste en dessous de la ligne intermamellaire 2 sauveteurs 2 pouces, les mains en cercle au milieu du thorax, juste en dessous de la ligne intermamellaire
Relâchement du thorax	Permettre la relaxation complète du thorax entre chaque compression		
Minimiser les interruptions	Limiter les interruptions du massage cardiaque (inférieures à 10 secondes)		

Figure 31 : Synthèse des recommandations en cas d'arrêt cardio-respiratoire (ACR), American Heart Association, 2015. (50)

Pour conclure, il est également utile de revenir sur les opérations en tant que telles à même les champs de bataille. Car la grande affaire reste l'amputation. A l'heure où les antibiotiques, les techniques rigoureuses d'antiseptise ou la bactériologie n'existent pas, des opérations parfois rudimentaires doivent être réalisées. Pour illustrer ce propos, revenons sur la bataille d'Essling.

Nous sommes en 1809. Profitant du nouveau front espagnol ouvert par l'Empereur, l'Autriche déclare une nouvelle fois la guerre à la France. Alors que Napoléon enchaîne les victoires et qu'il s'approche de Vienne à grands pas, il est pris au piège par Charles d'Autriche qui provoque la bataille d'Essling. C'est une terrible défaite pour la France mais également pour l'Empereur qui y perdra son meilleur ami, le maréchal Lannes. Sur les coups de 16h, alors las des affrontements, le maréchal se place en retrait. Mal lui en prit, un boulet de canon le percute, il faut alors l'opérer en urgence ! C'est alors que le chirurgien de la Grande Armée entre en scène.

Afin d'éviter la gangrène, véritable fléau lors des guerres de coalitions, Larrey préconise d'emblée l'amputation et la désarticulation. C'est une constante dans sa carrière, sans anesthésie ni réanimation possible, il choisira toujours d'essayer de sauver la vie du blessé plutôt que la fonction du membre. Ses plaies sont nettes et la cicatrisation se passe généralement correctement. Son atout principal est sa rapidité opératoire qu'il développera grâce à une connaissance parfaite de l'anatomie humaine : 2 minutes pour une jambe et 30 secondes pour un bras ! Larrey pratiquera un nombre d'amputations parfois terrifiant : 300 durant la bataille d'Eylau que j'ai pu vous conter durant l'introduction, 300 également durant la bataille décisive

de Wagram qui interviendra quelques mois plus tard en juillet 1809, plus de 200 lors de la bataille de la Moskova durant la campagne de Russie...

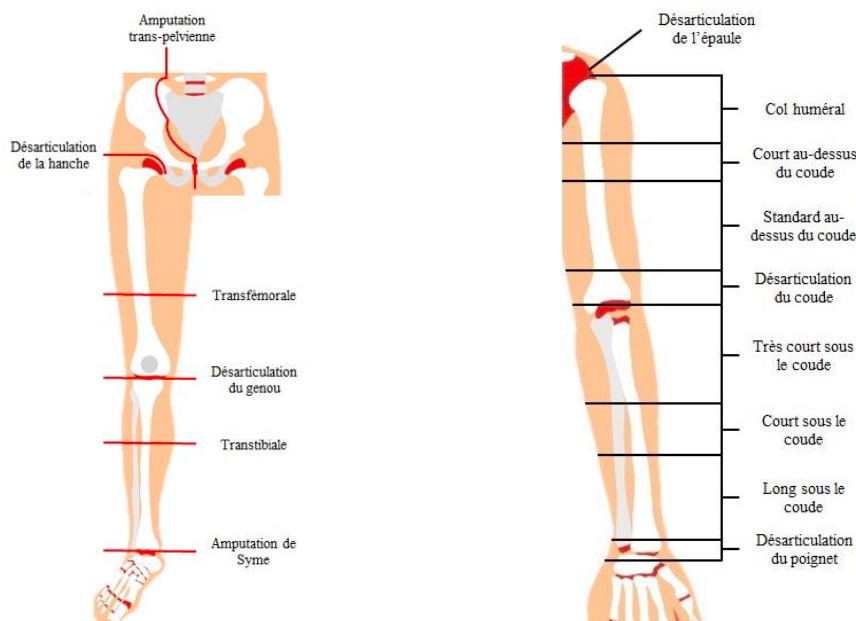


Figure 32 : Classification des amputations des membres inférieurs et supérieurs, L.G Monroe, 2007, R.J Saunders, 2015. (54)

Il opérera avec succès le maréchal Lannes. Malheureusement, celui-ci décèdera quelques jours plus tard du Typhus, dans les bras de l'Empereur, qui ne s'en remettra jamais vraiment...

Il s'intéressa enfin à d'autres domaines de la chirurgie. Nous pouvons citer pêle-mêle nombre de mesures qu'il a pu énoncer suite à ses observations :

- Afin d'éviter de plus amples infections, les plaies du cou et de la face étaient suturées immédiatement.
- Les plaies au niveau du thorax étaient refermées pour leur transformation en hémithorax ; il préconisa ainsi le drainage du péricarde par voie épigastrique.
- Une sonde est mise en place pour extraire les projectiles qui ont perforé la vessie.
- L'opium est utilisé pour soulager les douleurs.
- Les membres fracturés sont immobilisés au moyen de bandage imbibé de blanc d'œuf afin de les durcir.
- Les plaies par congélation lors de la campagne de Russie sont assimilées à la physiopathologie des plaies par brûlures.
- L'embaumement est utilisé pour conserver les corps de hauts gradés lors de campagnes militaires.
- Des appareils d'extraction de balles mais aussi des aiguilles pour les sutures sont développés.

Enfin, nous retrouvons également quelques statistiques des soins qu'il a pu prodiguer, notamment lors de la campagne de Russie. Celle-ci se déroula en 1812, Larrey estime que 22 000 blessés sont passés dans ses ambulances.

Parmi ceux-là, plus de 9 000 sont guéris sans séquelles, 1 000 sont amputés et 2 500 sont morts. On comptera également 4 000 invalides partiels et 5 800 invalides totaux. Larrey estime avoir sauvé 89% de blessés dans des conditions très

précaires. Le principal reproche qui lui a été fait par ses contemporains, est le nombre d'amputations, alors que celles-ci ne représentent que 4% du total.

Larrey, le chirurgien de la Grande Armée, respecté de tous, resta toute sa vie fidèle à Napoléon. Il était admiré aussi bien par les Français que par l'Europe toute entière. Blücher, maréchal Prussien, lui sauvera même la vie pendant la bataille de Waterloo, puisque le chirurgien avait sauvé la vie du fils du maréchal un an plus tôt.



Figure 33 : Cénotaphe de Larrey au Père-Lachaise : « L'Homme le plus vertueux que j'aie connu », P.Y Beaudoin, 2017. (55)

b) Les pharmaciens de l'Empereur (56–70,73)

Nicolas Deyeux, premier pharmacien de l'Empereur (1745-1837)

Tout d'abord, afin de rendre hommage à notre profession, il m'a semblé nécessaire et pertinent d'accorder une place aux pharmaciens qui ont marqué l'Empire de leur empreinte et particulièrement dans les soins d'urgence. Alors que Larrey pouvait agir directement sur les champs de bataille, ses collègues, eux, ont fait progresser la pharmacie d'une manière différente, que ce soit par des recherches en nutrition pour les uns, par des observations sur les effets de certains médicaments ou par l'étude de certaines maladies pour d'autres. Il ne sera pas question, ici, d'élaborer une liste exhaustive des pharmaciens sous le 1^{er} Empire, ils sont trop nombreux, mais d'en présenter quelques-uns, en raison de la relation entretenue avec le pouvoir en place mais également en raison de leurs découvertes dans cette période troublée. Nous commençons donc par Nicolas Deyeux, le premier pharmacien de l'Empereur.

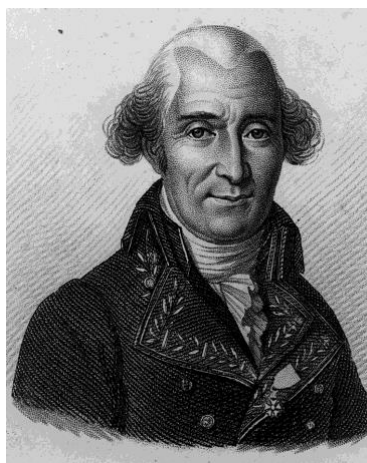


Figure 34 : Portrait de Nicolas Deyeux, Ambroise Tardieu, XIX^e siècle. (71)

Au moment de son avènement, le 2 décembre 1804, Napoléon Ier, constitua le Service de Santé de sa majesté. Sous ses ordres, officiaient huit médecins, huit chirurgiens, trois pharmaciens, un médecin oculiste et un chirurgien-dentiste. Le tout était supervisé par Corvisart, alors premier médecin de l'Empereur.

Né en 1745, à Paris, Deyeux est un très bel homme lorsqu'il réalise ses études de pharmacie au sein de la pharmacie de son oncle, Philippe-Nicolas Pia dans les années 1760-1765. Quelques gourmandines tenteront bien leur chance avec le beau préparateur. Néanmoins Deyeux, honnête, n'a qu'un seul principe : Les études, les études et encore les études !

Il gravit peu à peu les échelons avant de décrocher en 1772 son diplôme de pharmacien. Etant plus intéressé par les recherches concernant la chimie que par le commerce de médicaments, il revend son établissement en 1787.

Il contribuera beaucoup à l'œuvre scientifique de la pharmacie, en commençant par l'écriture d'un mémoire en collaboration avec Parmentier, sur les propriétés physiques et chimiques du lait humain et animal. Cet ouvrage obtiendra le prix de la Société royale de médecine en 1790. Sur le tableau ci-dessous, Deyeux et Parmentier ont rangé, par ordre d'importance, les laits avec le plus de propriétés bienfaitrices pour notre corps et la santé humaine.

BEURRE.	FROMAGE.	S E L ESSENTIEL.	S É R U M.
La brebis , la vache , la chèvre , la femme , l'ânesse , la jument .	La chèvre , la brebis , la vache , l'ânesse , la femme , la jument .	La femme , l'ânesse , la jument , la vache , la chèvre , la brebis .	L'ânesse , la femme , la jument , la vache , la chèvre , la brebis .

Figure 35 : Tableau regroupant les différents types de lait du plus important au moins essentiel en fonction de l'utilisation possible, N. Deyeux et A.A Parmentier, 1790. (57)

Le second ouvrage sur lequel nous allons nous attarder, réalisé en coopération avec Parmentier, se focalise maintenant sur l'étude du sang et il sera d'une grande importance puisque ces découvertes seront utilisées bien plus tard dans le soin de différentes maladies mais également dans la transfusion sanguine.

Les deux scientifiques divisent ce nouveau mémoire en trois chapitres :

L'un sur l'état actuel des connaissances avec un aspect historique sur la chimie du sang. En regroupant les différents travaux de scientifiques tels que Leuwenhok, Hales ou Rouelle, il était admis que le sang contenait du fer, et le processus de coagulation avait également été mis en évidence.

Après ces rappels nécessaires, Parmentier et Deyeux ont montré dans un deuxième chapitre que le sang était constitué de neuf parties : la partie fibrineuse, la partie odorante, l'albumine, le soufre, la gélatine, la partie rouge, la partie alcaline et l'eau.

Il a été mis en évidence que les sels neutres que l'on trouve dans le sang doivent en être étrangers car le globule peut vivre sans ces derniers. La composition varie aussi selon l'âge, l'état physiologique ainsi que le mode de vie.

Dans une dernière partie, les deux pharmaciens ont observé le sang de différents malades :

- Le sang des personnes souffrant de maladie inflammatoire : celui-ci est alors recouvert d'une fine couche blanchâtre, qui est la couche leucocytaire. Elle est, selon-eux, couverte de fibrine.
- Le sang des personnes atteintes de fièvre typhoïde était tantôt couvert d'une couche leucocytaire, tantôt ressemblait à celui d'une personne saine.
- Le sang d'une personne atteinte de scorbut est quant à lui semblable à une personne saine d'apparence, sauf qu'il ne coagule pas facilement et qu'il possède une odeur très particulière.



Figure 36 : 1^{ère} page du mémoire sur le sang, N. Deyeux et A.A Parmentier, 1791. (58)

Les travaux de Deyeux et Parmentier sont une nouvelle fois couverts de succès puisque ce nouvel ouvrage obtient une récompense, le prix de la Société royale de médecine en 1791. Cet ouvrage servira de base pour les futurs scientifiques qui s'intéresseront à ces maladies.

Au cours de sa vie, Deyeux effectuera de nombreux travaux. Entre autres choses, il nous a laissé des ouvrages portant sur le processus de synthèse de l'acide gallique utilisé pour ses propriétés pré-biotiques et antioxydantes, sur les conditions de conservation du nitrate d'éther, sur les encres ainsi que sur la fabrication du sucre de betterave. A noter un détail important que l'on peut analyser a posteriori comme un clin d'œil du destin, puisqu'il co-écrit un mémoire avec Herbin, sur la maladie de la pierre et sur la dissolution des calculs humains. Ce mémoire sera d'une valeur inestimable, puisque la maladie de la pierre n'est autre que celle qui emportera Napoléon III dans la tombe, mort à l'âge de 64 ans, des suites d'une opération fatale ayant pour but de le soulager de cette terrible souffrance.

Il soignera aussi, comme il le pourra, Joséphine. C'est Corvisart qui établira la stérilité de l'Impératrice. Celle-ci sollicitera sans relâche le 1^{er} médecin de l'Empereur, mais à bout de forces, il donnera le dossier au 1^{er} pharmacien qui ne pourra administrer à l'Impératrice que des placebos à base de mie de pain...

Notons que ses travaux trouvent encore résonnance aujourd'hui puisque les recherches sur l'acide gallique continuent. Les dernières utilisations porteraient sur l'utilisation de la noix de galle dans le traitement de la polyarthrite rhumatoïde. En effet, on aurait une augmentation de l'apoptose des SFL rhumatoïdes (Fibroblast-like synoviocyte) lors d'un traitement par l'acide gallique et donc une réduction de l'expression des gènes pro-inflammatoires dans cette pathologie. Ces deux activités pourraient être exploitées comme option thérapeutique dans cette pathologie rhumatismale.



Figure 37 : Planche botanique, Chêne de Galles, Eugen Köhler, 1883. (72)

Après l'épopée glorieuse de l'Empire, Deyeux continuera ses activités professorales lors de la Restauration et sous le règne de Louis-Philippe. Il terminera ses jours, comblé, puisque décoré de la croix de la légion d'honneur ainsi que membre de l'Académie de médecine, et rendit l'âme en 1837 à l'âge de 92 ans.

Antoine-Augustin Parmentier, le nutritionniste de l'Empereur (1737-1813)

Après avoir parlé du premier compère de la fructueuse association, intéressons-nous maintenant à la vie de Parmentier. Contrairement à notre premier camarade, Parmentier fera l'essentiel de ses classes, non pas sous le 1^{er} Empire mais plutôt durant la royauté.



Figure 38 : Portrait de Parmentier, François Dumont, 1812. (74)

Celui-ci naît en 1737, sous le règne de Louis XV et à l'âge de 13 ans commence ses études pour devenir pharmacien. Montrant très rapidement des capacités remarquables, il débutera comme élève chez un apothicaire à Montdidier. C'est à 18 ans, qu'il monte à la capitale pour parfaire sa formation.

C'est en soufflant ses vingt-quatre printemps que notre homme obtient son brevet d'apothicaire, et tout de suite après, il s' enrôle dans l'armée durant la terrible guerre de Sept Ans. Blessé, puis capturé par les Prussiens, il vivra cet épisode dans des conditions épouvantables. Mais à toute chose malheur est bon puisqu'il y découvre les valeurs nutritives de la pomme de terre. Essentiellement nourri avec celle-ci, considérée comme nourriture dégradante, il se rend compte de ses bienfaits et gardera en tête cette expérience pour de futures recherches.

De retour au pays, il redouble d'ardeur à la tâche afin d'être officiellement nommé apothicaire, et obtiendra son diplôme en 1766 et sera même nommé apothicaire-major des armées françaises par le baron d'Espagnac, alors gouverneur des Invalides.

Afin de démocratiser l'usage de la pomme de terre dans l'alimentation, il y consacra plusieurs ouvrages. En 1772, il est récompensé du prix de l'Académie de Besançon pour avoir réalisé un mémoire sur les bienfaits de la pomme de terre dans l'alimentation, puis en 1773, il écrira un livre : « Examen chimique des pommes de terre dans lequel on traite des parties constituantes du froment et du riz ». Enfin il consacra même une thèse en 1781 : « Recherches sur les végétaux nourissants qui, dans les temps de disettes, peuvent remplacer les aliments ordinaires, avec de nouvelles observations sur la culture de la pomme de terre ».

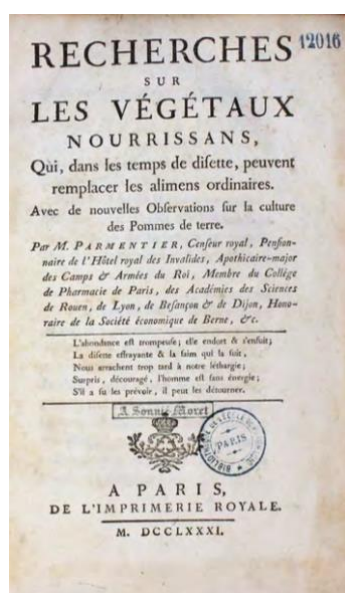


Figure 39 : Recherches sur les végétaux nourissants, A.A Parmentier, 1781. (75)

Figure 40 : Tombe de Parmentier au Père-Lachaise, P.Y Beaudoin, 2011. (76)

Par ailleurs, il sera aussi un grand pharmacien militaire et prendra part à de nombreuses campagnes. Nous l'avons vu avec la guerre de Sept Ans qu'il fera dans sa jeunesse, puis il sera aussi de la partie pour la guerre d'indépendance des Etats-Unis. Enfin, sous le 1^{er} Empire, il sera administrateur des hôpitaux ainsi qu'inspecteur général du service de santé des armées impériales. En plus de jouer un grand rôle dans la nutrition de la Grande Armée avec l'explosion de la consommation de

pomme de terre, il encouragea la vaccination de nos gars contre la variole grâce à deux campagnes, en 1805 et 1807.

La variole est alors un fléau terrible pour les populations européennes, faisant plus de 400 000 morts chaque année sur le continent, parmi lesquels près de 90% des enfants de moins de 10 ans. La maladie se manifestait par les symptômes suivants : très forte fièvre, maux de tête, douleurs dorsales et abdominales et éruptions cutanées. Napoléon, créa donc en 1800 le « Comité central de Vaccine » afin d'inciter la population à se faire vacciner, puis un 1801, un « Hospice central de vaccination gratuite ».

Puis vingt-cinq de ces établissements furent mis en place afin de doter les grandes villes pour que les médecins puissent répondre à la demande grandissante de la population. Et c'est donc en 1804, que sous l'impulsion de Larrey, chirurgien de la Grande Armée, de Coste, médecin chef des armées, et de Parmentier, notre inspecteur général du service de santé, que fut mise en place la vaccination pour les soldats volontaires.

Avant cette initiative, il existait les prémices de la vaccination ; une variolisation empirique. Celle-ci consistait à prélever directement le pus d'une personne atteinte de la variole et de l'inoculer directement à un enfant sain. Le procédé est extrêmement risqué, puisqu'on évalue le risque de contracter la maladie à 1/50.

C'est alors qu'entre en scène en 1796, un certain Edward Jenner, qui, doté d'un excellent esprit d'observation, a remarqué que les vachers, au contact du pis des vaches ont contracté le cowpox. La maladie infectieuse, « la variole de la vache » est en fait un virus proche de la variole humaine, à ceci près qu'elle est bénigne pour l'homme et permet une immunisation contre la variole humaine. Notre bon docteur a donc l'idée d'inoculer au petit James Phibbs (naïf à la variole), ledit virus. Une pustule se forme et 3 semaines plus tard, il lui injectera du pus de variole humaine. Rien ne se passe, le premier vaccin est donc créé.



Figure 41 : Docteur Jenner effectuant sa première vaccination en 1796, Ernest Board, 1910. (77)

C'est donc grâce à cette invention que la France procédera à une large campagne vaccinale. Grâce au génie d'Edward Jenner, à la détermination de Larrey, Coste et Parmentier et à l'organisation de Napoléon, on vaccinera près de deux millions et demi de personnes dans l'Empire Français.

Pour terminer cette parenthèse sur la vaccination, il est intéressant de noter que Napoléon, afin de la promouvoir, décide de la pratiquer sur le Roi de Rome (le petit Napoléon II) en 1811. A la fin de l'Empire, un enfant sur deux est vacciné. L'Empereur l'impose également dans les établissements publics, les écoles et l'armée ce qui provoqua un net recul des décès en France imputables à cette maladie. Passant de 5,4% de décès au XVIIIème siècle, à 4,8% pendant la Révolution et à 1,8% à la fin de l'épopée napoléonienne.

Toujours dans la Grande Armée, Parmentier décidera également de la composition des caissons de médicaments qui seront embarqués lors des nombreuses campagnes, afin d'assurer les premiers soins aux braves qui sont blessés aux combats. Ainsi, on retrouve dans cette liste :

- L'agaric de chêne, champignon parasite connu pour ses propriétés hémostatiques,
- Le sulfate de cuivre, pour ses propriétés antiseptiques,
- La cire blanche, pour la réalisation d'emplâtres,
- Le colophane, pour la réalisation de sparadraps,
- L'alcool, comme désinfectant,
- L'acide acéteux, aussi pour ses propriétés antiseptiques,
- Fil blanc de moyenne grosseur, pour la réalisation de sutures,
- La liqueur d'Hoffman (mélange d'alcool à 90° et d'éther à parts égales), pour l'anesthésie des soldats avant une amputation,
- Le laudanum de Sydenham (macération d'opium, de safran, de girofle dans du vin de Malaga), pour ses propriétés analgésiques et anti-diarrhéiques.

8 vendémiaire
ou 14

*Note indicative de la nature et des
quantités des Médicaments qui doivent
composés la caisse de chaque fourgon
d'ambulances en exécution du décret impé-
rial, du 14 fructidor dernier.*

Agaric de Chêne	32 grammes
Sulfate de cuivre	32 grammes
Cire blanche	32 grammes
Colophane en poudre	64 grammes
Fil blanc de moyenne grosseur	4 chevrons
Alcool	1 litre
Acide acéteux	64 grammes
Liquor minéral acide d'Hoffmann	64 grammes
Laudanum liquide de Sydenham	32 grammes
Ammoniaque	32 grammes

*Le tout enveloppé ou mis dans des bocaux
solidement bouchés et étiquetés, trait placé
dans une caisse à compartiments.*

*Les pharmaciens généraux des services
des armées des Armées.*

Parmentier

Heurteloup

approuvé
S. Vendeur

Figure 42 : Note co-écrite par Heurteloup et Parmentier quant à la composition du caisson de médicaments des ambulances, 1805. (69)

Pour en terminer avec Parmentier, il est également utile de noter, qu'il est à l'origine de nombreux autres travaux :

- Sous le régime royal, il contribuera à améliorer l'état du pain en France avec un mémoire qui traite de la conservation des grains et les farines. Il sera même nommé professeur dans une école de boulangerie à Paris.
- Toujours dans la nutrition, son cheval de bataille, il consacrera un mémoire à la culture du maïs dans le Midi. Celui-ci sera largement diffusé sous le premier Empire, diffusion contribuant à améliorer la culture du féculent partout en France.
- On lui doit, des recherches sur la conservation des aliments, la réfrigération de la viande ainsi que sur les conserves alimentaires par ébullition.
- En plus de son rôle dans la nutrition et la vaccination, il assurera la charge d'approvisionnement des hôpitaux durant les campagnes. Ce travail conséquent aidera plus tard Larrey à développer ses nouvelles idées.
- Ses travaux sur l'opium serviront enfin pour l'isolement de la molécule par le pharmacien Stertörner en 1806. Certes, la découverte ne sera que peu utilisée par les guerres contemporaines mais sera largement diffusée lors de la guerre de Sécession aux Etats-Unis (1861-1865), provoquant au passage de très nombreuses dépendances chez les soldats blessés.

Enfin, pour établir le portrait complet de cet homme admirable, je souhaite terminer par une anecdote révélatrice. Alors que Napoléon instaure la Légion d'honneur en 1802, il est demandé à Parmentier de faire la liste des dix premières croix remises aux services militaires et civils de la pharmacie. Par humilité, il ne s'inclura pas lui-même dans cette liste. Apprenant cela, c'est Napoléon en personne qui lui remettra la onzième médaille en 1804.

Homme d'honneur, fidèle à ses principes, se battant pour sa patrie et les malheureux, ne cherchant ni la gloire ni la richesse et trouvant son épanouissement dans le tourbillon du savoir scientifique, Parmentier s'éteindra le 17 décembre 1813 des suites d'une phtisie pulmonaire.

Pierre Joseph Pelletier, le chercheur boulimique (1788-1842)

Comment écrire sur les grands pharmaciens de l'histoire française et ne pas égrainer la vie de Joseph Pelletier ?

Le petit Joseph voit le jour en 1788 dans un climat prérévolutionnaire en France. Il naît sous une bonne étoile puisque 3 générations de pharmaciens le précèdent. C'est d'abord son arrière-grand-père, Charles Pelletier qui montre la voie en faisant l'acquisition de son officine à Bayonne. La succession ne tarde pas à arriver puisque c'est son fils, Bertrand qui reprendra plus tard les affaires familiales. Enfin, le père de Joseph, qui héritera aussi bien du patronyme de son père, Bertrand, que de l'officine rue Jacob, s'installera à Paris pour faire fructifier son capital. C'est donc dans ce contexte plus que favorable au développement intellectuel et à l'effervescence scientifique que Joseph va, lui aussi, se consacrer à la pharmacie.



Figure 43 : Pharmacie Pelletier, rue Jacob, résistant aux affres du temps. (78)

Figure 44 : Portrait de Pelletier, Maurin, 1842. (79)

Le jeune Joseph deviendra pharmacien à l'avantage de la loi du 21 germinal an XI. Il choisira le chemin le plus prestigieux, puisqu'il décidera d'étudier pendant 3 ans à l'école de Paris avant d'effectuer ses années de pratique au sein de la pharmacie de son père, rue Jacob. Auteur d'un parcours exceptionnel, puisque remportant sur deux années successives le 1^{er} prix de chimie en 1805 puis la médaille d'or de botanique et d'histoire naturelle en 1806, notre étudiant est également couronné de lauriers lors de ses examens en faisant l'unanimité auprès de ses professeurs.

Ses premières contributions à la science se feront à travers la rédaction de deux thèses. La première, intitulée « essai sur la nature des substances connues sous le nom de gommes-résines » et la deuxième qui traite des valeurs des caractéristiques physiques employées en minéralogie. A la suite de ces deux ouvrages, il obtiendra le titre de Docteur en sciences.

C'est en 1815, alors âgé de 27 ans qu'il commence ses grands travaux de recherche et que sa carrière universitaire décolle. Il est en effet nommé professeur adjoint d'histoire naturelle à l'école de pharmacie de Paris et il deviendra titulaire de la matière, 10 ans plus tard en 1825. Alors qu'habituellement, l'enseignement de celle-ci était consacré aux drogues provenant des trois règnes de la nature (plantes, animaux, champignons), il orientera, pour sa part, son instruction sur la minéralogie, ce qui n'avait alors, encore jamais été fait. Il continue, en parallèle, ses recherches sur l'isolement des principes actifs des drogues végétales. Nous aborderons cette partie un peu plus en détails avec la présentation de son compère de toujours, Joseph Caventou. Les honneurs s'enchaînent alors pour lui ; il sera nommé en 1821, au conseil de salubrité du département de la Seine puis directeur adjoint de l'école de pharmacie de Paris en 1832.

Venons-en maintenant aux découvertes qui ont fait sa renommée. Afin d'en avoir un panorama général, nous citerons directement Pelletier. Le discours qui suit est un extrait de sa candidature à l'Académie des sciences, relatant ses hauts faits d'armes :

« Il résulte du précédent exposé que j'ai découvert ou participé à la découverte d'un grand nombre de principes immédiats organiques dont plusieurs ont reçu une application médicale (...), que ces principes ont été généralement reconnus par tous

les chimistes (...), que parmi ces substances, on peut citer six alcalis organiques (la strychnine, la brucine, la vératrine, l'émétine, la quinine, l'aricine), quatre acides végétaux (les acides cévadique, crotonique, kinovique, cahincique), sept substances neutres (la santaline, l'anchusine, la carmine, la strychno-chromine, l'olivile, la caféine, la narcéine), trois acides formés par des réactions (acides cholestériques, ambréiques, pyro-kiniques). »

Dans cet écrit je m'attarderai sur sa plus grande découverte, réalisée en association avec Joseph Caventou : il s'agit bien-sûr de l'isolement de la quinine de l'écorce de quinquina.



Figure 45 : Planche botanique de la quinquina, Eugen Köhler, 1883. (72)

Le problème historique auquel vont être confrontés les deux scientifiques est le suivant : depuis le XVII^{ème} siècle, l'écorce de quinquina est utilisée pour faire baisser les fièvres intermittentes. Néanmoins, les matières premières arrivant sur le continent sont extrêmement chères, rares et d'activité fluctuante en fonction de leur état. De plus, il existe des incertitudes quant à la définition des espèces du genre *cinchona* faisant douter de leur efficacité. Le but va donc être d'isoler la quinine de l'écorce de quinquina.

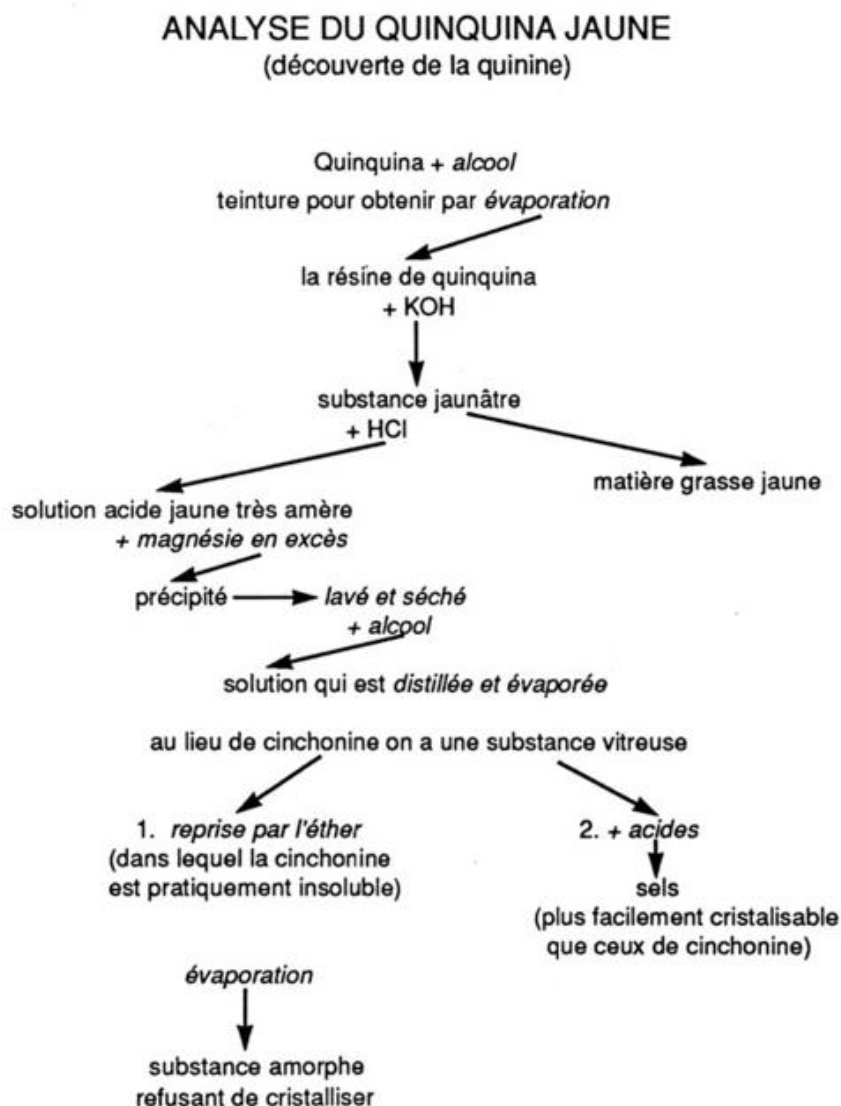
La première étape de leur travail est la démonstration de la nature alcaline de la cinchonine. Déjà une première révolution, car dans la pensée de l'époque, les végétaux ne contiennent que deux types de substances : les neutres et les acides. Ils sont aidés par les travaux de leurs confrères de la fin du XVIII^{ème} siècle :

- Vauquelin, défrichera la voie grâce à son travail sur 17 espèces de quinquina, ce qui permet de montrer que les espèces inactives sont celles qui ne précipitent pas en présence de différents réactifs comme le tanin, la gélatine ou l'émétine. Le chimiste ne réussit qu'à extraire une « substance amère, résiniforme » qui d'après lui, concentrerait l'activité.
- Ensuite, c'est Duncan Junior qui découvre que les espèces les plus actives de quinquina sont celles qui précipitent avec l'acide gallique. Il croit aussi montrer les propriétés de la cinchonine sans pour autant préciser sa nature.

Pelletier et Caventou, montrent donc dans un premier temps le caractère alcalin de la cinchonine. Cela est fait en reprenant le composé par de l'acide chlorhydrique, en traitant la solution par de la magnésie et enfin en procédant à une extraction par de l'alcool à 40°. Ainsi, on observe la cristallisation de la cinchonine. Il faut maintenant

regarder si un autre alcaloïde est présent au sein du quinquina. C'est cette autre substance qui permettrait de précipiter l'acide gallique.

C'est donc dans l'expérimentation décrite dans la figure suivante que Pelletier et Caventou isolent un alcaloïde différent de la cinchonine. Celui-ci refusant de cristalliser avec l'éther mais donnant des sels cristallisants très facilement avec des acides. Par la suite, ils arriveront à isoler complètement le deuxième composant, qu'ils prenaient au départ pour une impureté, et l'appellent « quinine ».



CONCLUSION : Il s'agit d'un *autre alcaloïde* que la cinchonine, qu'ils nomment quinine.

Figure 46 : Procédé d'extraction de la quinine, P. Rossignol, 1989. (60)

Ne sachant que faire de cette nouvelle substance extraite, les deux scientifiques font le vœu pieux que la découverte soit exploitée afin d'en démontrer l'activité thérapeutique. Ce sera chose faite rapidement, puisque Pelletier confia de la quinine et de la cinchonine à Magendie, médecin à l'Hôtel-Dieu, qui administrera la substance sous forme de sirop à différents patients souffrant de maux divers (douleurs d'estomac, asthénie, sueurs nocturnes) sans succès. C'est en 1821, que Chomel, médecin également à l'Hôtel-Dieu, réalise un mémoire nommé

« Observations sur l'emploi du sulfate de quinine et de cinchonine dans les fièvres intermittentes ».

Récoltant les fruits de son dur labeur, Pelletier est décoré chevalier de la Légion d'honneur en 1828 puis officier en 1841. Après une carrière riche en découvertes, refusant systématiquement de prendre la lumière seul et associant ses élèves et ses collaborateurs à chacune de ses réussites, et ne courant jamais après l'appât du gain en mettant ses travaux dans le domaine public, c'est en homme humble et comblé intellectuellement que Pelletier s'éteint en 1842 à l'âge de 54 ans.

Joseph Bienaimé Caventou, militaire dans l'âme (1795-1877)

Contrairement à Pelletier, Caventou n'est pas seulement descendant d'une lignée scientifique à proprement parler mais plutôt de pharmaciens-militaires. Le petit bonhomme pousse ses premiers cris en 1795 dans une tension encore palpable en France. On sort en effet de la bataille de Valmy et de l'exécution du roi Louis XVI. De plus, il naît à Saint Omer, ville au passé chargé d'histoire militaire, souvent assiégée mais toujours résistante. Concernant son ascendance, le père est un pharmacien aux armées de la république. Il sera un modèle pour le tout jeune Joseph.



Figure 47 : Portrait de Joseph Caventou, Catherine Buisson, 1930. (80)

Pour retracer son parcours étudiant, il faut savoir qu'il commence ses études en province puis réalise le trajet Dunkerque-Paris pour les poursuivre à la capitale. Pas une sinécure pour l'époque puisque l'épopée ferroviaire ne prendra réellement son essor qu'en 1840.

En 1815, il est reçu 1^{er} au concours de l'internat. Il choisira néanmoins une autre voie, dans un premier temps du moins, puisqu'on le voit s'engager dans la pharmacie militaire le 1^{er} mars de la même année. C'est en effet ce jour que Napoléon débarque à Golfe Juan, après son évasion de l'Île d'Elbe, pour commencer le fabuleux mais tragique épisode des Cent-jours. Lors de cet épisode militaire, Caventou utilisa ses facultés en chimie et s'illustra en purifiant l'eau de citerne pour ses compagnons.

Il reprend, après l'échec de Waterloo, son internat l'année suivante et les publications s'enchaînent pour lui :

- Traduction de la langue allemande de l'ouvrage suivant : « Manuel des pharmaciens et droguistes ou traité des caractères distinctifs, des altérations et sophistications des médicaments simples et composés », apportant sa pierre au grand édifice de la lutte contre le charlatanisme,
- Publication durant sa première année d'internat d'une « nouvelle nomenclature chimique » en se basant sur la classification de Thenard,
- Rédaction en 1819 du « traité élémentaire de pharmacie théorique », passant en revue, les notions élémentaires indispensables à savoir pour un étudiant en pharmacie : médicaments, récoltes, atomistiques, pharmacie organique et inorganique, etc.

C'est dans cette période, qui permet l'épanouissement et le bouillonnement intellectuel, que Caventou fait la rencontre d'une vie, celle qui bouleverse l'existence d'un Homme : Pelletier. Ce dernier, de sept années son aîné, est déjà professeur adjoint à l'Ecole de Paris et bien sûr titulaire de l'historique pharmacie rue Jacob. De cette rencontre naissent des travaux essentiels et des legs fondamentaux pour l'humanité :

- En 1817, ils écrivent un mémoire sur la matière verte des feuilles qu'ils nomment alors, chlorophylle.
- En 1818, ils isolent la strychnine. Celle-ci s'obtient en râpant la noix vomique dans de l'alcool bouillant et en distillant la liqueur obtenue. C'est un puissant stimulant du système nerveux central qui permet au patient d'augmenter ses capacités respiratoires mais également son odorat et sa vue. Elle a également été utilisée en pharmacologie expérimentale comme agent épileptogène chez l'animal en antagonisant la neurotransmission Gabaergique. Aujourd'hui la molécule n'a plus d'utilité en médecine humaine et est même considérée comme produit dopant. Elle a été retirée de la vente au grand public en 1999.
- En 1819, ils parviennent à isoler la brucine, très proche structurellement parlant de la strychnine puisqu'elle se trouve sous forme de nitrate dans les eaux-mères de la préparation de strychnine. La dernière étape consiste alors à la faire précipiter à l'ammoniac. Moins toxique que la première molécule, elle est utilisée pour réguler la pression sanguine. Très utile également en homéopathie avec deux spécialités : Nux vomica ou Ignatia amara.
- La même année, ils découvrent la vératrine, utilisée à faible dose pour traiter l'hypertension artérielle en raison de ses propriétés vaso-dilatatrices. Mais, elle expose son utilisateur à une forte toxicité puisque cette molécule peut provoquer d'importantes brûlures à l'estomac, une oppression thoracique accompagnée de douleurs lancinantes dans le bas ventre puis de violents vomissements.

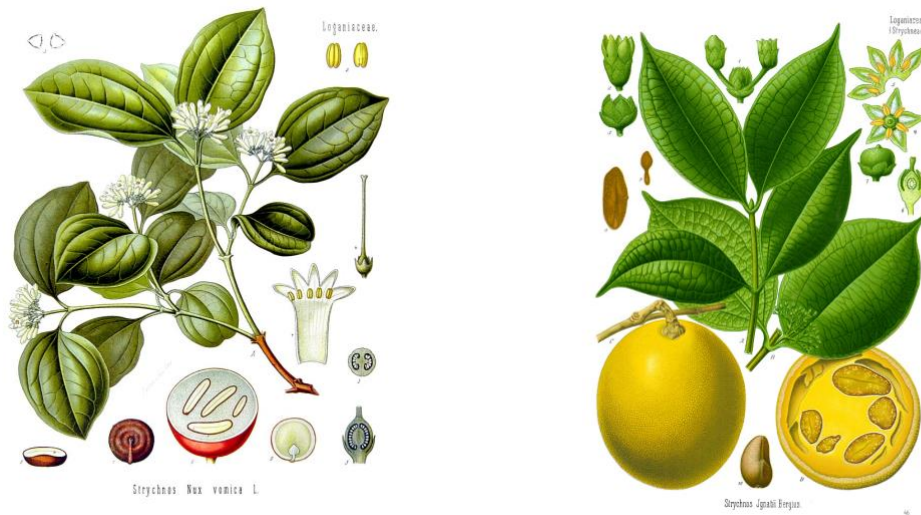


Figure 48 : Planches botaniques, Nux Vomica et Ignatia Amara, Eugen Köhler, 1883. (72)

- En 1820, ils réalisent la découverte la plus importante que nous avons détaillée précédemment, la quinine. Nous ne reviendrons pas en détails sur celle-ci, mais plutôt sur la production industrielle qui a suivi. S'ils ont décidé de rendre publique cette molécule pour en faire profiter l'humanité, cela n'empêchera pas l'industrie pharmaceutique allemande et américaine d'exploiter le travail des Français pour faire fortune. Dès 1826, les deux pharmaciens sont en capacité de produire près de 2 tonnes de sulfate de quinine à partir de 138 tonnes d'écorces de quinquina. Cette découverte est d'autant plus importante qu'avant ces expérimentations, on broyait simplement les écorces et la dose de quinine prescrite aux patients était très variable en fonction de la qualité de la matière première. Tantôt inefficace, tantôt toxique, on peut prescrire à partir de 1820 à dose efficace et optimale.

Quelques années plus tard, à l'instar de son ami, Caventou fait l'acquisition de sa propre pharmacie rue Gaillon, à Paris. Dans le même temps, grâce à ses fantastiques capacités, il est nommé professeur de chimie de l'école de pharmacie de Paris avant qu'il ne lui soit donné, en 1834, d'ouvrir sa propre matière, portée sur la toxicologie.

Même si, après la mort prématurée de Pelletier en 1842, la production scientifique de cet homme exceptionnel s'étiola au fil du temps, nous retiendrons un dernier ouvrage, « les moyens de constater la présence d'arsenic dans les empoisonnements », permettant de contribuer à la bonne tenue de la justice sur le domaine royal.

Homme de génie, de science et d'une droiture exceptionnelle, mais aussi militaire aguerri qui se souciera toujours d'apporter sa contribution à la science, épuisé et lassé d'un monde en constante agitation, Caventou se retire de la vie publique et partage alors son temps libre entre son bastion familial à Saint-Omer, sa petite campagne à Saint-Mandé et son châtelet à Saint-Valéry-sur-Somme pour enfin s'endormir paisiblement le 5 mai 1877.



Figure 49 : Statue en hommage à Pelletier et Caventou en l'honneur de la découverte de la quinine, P.M Poisson, 1951. (81)

Charles-Louis Cadet de Gassicourt, remords devant l'éternel ? (1769-1821)

Pour terminer cet hommage aux grands pharmaciens de la fin du XVIIIe et du début du XIXème siècle, je vais m'attarder sur un dernier scientifique, au cœur du pouvoir politique, un proche de Napoléon. Cet homme, c'est Charles-Louis Cadet de Gassicourt, un homme dans les confidences des décisionnaires.

Il faut savoir que Charles-Louis n'est pas un roturier. Il a même une ascendance royale ! C'est le fils bâtard du roi Louis XV qui s'est laissé envouter par les charmes de la très belle Madame Cadet, alors femme du pharmacien Cadet, propriétaire de la pharmacie Cadet-Derosne située rue Saint-Honoré.



Figure 50 : Portrait de Charles-Louis Cadet de Gassicourt, Isidore Péan du Pavillon, 1822. (82)

Le très jeune Charles-Louis est un élève brillant. D'abord il n'est pas destiné à une carrière de pharmacien : lui ce qui l'intéresse, c'est le droit ! Il obtiendra d'ailleurs de beaux succès en tant que littérateur et avocat. Alors que la Révolution éclate, il s'y rallie avec enthousiasme et monte sa carrière politique. Mal lui en prit, il passe tout près de l'échafaud.

Lassé de cette existence mouvementée, il décide de s'intéresser à la science et se lance dans les études de pharmacie. De nouveau, il excelle dans ce domaine et grâce à son statut social élevé, il parvient facilement à obtenir sa maîtrise le 15 juin 1800.

Une fois son diplôme en poche, l'intrépide Cadet s'installe rue Saint-Honoré. Son affaire étant prospère et sa notoriété grandissante, il retient l'attention du gouvernement quant à la nécessité de l'organisation d'un nouveau conseil de salubrité. Vite repéré par Deyeux, ce dernier le nomme secrétaire général du conseil avec bien sûr, l'aval de Corvisart.

C'est alors que l'épopée Napoléonienne commence pour lui aussi. Si l'on n'a pas beaucoup de traces de ses différents travaux, on retient surtout qu'il faisait partie des fidèles parmi les fidèles de l'Empereur, allant même en campagne durant la cinquième coalition pour assister à la bataille de Wagram et prodiguer des soins aux malheureux.

Après ce bref épisode militaire, Cadet reprend ses travaux et publie en 1812, deux thèses et un manuel :

- La première prend un point de vue philosophique et se nomme « Etude simultanée des sciences ». Cette thèse est une sorte de bilan scientifique de sa vie et de toutes ses expériences où il décrit l'étendue des connaissances qu'il a pu accumuler tout au long de ces années de labeur.
- La deuxième, expérimentale, se nomme « De l'extinction de la chaux ». Elle porte sur l'intérêt, à travers une solide pratique de laboratoire et de nombreuses expérimentations, d'unir plusieurs sciences et tisser des liens entre différentes matières, comme la physique et la chimie pour interpréter les faits observés.
- Le troisième ouvrage est certainement le legs le plus important qu'il nous a laissé puisqu'il s'agit de son « Formulaire magistral » regroupant des centaines et des centaines de préparations magistrales. Ce formulaire est destiné aux pharmaciens, médecins et chirurgiens. Il sera mis à jour régulièrement, faisant l'objet de nouvelles publications jusqu'en 1833.

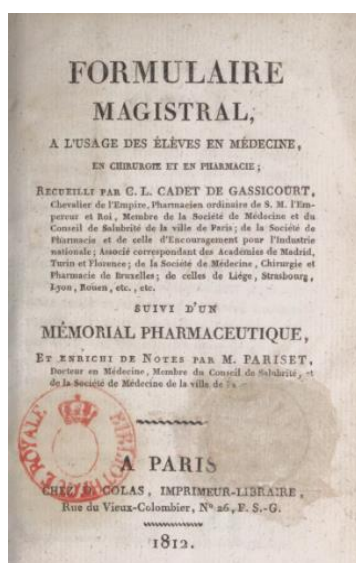


Figure 51 : Couverture du Formulaire magistral de Cadet, 1812. (67)

Dans la période sombre de fin de règne, après la campagne de France, le pharmacien est encore et toujours aux côtés de l'Empereur. Napoléon en proie au pire des sentiments, absorbe un poison que lui avait donné notre pharmacien. Reprenant ses esprits, Napoléon appelle au secours le scientifique qui lui sauvera la vie. Néanmoins, Cadet en gardera les pires remords quand il apprend le décès de Napoléon des suites d'un ulcère à l'estomac. Enfin, c'est durant l'épisode des Cent-jours que Cadet obtiendra le grade le plus important de sa vie, puisqu'il succèdera à Deyeux au titre de premier pharmacien de l'Empereur.

Homme d'honneur, fait chevalier de la légion d'honneur par Louis XVIII en 1816, il restera fidèle aux principes bonapartistes en se prononçant fermement contre le roi malgré son ascendance royale. Il luttera également contre l'obscurantisme scientifique en combattant de toutes ses forces le charlatanisme, ce qu'il lui valut de nombreux problèmes politiques. Il suivra de près l'Empereur dans la tombe puisqu'il rend l'âme six mois après le prisonnier de Sainte-Hélène. Il gardera pour l'éternité les regrets de ne pas avoir su mieux aider Bonaparte dans sa quête.

3) La pharmacie des armées (83–86)

Après avoir évoqué les grandes figures médicales du 1^{er} Empire, nous allons voir comment la pharmacie et les pharmaciens se sont organisés pour concourir aux succès des campagnes napoléoniennes. Certes, nous en avons déjà un aperçu avec les découvertes de nos illustres prédécesseurs, il est donc utile de nous pencher sur l'organisation générale de notre corps de métier.

a) Le Service de santé des armées (SSA)

Le Service de santé des armées est composé de trois corps : les chirurgiens, les pharmaciens et les médecins. Les chirurgiens sont les plus en vue dans cette organisation. Ils peuvent intervenir directement sur le théâtre des opérations à l'instar du docteur Larrey. Ensuite, viennent les pharmaciens qui ont un rôle primordial, que nous détaillerons plus tard. Enfin, nous retrouvons les médecins. Il est important de savoir qu'avant 1793, période durant laquelle la Révolution se cherche encore, le pharmacien était directement assujéti à l'autorité du médecin. Ce n'est qu'après, au début des guerres de Révolution et des coalitions, que les trois corps de métiers sont mis sur un pied d'égalité.

Néanmoins, malgré les nombreuses prérogatives et responsabilités, les différentes professions médicales ne jouissent pas d'un bon statut et d'une bonne réputation au sein de la Grande Armée. Avant d'en comprendre l'importance, Napoléon ne les considérait que très peu, il ne voulait pas les voir sur le champ de bataille. En somme, les professions médicales étaient en bas de l'échelle des armées.

De plus, le pharmacien dépendait ici des commissaires de guerre, et n'a que de courtes missions au sein de l'armée. Par conséquent, à la fin d'une campagne, les professionnels de santé retournent à la vie civile sans pouvoir développer plus en profondeur le service de santé des armées.

b) Recrutement des pharmaciens

Le recrutement des pharmaciens et des officiers de santé de manière générale peut s'effectuer selon trois procédures : le commissionnement, la réquisition et la conscription.

La première méthode, le commissionnement, est celle qui laissera certainement un goût amer aux professionnels de santé. Elle permet de cibler une personne en particulier et de la mettre à un poste dans l'armée. Cela consiste tout simplement en une nomination. Ce procédé avait déjà été utilisé quelques années auparavant, durant le Consulat, lorsque le Directoire avait recruté de nombreux officiers de santé commissionnés et expérimentés mais sans leur verser la moindre pension. Par conséquent, lors des campagnes suivantes, très peu de pharmaciens accepteront de revenir sous le statut de commissionnés.

Le deuxième procédé, la réquisition, consistera à faire venir de force tout homme entre 18 et 40 ans, non marié ou veuf sans enfants. On y retrouvera bon nombre de médecins, chirurgiens et pharmaciens.

Enfin, la conscription. Cette pratique, très décriée surtout à la fin de l'Empire, donnera naissance aux corps d'armée célèbres les « Marie-Louise » en hommage à l'Impératrice des Français. La conscription consiste en un tirage au sort des jeunes hommes de 20 ans, inscrits sur une liste. Une fois leurs noms choisis, les conscrits passent une visite médicale devant un conseil de révision. Ce service militaire est alors fixé pour 5 ans. C'est cette pratique qui permettra de développer considérablement le Service de santé des armées.

c) Grade et hiérarchie au sein du SSA

Pour tous les officiers de santé présents dans le SSA, est appliquée une hiérarchie afin d'avoir une organisation optimale. Au sein des régiments, les pharmaciens sont classés selon 3 grades :

- Le pharmacien major, de première classe,
- Le pharmacien aide-major, de seconde classe,
- Le pharmacien sous aide-major, de troisième classe.

Ce classement en 3 grades existe aussi chez les chirurgiens et un autre en 2 grades chez les médecins.

A la tête de ces pharmaciens, œuvre le pharmacien en chef des armées. Son rôle est de gérer la pharmacie pour toute l'armée. Enfin, au sommet de la hiérarchie, nous avons le pharmacien inspecteur général, symbolisé par Parmentier, qui appartient à la direction générale du SSA.

d) Rôle du pharmacien au sein de l'armée

Les prérogatives des pharmaciens varient en fonction de leur grade au sein de l'armée :

- Tout d'abord, Parmentier, l'inspecteur général. Il est en charge de la composition du caisson d'ambulance avec, entre autres, la trousse de

chirurgie et de médicaments. Il s'occupera aussi de la vaccination, en coordination avec les autres corps de métiers. Il assurera également une tâche administrative en recrutant massivement des officiers de santé. De par sa haute fonction, il aura, enfin, un rôle décisionnel dans la tenue du SSA.

- Ensuite, les pharmaciens en chef, qui officient sur le terrain. Ils ont un rôle d'approvisionnement et veillent à ce que les chirurgiens ne manquent de rien. Ils vont aussi avoir une responsabilité sur l'organisation et l'inspection du personnel (major, aide-major, sous aide-major). Ils peuvent enfin assister les chirurgiens pour les premiers secours.
- Enfin, les pharmaciens classés, sont présents afin d'assurer d'une part les gestions des stocks de médicaments et vont assister les pharmaciens en chef dans leurs différentes tâches. Ils pourront aussi vérifier la bonne composition de tous les caissons de médicaments des ambulances. Ils prépareront les différents médicaments et partiront souvent reconnaître les plantes médicinales pour fournir les différents régiments. S'ils ne sont que peu exposés aux risques de blessures par armes à feu, ils sont soumis à des règles d'hygiène très strictes car, faisant partie de l'équipe de soins, les épidémies se transmettent à grande vitesse. Le rôle de prévention sera primordial pour tous, belligérants comme personnel soignant.

e) L'uniforme

Pour en terminer avec le SSA, il est bon de faire un point sur l'uniforme des pharmaciens au sein de l'armée. Bien qu'il n'ait que peu évolué pendant toute la période de l'Empire, le code vestimentaire des officiers de santé est identifiable, et discriminant surtout grâce aux couleurs. En revanche, ne faisant pas officiellement partie de l'armée, les différents corps médicaux n'ont pas droit aux épaulettes pourtant caractéristiques.

L'uniforme du pharmacien se présente comme suit :

- Une veste et une culotte en drap bleu piqué de blanc formant une tenue, rappelant celle, bleu horizon, des poilus de la première Guerre mondiale,
- Un chapeau muni d'un grand plumet rouge,
- Des décorations : collets, revers, et parements en velours de couleur verte.



Figure 52 : Représentation de l'uniforme du pharmacien des armées sous le 1^{er} Empire. (86)

C'est d'ailleurs cette couleur du velours qui va distinguer les professions médicales. Le vert bouteille caractérise les pharmaciens, le rouge cramoisi, les chirurgiens et le noir est l'attribut des médecins. Bien que le vert fût déjà un symbole du pharmacien, c'est vraiment avec l'Empire que la distinction est faite avec les autres professions. Jusqu'alors les pharmaciens arboraient encore souvent une croix rouge. Dorénavant ils ne porteront que du vert. On ne connaît pas bien l'origine de la couleur verte pour notre profession, l'hypothèse la plus répandue serait celle de l'origine végétale de nombreux médicaments.

En fonction des saisons, on complétera l'uniforme par un gilet rouge ou blanc qui viendra se placer en dessous de la veste.

Enfin, des bottes en cuir à retournés rabattus et une épée d'officier d'infanterie viendront parachever cet équipement.

En conclusion, bien que boudés par une partie du corps militaire, les pharmaciens, en travaillant main dans la main avec médecins et chirurgiens, ont prouvé une nouvelle fois leur valeur et leur nécessité dans un début de siècle plus que mouvementé. Les découvertes de la fin du XVIIIème siècle et du début du XIXème sont un legs inestimable pour l'humanité. En passant de la quinine de Pelletier et Caventou, à l'importance de la nutrition de Parmentier, au secours de l'Empereur par Cadet et aux précieuses ambulances volantes de Larrey, nos scientifiques ont permis de grandes améliorations des conditions de vie des braves des champs de batailles.

Après avoir étudié la législation pharmaceutique du 1^{er} Empire et les grandes découvertes et avancées majeures de la médecine d'urgence et pharmaceutique, je vous propose de tourner la page de Napoléon Ier pour nous intéresser à son neveu, Napoléon III.

Nous allons donc découvrir dans cette troisième et dernière partie comment la pharmacie s'est adaptée aux changements sociétaux sous la houlette de notre nouvel Empereur, grâce à quelques découvertes majeures.

III) Les évolutions pharmaceutiques sous le Second Empire

1) Contexte historique

Avant d'aborder cette nouvelle période historique, faisons un rapide rappel des événements précédents. Après l'épisode des Cents-jours que nous avons brièvement évoqué, Napoléon perd tragiquement son trône après la sanglante bataille de Waterloo.

Contrairement à ce qui était attendu, ce n'est pas le tout jeune Napoléon II qui gouvernera la France. Nous assistons au retour de la dynastie des Bourbons et c'est Louis XVIII qui rafle la mise en 1815 suite au congrès de Vienne. En France, vous le savez, le roi ne meurt jamais et c'est le frère de Louis XVIII, Charles X, qui prendra le relais de 1825 à 1830.

Chassez le naturel et il revient au galop, la grande tradition révolutionnaire française reprend le dessus, boute Charles X hors des portes du royaume à la fin d'un épisode qu'on appellera à posteriori les 3 glorieuses. Suite à cela, le siècle des instabilités met en haut de la hiérarchie, un nouveau roi, illégitime, Louis-Philippe Ier. C'est donc la fin de la dynastie capétienne.

Alors que l'on pensait avoir une continuité dans le pays, patatras, une nouvelle révolution éclate ! Et cette fois-ci, elle met à mal ce roi financier qui finira ses jours en exil au sein de la Perfide Albion. Lui qui ne voulait pas finir comme le triste Charles X n'aura de cesse de répéter dans son voyage de départ : « Pire que Charles X, cent fois pire que Charles X... ».



Figure 53 : Le trône brûlant place de la Bastille, 1848. (87)

Une fois la royauté balayée par les Parisiens, place à la 2nde République ! Cet épisode républicain, un peu particulier puisqu'éphémère, repose sur une constitution mal pensée qui permet au président de ne réaliser qu'un seul mandat et à l'image de la future 3^e République, a un rôle, il faut bien le dire, représentatif.

Une nouvelle fois, comme au temps de la Révolution et de l'Empire, les hommes forts créent des temps prospères, les temps prospères créent des hommes faibles, les hommes faibles créent des temps difficiles et les temps difficiles créent des hommes forts. Et l'homme fort du moment n'est autre que le neveu de Napoléon I^{er} : Charles Louis Napoléon Bonaparte.

Alors qu'il est élu au suffrage universel masculin avec près de 75% des voix en 1848, Louis Napoléon est un homme avec autrement plus de poigne que ses prédécesseurs. Voyant que la Constitution entrave son pouvoir, il ne parvient pas à mettre en place les mesures qui lui semblent nécessaires pour le redressement du pays et ne peut briguer non plus de second mandat. N'étant pas homme à « inaugurer les chrysanthèmes » selon la formule du général de Gaulle, Napoléon fomenta un coup d'Etat.

Ce coup de force, élaboré principalement avec le génial duc de Morny qui est au passage le demi-frère du président, permet en 1852, de rétablir l'Empire.

Je terminerai cet indispensable rappel historique, en précisant que le peuple français approuve avec une écrasante majorité, plus de 90% du corps électoral, le rétablissement du régime suite au plébiscite du 20 et 21 décembre 1851. Il sera sacré Empereur en 1852, le 2 décembre, comme son illustre aïeul.



Figure 54 : Portrait officiel de Napoléon III, Winterhalter, 1853. (88)

Mais que vient faire la pharmacie dans cette histoire ?

Eh bien, il faut savoir que c'est durant cette période qu'apparaissent de nouvelles modifications de la législation concernant les études de pharmacie. C'est ce que nous étudierons dans un premier temps.

Ensuite, c'est également durant ce laps de temps que prend son envol l'industrie pharmaceutique et la fabrication médicamenteuse. Deux exemples, la pharmacie Menier et la Grande Pharmacie de France, illustreront cette thématique.

Nous ferons également un point sur l'état de la profession officinale à cette époque, en proie à de nombreux tourments : on qualifie cette période de « crise de la pharmacie ».

Mais c'est également dans les grandes crises que peuvent voir le jour des solutions : les hygiéniques. Cette nouvelle trouvaille des industriels est-elle nécessaire et suffisante pour la bonne tenue de la profession ? nous le verrons dans un paragraphe consacré.

Nous finirons cette troisième et dernière partie avec un mot sur la maladie qui terrassera l'Empereur, sur les soignants accompagnant le mourant et bien-sûr nous évoquerons les dernières innovations de la médecine pour tenter de sauver cet illustre personnage.

C'est donc avec un programme chargé, dans une époque qui n'a rien à envier en termes de secousses politiques aux précédentes que nous entamons cette partie sur l'histoire de la pharmacie au XIXème siècle.

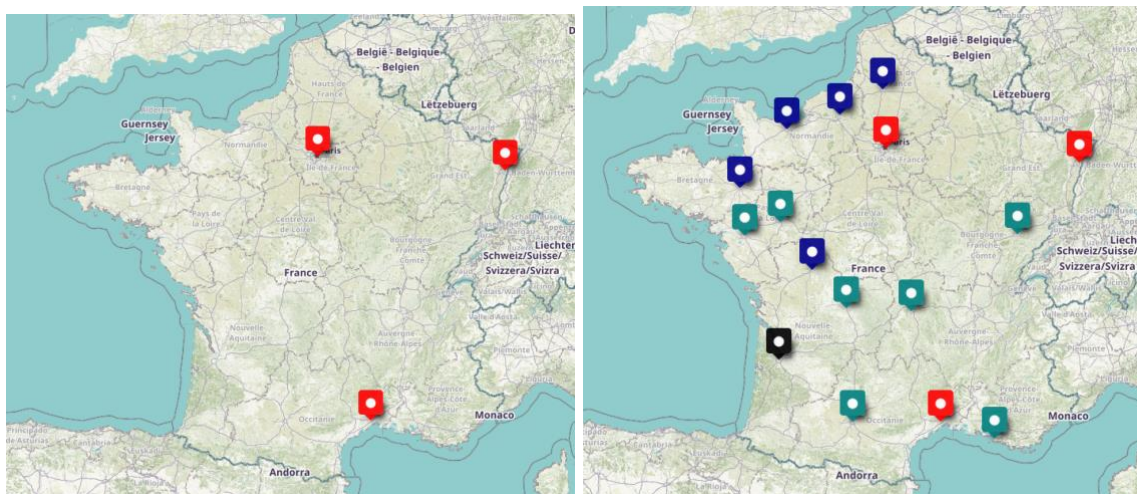
2) Changement de législation étudiante (89,90)

Afin de comprendre les différentes évolutions qui ont pu s'opérer au cours des vingt-deux années de gouvernance de Napoléon III, faisons un petit saut dans le temps et remontons en 1840 sous Louis-Philippe Ier. Comme nous l'avons vu dans la première partie de cet écrit, nous avons 3 grandes écoles de pharmacie : Montpellier, Paris et Strasbourg. En plus de cela, 18 écoles secondaires se sont progressivement développées afin d'offrir un enseignement théorique aux autres élèves de France. Néanmoins, dans ces écoles secondaires, n'y étaient enseignées que des matières concernant la médecine, très peu concernant notre profession.

Par conséquent, un problème d'iniquité est apparu entre les élèves de pharmacie ayant la chance de pouvoir suivre des enseignements dans une des trois grandes écoles et les autres se contentant d'un enseignement plus que bancal dans les écoles secondaires. Louis-Philippe donnera un réel cadre législatif à ces écoles secondaires de médecine en les dénommant : « Ecoles préparatoires de médecine et de pharmacie ». Le programme de l'enseignement est le même que dans les écoles supérieures, mais ici, un grade de bachelier en sciences n'est pas nécessaire pour y être admis. C'est l'ordonnance royale du 13 octobre 1840 qui permet l'évolution de la situation.

Suite à cette ordonnance, il est établi la liste précise des écoles préparatoires de médecine et de pharmacie :

- A partir de Février 1841 : Amiens, Caen, Poitiers, Rennes et Rouen,
- A partir de Mars 1841 : Marseille, Angers, Besançon, Clermont, Limoges, Nantes et Toulouse,
- A partir de Mars 1842 : Bordeaux.



Maintenant que la mise au point est faite, venons-en aux changements opérés par Napoléon III et intéressons-nous au décret impérial du 22 août 1854 sur le régime des établissements supérieurs. Ce décret concerne principalement les établissements supérieurs, mais prévoit aussi des dispositions sur tout ce qui régit les établissements préparatoires.

Dans cette loi, deux décisions principales sont prises. La première, supprime les jurys d'examens départementaux pour les pharmaciens de seconde classe. La

deuxième oblige tous les pharmaciens à passer par un cursus théorique pour pouvoir exercer.

Par ailleurs, il est également conservé la distinction entre les pharmaciens de première et de seconde classe avec quelques subtilités :

- D'abord, pour avoir le grade de pharmacien de première classe, il faut, comme dans l'Ancien Régime, avoir suivi trois années de cours théoriques au sein d'une école supérieure de pharmacie et avoir réalisé un stage de trois années au sein d'une officine. Afin d'accéder à cette formation, il faut également être titulaire d'un diplôme de bachelier en sciences et s'acquitter d'une somme de 1390 francs. L'exercice est alors possible sur tout le territoire français.
- Pour le pharmacien de deuxième classe, plusieurs possibilités s'offrent à lui. Pour le cursus théorique, il a le choix entre effectuer une année dans une école supérieure, ou une année et demie dans une école préparatoire de médecine et pharmacie. En revanche, il doit réaliser un stage de six années en officine. La somme dont il doit s'acquitter ne s'élève qu'à 460 francs mais il ne pourra exercer sa profession que dans le département de l'école préparatoire. Par ailleurs, il ne lui est demandé aucun diplôme préalable pour suivre le cursus.
- Dans les deux cas, l'âge minimum requis pour exercer est de 25 ans.

Les prochains changements de législation n'interviennent qu'après le Second Empire, soit au début de la 3^e République en 1874-1875, avec par exemple, l'apparition de facultés mixtes ou bien plus tard, la suppression du grade de seconde classe.

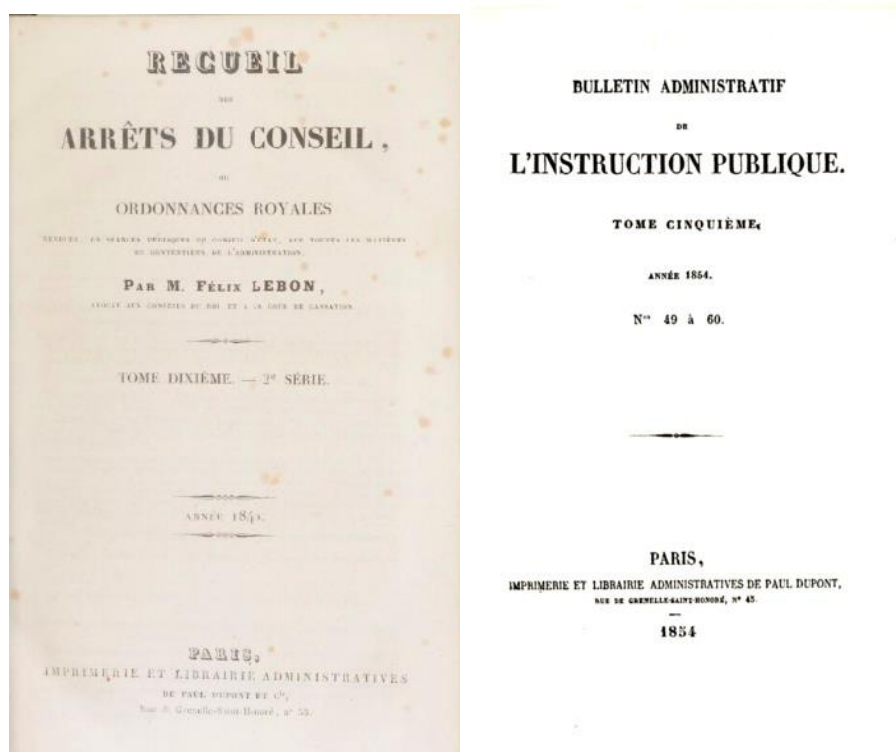


Figure 56 : Ordonnance royale de 1840 et décret impérial de 1854. (89,92)

3) L'industrie pharmaceutique (93–97)

C'est au milieu du XIX^{ème} siècle que l'industrie pharmaceutique connaît un formidable essor et cela pour plusieurs raisons. La première, on la doit à la loi du 21 germinal an XI qui réaffirme le monopole pharmaceutique. De fait, ce texte, impose aux pharmaciens la réalisation de préparations en se référant au codex favorisant l'exportation de ces préparations. A cela, s'ajoutent les découvertes sur les alcaloïdes que nous avons pu voir, et l'impossibilité d'extraction et d'isolement à grande échelle favorise également ce nouvel élan. A savoir qu'au sein des exportations françaises, on retrouve en majorité des spécialités pharmaceutiques, qui à l'époque, sont des médicaments préparés à l'avance, à l'inverse des préparations magistrales, préparées extemporanément par les officinaux.

C'est d'ailleurs grâce à ce mouvement de l'industrie, que la France, au tout début du XX^{ème} siècle, deviendra l'un des tout premiers pays exportateurs de produits pharmaceutiques. Afin de donner quelques chiffres sur l'ampleur du phénomène, il faut savoir que la France exporte dix fois plus qu'elle n'importe, et les échanges avec l'Allemagne et l'Angleterre sont mêmes excédentaires ! Une situation qui a de quoi faire pâlir le gouvernement actuel... l'exportation atteint donc près de 17 millions de francs de l'époque soit approximativement 70 millions de nos euros, quand les importations sont d'environ 1,5 million de francs, soit 6,2 millions d'euros.

Nous pouvons nous questionner sur les facteurs responsables de cet accroissement. En plus des lois, ils sont multiples :

- D'abord, c'est avant tout une réponse à une demande croissante.
Pour cette raison, de nombreuses officines ajoutent un laboratoire à leur structure.
Cette demande croissante est aussi illustrée par l'augmentation du nombre d'officines dans le temps. Elles sont un peu plus de 6 000 à la fin du Second Empire soit vers 1870 pour dépasser les 11 500 au début du siècle suivant. Par ailleurs, le nombre de personnes adhérant à des sociétés mutuelles ou à des organismes de prise en charge augmentent dans le même temps, il y a là une vraie volonté d'avoir une meilleure santé, un nouveau marché est donc à conquérir !
- Ensuite, grâce au développement de la presse professionnelle et des expositions universelles successives (celle de Paris de 1867 notamment), il est désormais possible d'avoir accès aux établissements industriels mais aussi aux différents procédés de fabrication.
- Enfin, les produits de cette industrie sont désormais davantage divulgués au grand public, facilitant également l'essor de leur exploitation.

Les premières usines naissent donc autour de 1850. Elles se trouvent à Paris et Lyon au début de cette aventure. On en comptera près de 473 à la fin de ce XIX^{ème} siècle. Ce sont globalement des petites structures pour plus de 60% d'entre elles, embauchant entre 1 et 10 salariés contre seulement 4% avec plus de cent employés. Plusieurs grosses entreprises commencent donc à émerger dans le paysage français avec par exemple la Pharmacie Centrale de France ou l'usine Poulenc qui assureront nombre de tâches comme par exemple :

- La production de produits chimiques utilisés à l'officine comme le chloral, le bicarbonate de soude, le bromure de potassium,
- La production de principes actifs alcaloïdes alors très en vogue,
- Livraison de médicaments sous formes particulières : gélules, dragées, poudres ou granules.

C'est à ce moment-là, lorsque les grands capitaux commencent à voir le jour, que les officinaux s'inquiètent aussi de voir disparaître la profession. Si l'usine permet en effet de produire en très grande quantité, en augmentant les cadences de production et en assurant la fiabilité du médicament, l'officine est appelée à disparaître. C'est en tout cas la grande affaire des pharmaciens de l'époque, qui non seulement inquiets de voir ce phénomène prendre de plus en plus d'ampleur, sont confrontés à la défection de nombre de leurs confrères qui vont associer le diplôme de pharmacien à la production industrielle, avec par exemple la fondation de la Société Française de Produits Pharmaceutiques par une ancienne famille de chirurgiens et d'apothicaires, les Midy. Cette inquiétude concernant la disparition de la profession ne date donc pas d'hier et les pharmaciens de tous temps doivent se battre pour conserver le prestige de l'institution...

Néanmoins, l'industrie va rapidement devenir indispensable. Avec les nouveaux principes actifs qui arrivent sur le marché, de nouvelles méthodes de traitements doivent être utilisées. Par conséquent, se démocratise l'utilisation de chauffage au bain-marie, mais aussi d'autoclave, des méthodes de dessiccation et d'extraction. La galénique, va elle-aussi se moderniser. Avant, tout était fait à la main et le résultat dépendait de l'habileté du manipulateur. Bientôt tout ou presque se mécanisera, et les formes en gélules et en dragées se feront de plus en plus fréquentes dans les rayons des pharmaciens.

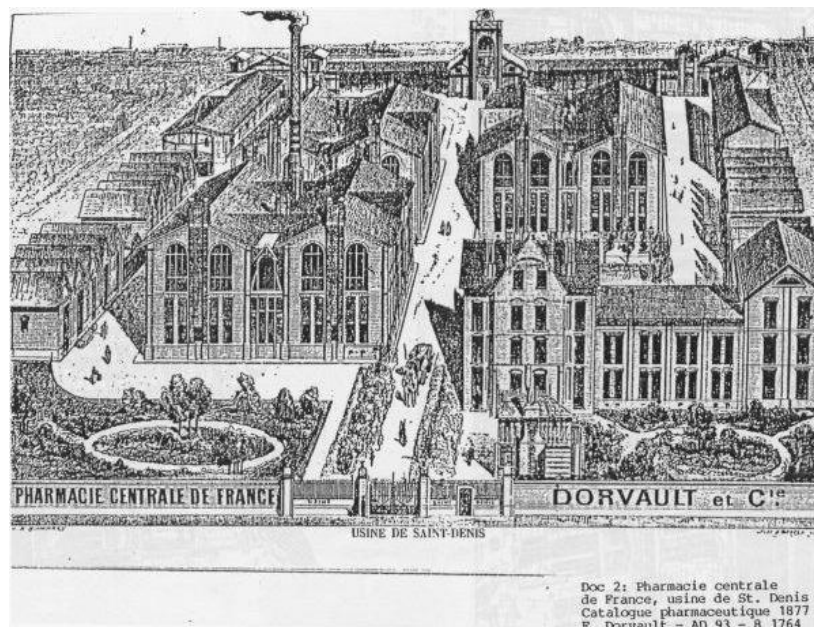


Figure 57 : Pharmacie centrale de France à Saint-Denis, Catalogue pharmaceutique, 1877. (98)

En parallèle à ce développement des médicaments, nous assistons aussi à une évolution du matériel médical. C'est le début de la fabrication à grande échelle de pansements, sparadraps et papiers médicinaux. Profitant des nouveaux procédés de fabrication, les pansements subissent aussi des ajouts. C'est principalement la fabrique Desnoix, qui innovera en variant les matières premières, et en associant du taffetas d'Angleterre à divers produits chimiques, et obtiendra les premiers

pansements antiseptiques en imprégnant les tissus de chloral, d'acide borique ou d'acide phénique. Ces nouveautés sont essentielles pour la médecine d'urgence puisque d'autres conflits continentaux se préparent comme la terrible guerre de 1870 contre la Prusse.

C'est donc bien au regard de cette irrésistible ascension, avec le développement des moyens de production, la quantité de médicaments produits, la rentabilité de cette industrie que les pharmaciens des villes ont stoppé tout processus de fabrication. Par conséquent, l'officine se transforme peu à peu en un lieu où l'on distribue les médicaments des industriels sans forcément qu'il n'y ait eu d'essais préalables et où l'on exécute les ordonnances des médecins. Le pharmacien perd peu à peu son rôle de conseiller qui le caractérise tant.

Dans le domaine des stratégies de production, plusieurs méthodes voient le jour. Trois types de produits garnissent la pharmacie : les produits chimiques, les remèdes inscrits au Codex et les spécialités médicamenteuses :

- D'abord, les produits chimiques utilisés en officine sont très nombreux et se renouvellent continuellement. A l'image de la Pharmacie Centrale qui en produira beaucoup, nous avons l'eau oxygénée, l'éther ou encore la soude. Les moyens de synthèse se développant, il est désormais facile de pouvoir fournir nombre de commerces. On commence à avoir, à partir des années 1850-60, une alliance entre l'industrie pharmaceutique et l'industrie de produits chimiques pour la fabrication en masse de ce type de composants. La production d'autres consommables est également facilitée, avec entre autres la magnésie, l'iodure, le bromure ou les sels de bismuth, qui deviendront monnaie courante dans l'industrie.
- Ensuite, les remèdes inscrits au Codex vont aussi être produits de manière industrielle. La valeur médicale de ces traitements est reconnue et seuls les pharmaciens peuvent les fabriquer. Parmi ces substances à réaliser, on retrouve la digoxine, synthétisée par Nativelle en 1869. Par souci de rentabilité, de sécurité et de qualité, ce type de préparation passera dans le giron des industriels. Cette concurrence est redoutable pour les pharmaciens d'officines qui se voient confrontés à une production de masse à des prix défiant toute concurrence. Nous retrouverons aussi pêle-mêle, les farines analeptiques (un aperçu est possible dans les hygiéniques que nous verrons un peu plus tard), le sirop pectoral balsamique (pour faciliter la capacité respiratoire), le ferment Jacquemin (un ancêtre de nos probiotiques) ou encore l'huile de foie de morue.
- Enfin, les spécialités pharmaceutiques. C'est sur ce point que le rôle des pharmaciens va être remis en cause dans la société de l'époque. Il appartenait en effet aux officinaux de préparer et de vendre directement dans la boutique les différentes substances. De par l'avancée des moyens de production et les découvertes de l'industrie en matière de galénique, les pharmaciens vont en quelque sorte être dépossédés de ce rôle de créateurs, faiseurs pour se transformer en simples distributeurs. J'utilise bien sûr ici l'emphase à dessein, mais c'est dans le but de bien marquer la rupture des esprits, tout du moins chez les officinaux, quant aux futurs rôles qu'ils vont devoir tenir.

Tout un mouvement de défense des pharmaciens va naître en réaction à cette industrie. Nous pouvons citer de grands journaux professionnels tels que « L'Association générale des pharmaciens de France », « L'Association syndicale des élèves en Pharmacie de France » ou « La pharmacie aux Pharmaciens ». Dans ce dernier cas, le message est clair. Ces journaux vont tenter de tenir la dragée haute aux organes industriels en discréditant les fameuses spécialités médicamenteuses, en les accusant de concurrence illégale, de remèdes secrets dont l'efficacité n'est pas prouvée, et en dénonçant l'inondation du marché de médicaments à bas coûts provoquant l'appauvrissement des pharmaciens et l'enrichissement de l'industrie.

Néanmoins ces critiques sont vite balayées par les pouvoirs publics. Les véhémences qui revenaient le plus souvent, incriminaient l'efficacité du produit, mais il a vite été montré que la carrière commerciale d'une spécialité inefficace était très brève dans ce siècle de découvertes. L'indulgence est également de mise car les spécialités s'inspirent le plus souvent des formulations du Codex.

De plus, la qualification de « remèdes secrets » n'est finalement pas retenue non plus car les industriels ont fait inscrire sur le conditionnement : le nom du fabricant, de la spécialité, du principe actif ainsi que d'éventuelles précautions d'emploi.

Enfin, concernant la bien maigre marge réalisée par les pharmaciens, les producteurs leur proposent alors de créer les premières raisons de fidélité entre le vendeur et l'acheteur. Plus un pharmacien sera fidèle à son fabricant, plus il bénéficiera de prix avantageux et de remises suivant le nombre de lots achetés. Faible consolation après tant de problèmes soulevés...

Afin de terminer cette partie sur l'industrie pharmaceutique, j'aimerais développer l'exemple d'une entreprise florissante à cette époque, celle de l'industrie Menier, véritable chef-d'œuvre du savoir-faire et du développement pharmaceutique français.

Jean-Antoine Menier, n'est pas pharmacien mais droguiste en 1816 lorsqu'il fonde la société Menier. Nuance importante, puisqu'il va s'engouffrer dans un vide juridique qui va lui permettre de fabriquer des médicaments. Nous sommes encore dans la période de transition avec la loi du 21 germinal an XI qui permet une certaine mansuétude à l'égard de certains entrepreneurs.



Figure 58 : Ancienne chocolaterie à Menier à Noisiel. (99)

A partir de 1822, Menier se fait sa place. Sa renommée grandissant, la société se spécialise dans la fabrication de farines et de poudres. Et c'est presque par cet heureux hasard que naît vraiment la fabrication de médicaments, puisque certaines spécialités nécessitent la réduction en poudre la plus fine possible. C'est ainsi que des pharmaciens vont commencer à sous-traiter les préparations auprès de Menier, ce qui accroît encore plus sa réputation. De plus en plus attaqué à cause de son absence de diplôme pharmaceutique, l'homme d'affaires obtint finalement ce titre en 1839, de quoi assouvir sa soif de légitimité.

Au début du Second Empire, la pharmacie Menier compte près de 4 000 pharmaciens clients et pas moins de 6 000, vingt ans plus tard, à la fin du régime. Nous avons donc affaire ici à une très grande maison de droguerie et de marché du médicament à Paris et en France. La société est reprise par le fils, Emile-Justin Menier, à la mort du patriarche. Il s'orientera alors sur une diversification des services, avec un développement de la célèbre chocolaterie Menier.

Mené par la logique industrielle, on verra alors naître en 1864, pour faire face à la concurrence croissante, un laboratoire d'analyse et de contrôle, apportant également une solution au problème de fiabilité supposée du manque de qualité des spécialités réalisées en usines de production.

C'est en 1867, qu'un autre pharmacien entre en scène, Dorvault, lui aussi puissant industriel, cherchant à faire main basse sur le marché médicamenteux. C'est ainsi que l'entreprise s'étend en rachetant la branche pharmaceutique de la maison Menier et l'usine de Saint Denis. Menier gardera quant à lui la fabrication de chocolat. En s'agrandissant de telle sorte, l'entreprise de Dorvault, Pharmacie Centrale de France, passe d'un chiffre d'affaires de 400 000 francs lors de sa création en 1852, à plus de 7 millions de francs en 1879.

La Pharmacie Centrale, non contente, d'avoir un monopole quasi intégral sur la distribution du médicament, impose sa suprématie en commercialisant les « hygiéniques », premiers produits destinés à l'hygiène corporelle. Nous y viendrons dans la prochaine partie.

CREPE VELPEAU

MARQUE  DÉPOSÉE

Nous rappelons ci-dessous à nos Gens de bien nos prix de vente ainsi que ceux minimum pour le vente au public :

		Prix de Vente Minimum	
		en	au Public
Pilet Bleu...	5"	0 60	0 75
— — — — —	7"	0 80	0 95
— — — — —	10"	1 05	1 25
Pilet Rouge...	5"	0 75	0 85
— — — — —	7"	0 95	1 05
— — — — —	10"	1 25	1 45
— — — — —	20"	2 45	2 90
— — — — —	30"	3 65	4 25

Prête de bien crêper le son

CRÈPE VELPEAU

Et la MARQUE DÉPOSÉE

Tout produit ne présentant pas ces garanties doit être rigoureusement refusé.

ANALEPTINE PHOSPHATÉE

ALIMENT COMPLET RÉGÉNÉRATEUR

A base de Farines de Céréales, Cacao et Glycérophosphates
Spécialement recommandée pour l'Alimentation des Jeunes Enfants
des Vieillards et des Dyspeptiques

Prix

AU PUBLIC

La Boîte

7 fr. »



Prix

AUX PHARMACIENS

5 fr. »

Figure 59 : Premières affiches commerciales de la Pharmacie Centrale de France, bulletin commercial, 1920. (95)

En conclusion, nous voyons que ce développement industriel a été un formidable bond en avant pour l'entreprise pharmaceutique française. Du développement standardisé des spécialités médicamenteuses, apportant des soins en quantité et permettant une sécurité supplémentaire, en passant par de nouveaux procédés de fabrication, c'est une véritable révolution pharmaceutique.

Néanmoins, ce sont bien les officinaux qui payent la rançon de cette gloire. D'un rôle avant-gardiste pour les patients, les pharmaciens se cantonnent à un rôle de distribution en ce début d'ère industrielle. Par conséquent, c'est la formation qui va avoir un rôle crucial dans le renouvellement du métier !

Dorénavant, c'est un rôle de conseiller qui attendra le professionnel de santé. Il devra prévenir le patient sur les effets indésirables des spécialités, repérer les premières interactions médicamenteuses mais aussi apporter toutes autres informations nécessaires à la bonne compréhension du traitement.

De par cette révolution, nous observons une mutation de ce formidable métier de pharmacien qui doit sans cesse s'adapter aux changements sociétaux. Ce phénomène est encore visible aujourd'hui, puisqu'en plus de faire la tâche qui incombait à nos glorieux ancêtres, la vaccination est passée sous notre giron, en plus d'un accompagnement approfondi des patients chroniques.

Ces patients faisant de plus en plus confiance aux pharmaciens de proximité, le conseil se développe, avec des soins hygiéniques. La transition est donc toute trouvée pour parler des hygiéniques de la Pharmacie Centrale de France mettant en avant la volonté de prendre soin de son corps, une problématique encore plus d'actualité aujourd'hui qu'en 1870.

4) Les hygiéniques de la Pharmacie Centrale de France (100)

Tout d'abord, posons-nous deux questions : Qu'est-ce qu'un hygiénique et pourquoi en parler ? Un hygiénique est tout simplement un produit frontière entre l'alimentaire, le médical et le cosmétique. Il répond à une demande de bien-être ou de mieux-être. Demande accentuée d'une part par la révolution industrielle, le rapprochement avec le monde anglo-saxon mais aussi par une certaine lassitude des combats entre les nations. La population, un peu plus embourgeoisée grâce à cette révolution veut prendre soin d'elle.

Au niveau des pharmaciens, la situation est toujours un peu plus complexe. On parle alors de « crise de la pharmacie ». Outre le sujet que nous avons pu aborder précédemment avec l'essor de l'industrie pharmaceutique, on assiste à un sentiment de dépossession de la profession. Si la loi de germinal a pu affirmer le monopole pharmaceutique sur la préparation et la distribution de drogues au poids médicinal (au détail), des ambiguïtés de législation sont nombreuses, et les autorités sont plus que permissives quant aux illégaux. Les professionnels de santé doivent donc faire face à la concurrence des herboristes, des épiciers, des religieuses, des charlatans et même des médecins ! Ce déclassement, amène donc les pharmaciens à s'orienter vers des produits qui semblent promis à un bel avenir, la parapharmacie !

Pour en venir à la Pharmacie Centrale de France, véritable précurseur dans le domaine, elle est le témoin d'une vague hygiénique, menée par notre symbole national : Louis Pasteur. Avec ses travaux sur les micro-organismes, il mettra en place la pasteurisation, sur demande de Napoléon III afin d'éradiquer les maladies

des vins. Il fera pression auprès des chirurgiens et des médecins afin d'instaurer une asepsie stricte pour les opérations, mais les habitudes ont la vie dure et Pasteur ne verra pas entièrement les résultats de son œuvre. Il est intéressant de constater que des pharmaciens indépendants se sont aussi engouffrés dans la brèche de Pasteur, pour commercialiser des vinaigres antiseptiques pour préserver des maladies comme la diphtérie ou la variole. C'est donc dans ce contexte fertile, entre la demande du consommateur, les travaux scientifiques récents et la volonté des pharmaciens de renflouer le compte en banque que naissent les hygiéniques de la Pharmacie Centrale de France.

Deux catégories de produits hygiéniques voient alors le jour :

- La première regroupe les produits alimentaires, et sont au nombre de sept : une liqueur de table « cordial de Saint-Denis », l'eau de mélisse des Carmes, de l'essence de café, de l'eau de fleur d'oranger, du chocolat, du thé et une fécule analeptique.
- De l'autre côté, nous avons les hygiéniques de parfumerie, on en compte huit : un élixir et une poudre dentifrice, un vinaigre hygiénique, une eau de Cologne, des extraits d'odeur, une pommade cosmétique et un savon de toilette.

<u>Produits hygiéniques :</u>	<u>Utilisations au XIXème siècle :</u>
<u>Cordial ou liqueur Saint Denis :</u> 	Indication dans la digestion, antispasmodique, luttant contre la torpeur postprandiale.
<u>Eau de mélisse des Carmes :</u> Composée de 14 plantes médicinales (mélisse, angélique, muguet, cresson, zeste de citron, marjolaine, coucou, sauge, romarin, lavande, armoise, sarriette, camomille et thym) et 9 épices (coriandre, cannelle, girofle, muscade, anis vert, fenouil, racine de gentiane, racine d'angélique, bois de santal).	Diluée dans un verre d'eau pour rafraîchir l'haleine, en infusion pour limiter les crampes d'estomac ou favoriser la digestion, permet de se relaxer avant de dormir.

	En usage externe, pour limiter les maux de tête et soulager les migraines.
<u>Essence de Café :</u> 	Utilisée au milieu du XIXème siècle pour lutter contre la coqueluche, les maladies calculeuses, la goutte mais aussi en tant que veinotonique, facilitant la circulation sanguine.
<u>Eau de Fleur d'oranger :</u> 	Utilisée en cas d'excès alimentaire, afin de favoriser la digestion avec activité antispasmodique. Diluée dans une boisson, elle aura des vertus relaxantes. Permet d'aromatiser les plats.
<u>Chocolat, thé, féculs analeptiques</u> (Racahout : mélange de farine, féculs, sucre et cacao) : 	Utilisation alimentaire pour les patients épuisés par la maladie ou excès de toute nature. Propriétés nourrissantes et revitalisantes.

Poudre et élixir de dentifrice :



La poudre s'utilise comme notre pâte à dentifrice, afin de nettoyer et prévenir l'apparition de caries.

L'élixir, principalement composé d'huiles essentielles (sauge, menthe poivrée, cannelle...) utilisé pour conserver la blancheur des dents ainsi que la fraîcheur de l'haleine.

D'après la publicité, il serait protecteur contre les caries. S'utilise comme un bain de bouche.

Vinaigre Hygiénique :



Utilisation dans un but antiseptique et hygiénique, pour prévenir des maladies contagieuses comme la variole ou la diphtérie.

Propriétés toniques et stimulantes.

Composition variable, principalement d'infusion de plantes, d'épices et de bois.

Eau de Cologne et extraits d'odeur :



La composition originelle, celle de Farina, est un mélange d'huiles essentielles (mélisse, thym, romarin, hysope, absinthe, lavande, etc.) et d'eau de vie.

Utilisation en parfumerie mais aussi pour ses propriétés tonifiantes et revigorantes.

<u>Pommade :</u> 	Pommade balsamique, utilisée pour la guérison et cicatrisation des plaies. Principalement à base de calendula, pour tous types d'irritations de la peau.
<u>Savon de toilette :</u> 	Utilisé surtout comme cosmétique et son odeur, moins pour ses vertus nettoyantes et antiseptiques. Symbole de la préoccupation du corps en cette fin de XIXème siècle.

Figure 60 : Tableau présentant les différents produits hygiéniques de la fin du XIXème siècle. (101–110)

Les produits proposés sont donc faits pour l'hygiène aussi bien interne, qu'externe du corps. Parmi les produits pour l'antisepsie, la blancheur des dents ou encore pour l'asthénie, il y en a pour tous les goûts mais on remarque surtout que les préoccupations du XIXème siècle sont sensiblement les mêmes que celles du XXIème siècle. Par ailleurs, les industriels usent également des mêmes méthodes pour faciliter la vente aux pharmaciens en proposant des remises et des prix cassés en cas de ventes en gros.

De plus, la Pharmacie Centrale de France, pour démocratiser ses produits s'en va acquérir la pharmacie Menier et utilisera une partie de la fabrique de chocolat pour commercialiser son chocolat médicinal. Sa stratégie commerciale repose principalement sur l'utilisation d'anciens remèdes pour en faire des nouveaux. Nous avons l'exemple du chocolat qui est utilisé ici, pour revitaliser les patients épuisés physiquement à la suite d'une maladie. Le parallèle peut être fait avec les boissons hyper-protéinées actuelles pour la nutrition de patients affaiblis. De la même façon, le café et le parfum étaient déjà utilisés au XVIIème siècle, pour respectivement les maladies calculeuses et pour leurs propriétés protectrices.

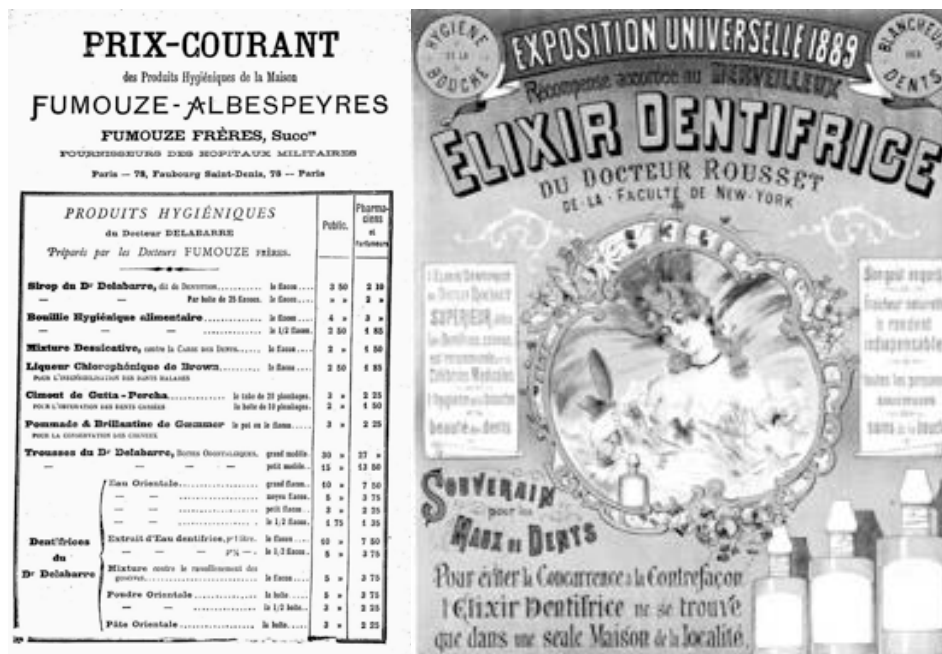


Figure 61 : Publicités pour les hygiéniques. (111,112)

Concernant le choix des produits à commercialiser, l'appareil capitaliste se met en branle pour écouler le plus de marchandises possible. Ce n'est plus tant l'aspect thérapeutique mais industriel qui va intéresser les exploitants. Ceci est permis grâce au statut juridique de ces produits par la loi de 1844 qui met un terme aux brevets. Par conséquent, une formule peut maintenant être librement copiée. Pour protéger ce marché florissant, les fabricants mettent en avant à la fois les vertus thérapeutiques, médicales et alimentaires des hygiéniques.

Le deuxième critère de choix des produits est la consommation de la population. C'est le cas pour 3 produits : le thé, le café et le chocolat qui n'est pas sans rappeler les très bons rapports entre la France et le Royaume-Uni et de facto ceux entre le couple impérial et la reine Victoria, qui marquent le réchauffement des relations internationales après des siècles de conflits. La consommation de thé a doublé entre le début du régime et la fin de celui-ci, passant de 15 à 30 millions de francs. Le même phénomène est observé pour le parfum et le café avec une consommation de 87 millions de francs.

Après avoir défini un hygiénique, étudié les raisons de son essor et la volonté commerciale des industriels, il faut s'intéresser aux stratégies de vente. Ce n'est pas tout d'avoir des produits, maintenant il faut attiser la curiosité des acheteurs.

Concernant la population dans son ensemble, l'affaire n'est pas des plus compliquées. Comme nous l'avons expliqué, la demande est déjà là, le désir hygiéniste est présent, il faut maintenant l'attiser. Étant donné que ce sont les hommes qui dirigent la pharmacie, les femmes sont, pour le fabricant, des vendeuses en puissance. Les hommes s'occuperont alors des médicaments et la femme, des hygiéniques. L'image de la femme est alors douce, rassurante et de bons conseils. De plus, dans la société de l'époque c'est bel et bien l'épouse qui s'occupe du foyer. Qui est dès lors plus qualifiée que la femme pour répondre aux questions hygiénistes qui certes sont personnelles, mais qui s'inscrivent avant tout dans le contexte du foyer ?

Il faut savoir que sous le Second Empire, une petite partie des Français s'est enrichie et il naît vraiment une élite plus tournée vers l'hédonisme, les plaisirs et le soin de soi. On assiste à des spectacles, brisant les mœurs et les conventions, comme des concours « du plus grand estomac ». Les industriels ne font qu'accompagner la tendance. Et ainsi, beaucoup d'hygiéniques naissent principalement pour favoriser la digestion, comme l'eau de mélisse ou la liqueur pour les vertus antispasmodiques.

Beaucoup de nouveaux mouvements de pensées voient également le jour comme l'homéopathie, le vitalisme, ou le Pasteurisme. Pour aller dans le même sens on va voir fleurir des toniques ou stimulants (vinaigre de toilette, pommade balsamique ou eau de dentifrice), ce qui finira de convaincre le consommateur d'acheter tous ces produits dans l'officine du coin.

Les pharmaciens et les médecins, seront les bras armés de l'industrie, mais ces produits devront faire leurs preuves scientifiques. Nous avons bien sûr les travaux de Pasteur, évoqué plus haut, qui seront essentiels dans la promotion de ce mouvement.

Des professeurs de pharmacie, tels les docteur Bussy ou Bouchardat, iront défendre les bienfaits des thèses hygiénistes alimentaires dans le bulletin commercial de la Pharmacie Centrale de France. Ils y expliquent que grâce au mouvement, on interviendrait en amont sur le corps du patient afin d'éviter des troubles potentiellement plus graves. On assistera donc aux premiers mouvements de prévention. Bouchardat fera également une thèse sur le choléra, s'intéressera aux diabètes et prônera l'hygiène en prévention pour contrer ces différentes maladies.

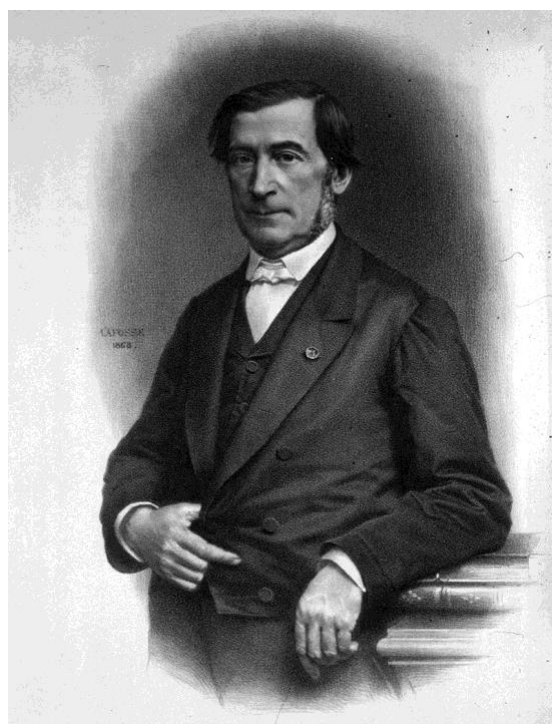


Figure 62 : Portrait d'Apollinaire Bouchardat, La Fosse et Pierson, 1868. (113)

Autre argument souvent mis en avant par les industriels : « Les soins hygiéniques sont de tous les jours tandis que la vente des médicaments est subordonnée à l'état de maladie qui est un état exceptionnel » (Assemblée générale de la Pharmacie Centrale de France). Il se révèle donc ici plus une stratégie commerciale qu'une stratégie réellement thérapeutique.

Néanmoins, malgré les études réalisées et la bonne parole des médecins et professeurs prônant à qui veut bien l'entendre les vertus bienfaitrices des hygiéniques, il existe des limites à ces thérapeutiques. A une époque où les théories de Pasteur n'ont pas encore pénétré toutes les strates de la société, on se retrouve avec des produits comme les parfums, censés protéger des miasmes ou des corpuscules Pasteuriens alors que les microbes n'ont pas fait leur entrée dans la pensée scientifique et que l'on a encore beaucoup de mal à définir l'étiologie de nombreuses maladies. L'incertitude règne donc sur de nombreux sujets. De même le savon de toilette, qui aujourd'hui est utilisé comme antiseptique était alors vendu comme cosmétique. Autre exemple : Au début des années 1870, la lutte contre l'alcoolisme voit le jour et la Pharmacie Centrale de France, propose alors de l'absinthe ou l'eau de mélisse de Carmes, composée elle-même de plus de 80% d'alcool.

Si certaines officines perçoivent aussi leurs intérêts pour gonfler un peu plus le chiffre d'affaires, d'autres n'y voient encore que le long déclassement de la profession. La dualité scientifique et commerçant est alors très mal vécue par nos anciens confrères.

Pour conclure sur les hygiéniques, nous pouvons observer qu'ils reflètent bien l'état de la société française en cette fin de Second Empire. D'une part, la population, qui est représentée ici par une bourgeoisie qui veut s'écarter des plus pauvres, prend soin de soi et affiche ostensiblement son appartenance à ce nouveau monde. D'autre part les pharmaciens, concurrencés de toute part, dépossédés de la profession, et dans un contexte difficile à assumer avec cette ambivalence entre vendeur et soignant.

Nous avons déjà évoqué cette crise de la pharmacie sans pour autant entrer dans les détails, c'est donc dans la suite de cet exposé que nous allons expliquer ce phénomène.

5) La profession au cœur de la crise (114–116)

Tout d'abord, il résulte un problème qui tient purement du grade des pharmaciens. Depuis la loi de germinal il existe une discrimination au sein même de la profession, entre les pharmaciens de première et de seconde classe. Ces derniers se sentent sous évalués, soumis à l'obligation de restreindre l'exercice de leur profession dans le département du diplôme. Alors que leurs confrères de première classe ont accès à tout le territoire. Il existe aussi un troisième corps de métier, les herboristes. Cette profession ne peut vendre que des plantes médicinales simples, provenant du territoire français. Mais les compétences sont donc si limitées que fatalement, elle va venir empiéter sur les pharmaciens. Des sentiments de division existent donc déjà au moment des études.

Ensuite, un sentiment de non reconnaissance à l'échelle nationale. En effet, la loi ne permet pas d'appeler les écoles supérieures de pharmacie, des facultés. Et ces écoles ne seront reliées à l'université qu'en 1840 sans pour autant qu'on leur octroie ce nom. La législation refuse également le titre de docteur aux pharmaciens, même pour les étudiants dont la thèse est validée. Pour rappel, cette dernière est facultative de 1841 jusqu'à la fin du siècle et le diplôme de docteur en pharmacie ne sera effectif qu'à partir de 1939.

Pour finir, la loi introduit un lien de subordination entre le médecin et le pharmacien. Les jurys départementaux doivent être présidés par un médecin (deux médecins et quatre pharmaciens) et c'est ce même jury qui est en charge de l'inspection officinale. De plus, dans les écoles, ce sont bien les pharmaciens qui remettent les diplômes mais doivent être accompagnés de deux confrères de la faculté de médecine. Enfin, dans les grandes instances, ce sont les médecins qui président et sont secondés par les pharmaciens comme nous avons pu le voir avec Corvisart et le service de santé.

Bien que la Révolution ait permis beaucoup de choses, elle n'a pas fait que du bien à la profession. En prônant l'ouverture aux jeunes gens d'origine modeste et plus tard sous le Second Empire en créant ce lien de subordination avec les médecins puis en leur faisant perdre le prestige acquis avec l'industrialisation et les hygiéniques, la profession jouit dès lors d'une réputation peu enviable auprès des autres corps de santé.

L'exercice illégal de la pharmacie est aussi un véritable fléau pour l'exercice du métier. La loi de germinal n'explicite pas clairement les distinctions entre médicaments et produits alimentaires. Il n'est donc pas rare de retrouver sur les établis d'épiciers, de liquoristes ou de confiseurs des produits pharmaceutiques. De même, dans la tradition prérévolutionnaire, les bonnes sœurs continuent de faire leurs offices et sont une réelle concurrence pour nos anciens confrères.

Les pharmaciens entre eux ne sont pas en reste, puisque la réalisation de remèdes secrets est monnaie courante afin de d'arrondir les fins de mois. Les médecins ne sont pas plus innocents, nous avons détaillé cela dans la première partie, ils contourneront la loi afin de vendre directement aux patients les différentes thérapeutiques.

Ensuite, un conflit au sein de l'éthique pharmaceutique naît à cette époque et perdure encore de nos jours. Si le pharmacien arrive à vivre correctement, c'est grâce aux différentes spécialités qu'il a l'occasion de fabriquer et/ou de vendre. Et le conflit réside particulièrement dans ce point. Vendre pour avoir un meilleur confort de vie quitte à ne pas être utile aux patients ? Trop souvent rabaissé à l'état de simple commerçant, le pharmacien est alors tenté de faire du profit une valeur prépondérante dans l'exercice de sa profession.

Par ailleurs, si la situation sociale du pharmacien est plutôt correcte (en 1875, à Lyon, le chiffre d'affaires moyen tourne autour de 15 000 francs), elle demeure bien plus modeste que celle de leurs confrères médecins. Nous avons l'exemple de Paul Cazeneuve, pharmacien, médecin, député, sénateur, et président du Conseil général du Rhône : son diplôme de docteur en médecine est bien plus mis en avant pour représenter cette profession plutôt que celui de pharmacien. Dans le même temps, lorsqu'interviennent les débats sur la réforme de la loi de germinal, on ne comptera que quatre pharmaciens (avec Cazeneuve) parmi les parlementaires pour défendre l'avenir de la profession.

Aussi, la grande affaire de cette crise de profession concerne les spécialités. Et avec cette histoire, les pharmaciens sont divisés entre tradition et modernité. Dorvault, vous l'avez bien compris, est un moderniste affirmé et plaidera en compagnie de Fumouze (président du congrès pharmaceutique) pour une libéralisation de la profession en fustigeant l'image du pharmacien-préparateur.

Les traditionalistes, bien que majoritaires, ne disposent pas des mêmes tribunes médiatiques que leurs adversaires et n'ont pas d'aussi charismatiques porte-étendards. Les représentants de chaque camp s'affrontent une nouvelle fois et ne font qu'abîmer l'image d'une profession qui n'avait vraiment pas besoin d'une nouvelle exposition si désastreuse.

Les divisions s'accroissent de plus en plus au sein de la communauté et de nombreux pharmaciens comme Alexandre Guillaumond ou Georges Milan céderont aux sirènes du commerce, soit en procédant à la fabrication massive de leurs propres spécialités soit en faisant la part belle aux grossistes.

Les modernistes, en s'inscrivant dans le sens de l'histoire, gagneront donc cette bataille. En effet, comme à chaque époque, on ne peut s'opposer aux progrès malgré la meilleure des volontés, et les facteurs expliquant cette victoire sont nombreux : plus de patients, plus de pathologies, volonté de prendre soin de son corps, révolution industrielle... Néanmoins, ce conflit ne fait pas grandir la profession qui en sort meurtrie, avec des courants de pensées contraires et une profession qui ne sait plus quelle direction prendre.

Enfin, dans ces moments troublés, des voix s'élèvent tout de même pour défendre la profession, et cela dès le début du siècle. Ainsi, on voit apparaître à Paris, la société de prévoyance de la Seine et à Lyon, la création d'une commission de contentieux. Un mémoire est alors adressé aux autorités « abus, délits et contraventions qui compromettent de plus en plus l'art de la pharmacie, l'intérêt des pharmaciens, la santé et la vie de nos concitoyens ». D'autres sociétés complètent ce tableau de défense comme la société d'émulation et de prévoyance des pharmaciens de l'Est, puis celle de l'Ouest. A noter que des journaux comme « L'officine » ou des syndicats prennent également place dans ce paysage de contestations.

Au regard des problèmes évoqués, les revendications de ces organisations sont nombreuses, à savoir : plus de réglementation concernant l'exercice illégal de la pharmacie, fin des remèdes secrets ainsi que du compérage, limitation de la publicité, des spécialités, du nombre de nouvelles officines ainsi que de la pratique du prête-nom.

Malheureusement, aucune de ces revendications n'aboutira vraiment dans les années qui suivent. Seule celle concernant le nombre de boutiques sera prise en compte ainsi qu'une réforme des modalités d'obtention du diplôme que nous avons vue un peu plus tôt. Cette refonte de l'institution, à défaut de régler tous les problèmes du pharmacien, permet au moins de redorer le blason de la profession et de rendre les études plus formatrices pour les jeunes étudiants. Par la suite, avec la suppression du grade de seconde classe et l'allongement des études, les pharmaciens retrouveront la légitimité qu'ils estimaient avoir perdue.

6) Napoléon III et la maladie de la pierre (117–120)

Pour terminer cet exposé, je n'ai pas résisté au plaisir de m'attarder sur une dernière partie historique tout en restant dans le médical. Nous allons aborder le sujet de la maladie de la pierre qui a eu raison de notre empereur. Cette partie, vous l'avez bien compris, sort quelque peu du cadre de notre exposé. Néanmoins dans un exercice médico-historique, il m'a tout de même semblé indispensable de m'intéresser à la santé du souverain de cette époque. C'est également l'occasion de

mettre en lumière les grands soignants de cette deuxième partie de XIX^{ème} siècle, d'évoquer les dernières méthodes de chirurgie, le tout situé dans le contexte de la grande affaire de cette fin de règne : la guerre de 1870.

Tout d'abord, un peu d'étiologie. La maladie de la pierre se définit comme étant la formation de calculs principalement dans la vessie du patient. Aussi appelée lithiase urinaire, elle se caractérise par des concrétions minérales qui peuvent se placer aussi bien au niveau rénal que vésical. Plus l'urine est concentrée en sels minéraux, plus les cristaux auront de la facilité à s'assembler. La formation de ces calculs est la résultante d'un mode de vie alimentaire déséquilibré (en calories, protéines, sels ou minéraux) que l'on observe la plupart du temps chez des patients diabétiques, obèses ou atteints de syndrome métabolique.

Comme nous le voyons sur le schéma suivant, le calcul peut se localiser à plusieurs endroits :

- Une localisation haute, urétérale, qui donne lieu à une absence d'élimination de la production rénale. Le malade peut ressentir de très violentes coliques néphrétiques, terriblement douloureuses,
- Une localisation basse, vésicale qui est à proprement parler la maladie de la pierre qui a tant fait souffrir Napoléon III sur les champs de bataille. Elle se caractérise par une rétention vésicale et peut engendrer des infections urinaires, des hématuries mais aussi des crises hyperalgiques. A long terme, cette gêne à la vidange provoque des mictions incomplètes ainsi qu'une augmentation de taille de la vessie sous l'effet de cette tension. Dans les cas les plus avancés, on remarque une destruction progressive du tissu rénal.

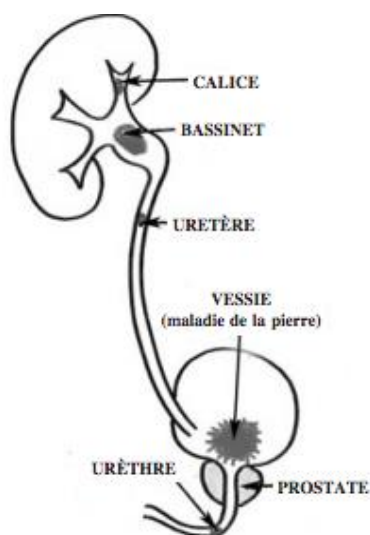


Figure 63 : Schéma représentant la localisation de la lithiase urinaire. (118)

Concernant l'Empereur, il présentera les premiers symptômes seulement à partir de 1853, soit un an après la restauration de l'Empire. Les premiers épisodes sont périodiques et se caractérisent par de violentes crises douloureuses abdomino-périnéales. Elles s'accompagnent également d'émissions d'urines purulentes et sanglantes. Certains épisodes de rétention aiguë imposent au Professeur Nélaton de sonder l'Empereur en urgence.

Pour les phases symptomatiques, notre souverain sera traité principalement avec de l'hydrate de chloral, qui aujourd'hui est en arrêt de commercialisation en raison de ses propriétés mutagènes et cancérogènes, du moins chez l'animal. La molécule est utilisée en thérapeutique en raison de ses effets sédatifs, hypnotiques et analgésiques. Cette action inhibitrice du système nerveux central est possible en agissant directement au niveau des récepteurs GABA-A, permettant ainsi la modulation d'ouverture du canal chlore. C'est d'ailleurs ce médicament, qui pense-t-on, donnera son caractère énigmatique à Napoléon III, son visage de marbre ainsi que son étrange élocution.

Les séjours en stations thermales permettent de calmer les symptômes pour un temps. Ces retraites reposent principalement sur une cure de boisson d'eau thermale (3 litres par jour) pour favoriser la diurèse et la dissolution des calculs. On peut aussi y avoir des soins de crénothérapie pour calmer les douleurs dans les lombaires et le bas ventre. Ainsi la cure sera salvatrice pour expulser et dissoudre les petits calculs, permettre un renouvellement de la muqueuse urinaire ainsi que pour favoriser une meilleure composition des urines et éviter la précipitation des cristaux. Une station thermale, très en vogue à cette époque, est celle de Plombières-Les-bains, très fréquentée par la famille Bonaparte sous le 1^{er} et 2nd Empire. C'est d'ailleurs en 1857 que Napoléon III, posa symboliquement la première pierre des « Thermes Napoléon » pour une inauguration en 1861.



Figure 64 : Photographies des thermes Napoléon, Plombières-les-Bains. (121,122)

A noter que le thermalisme se développe considérablement sous le Second Empire. Pour ses besoins, l'Empereur en fera bien sûr la promotion, mais c'est bien le courant de pensées hygiéniques de cette fin de règne qui fait une nouvelle fois la part belle aux soins du corps.

Grâce à la formidable construction ferroviaire lancée par l'Empereur, il est plus facile de se rendre à ces fameuses cures. Et nous verrons notre souverain et l'Impératrice fréquenter de plus en plus les stations pyrénéennes, sans doute en raison des origines espagnoles d'Eugénie.

Ce développement est si rapide que le ministre d'Etat, Achille Fould, ouvre « la route thermale des grands cols » entre Luchon et la vallée d'Ossau. Cet itinéraire de 200 kilomètres, emprunte la route montagnarde en passant d'Est en Ouest par le col de Saint-Ignace, l'Aubisque, Peyresourde, des sept frères ou encore de Mollo. En tout et pour tout, cette voie touristique permet la traversée de 34 cols de montagne, dispersés sur l'ensemble des Pyrénées. En plus d'attirer une clientèle aisée sur ces « villes d'eaux » et ainsi développer une économie à l'échelle locale, cette construction permet de redécouvrir les fabuleux paysages de la montagne française.

Si le tourisme thermal existait déjà avant Napoléon III, c'est bien sous le Second Empire qu'on a vu se développer un nouveau réseau, mettant en lumière ces stations enclavées.

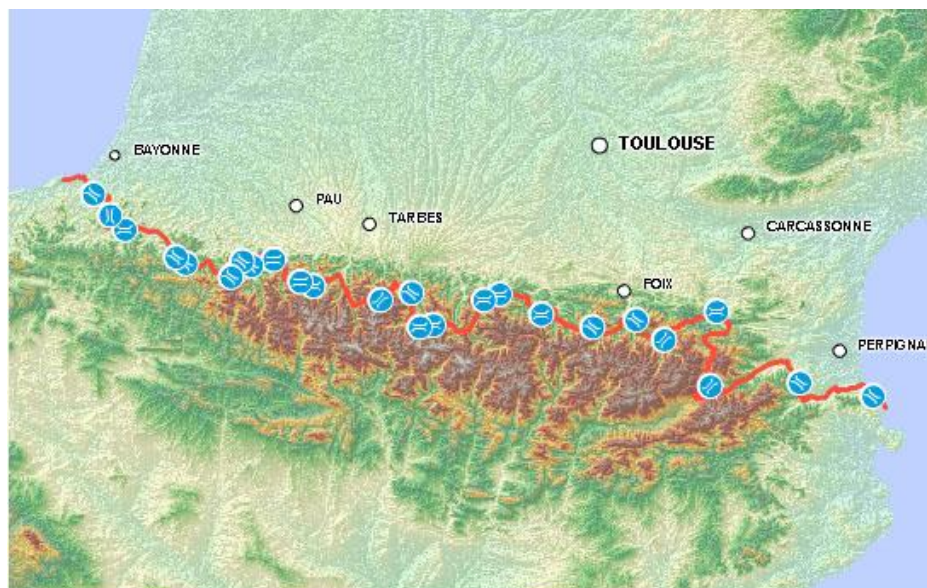


Figure 65 : Route thermale des grands cols, Assemblée Pyrénéenne d'économie montagnarde, 2007. (125)

Précisons que malgré ces crises à répétition, l'Empereur continue bel et bien d'exercer ses fonctions politiques. C'est d'ailleurs durant cette période que se déclare la guerre de réunification de l'Italie en 1859, pendant laquelle Napoléon III allié à Victor Emmanuel II fera main basse sur la Savoie et le comté de Nice. Pendant ces campagnes, le souverain qui dirige les armées à même les champs de bataille doit alors couvrir de très longues distances à cheval, ce qui ne manquera pas de lui provoquer d'atroces douleurs. En 1865, alors complètement sous l'emprise de l'hydrate de chloral, Bismarck le trouvera « pâle, affaibli, indécis et d'une grande incapacité ».

C'est en 1870, à la veille de la terrible guerre franco-prussienne qu'Eugénie fait appel à un conseil d'éminents soignants pour contrecarrer l'avancée de la maladie. Parmi-eux, on compte : le professeur Germain Sée, chef de service au grand hôpital de la charité, Auguste Nélaton, Philippe Ricord, mais aussi les docteurs Lucien Corvisart et Henri Conneau. Ces spécialistes rédigent un rapport dans lequel on apprend que les crises sont de plus en plus fréquentes avec depuis plus de 3 ans, des urines sanglantes et purulentes qui viennent s'ajouter à la douleur évoquant une cystite calculeuse. Malheureusement pour ne pas inquiéter le couple impérial, le rapport ne leur sera pas transmis avec la guerre frappant aux portes de la France.

Nous y voilà ! La guerre franco-prussienne commence bien avec une première victoire française à Sarrebruck ! Néanmoins, Napoléon III qui ne voulait pas de cette

guerre n'est pas dupe et enverra une lettre à Eugénie dans laquelle il écrit « Rien n'est prêt, nous n'avons pas assez de troupes, je nous considère comme perdus ». Effectivement, les défaites vont s'enchaîner, à Wissembourg et Forbach. Le moral est au plus bas et l'Empereur souffre terriblement de sa vessie et les quelques heures à cheval, sont une nouvelle fois un véritable supplice. Nous arrivons à la bataille décisive, celle qui peut sceller l'avenir d'une guerre ! Nous sommes à Sedan, et l'armée française, déchainée, se bat de toutes ses forces. Mais c'est dans ce combat tragique que le Second Empire s'effondre, que Napoléon III est fait prisonnier, alors qu'accablé de douleur, il aurait souhaité mourir parmi ses hommes comme voulait le faire son oncle plus d'un demi-siècle plus tôt. En mars 1873, après sa libération par les Prussiens, Napoléon III sera autorisé à séjourner en Angleterre, à Chislehurst, près de Londres, et pourra enfin y recevoir des soins.

Mis au courant du diagnostic de sa maladie par le spécialiste Henry Thompson, le souverain a eu ces mots « si j'avais su que j'étais atteint de la maladie de pierre, je me serais fait opérer ». L'urologue utilisera une nouvelle technique d'opération sur son patient, à savoir, la lithotritie. Cette opération consiste à fragmenter le calcul suite à l'introduction dans l'urètre d'un instrument métallique. Une fois cette première étape réalisée, le calcul sera évacué par l'intermédiaire d'une sonde vésicale. Le schéma ci-dessous illustre cette technique opératoire : on brise la pierre grâce à un écrou de pierre, puis le sondage aura lieu.

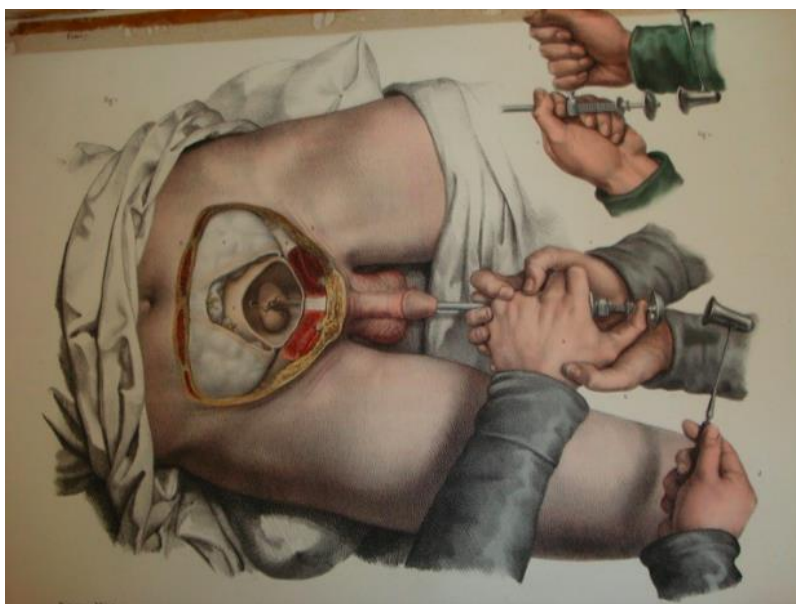


Figure 66 : Schéma de la lithotritie. (118)

Deux opérations sont alors nécessaires pour l'Empereur déchu. La première se déroule le 2 janvier 1873 et la deuxième le 6 janvier. L'état de la maladie étant grandement avancé et comme elle n'a jamais été traitée, les opérations en sont d'autant plus difficiles. C'est pour cela que la première ne permet qu'une fragmentation partielle du calcul sans difficulté d'évacuation. En revanche, c'est à la seconde opération qu'arrivent les complications. Cette fois-ci, c'est pendant l'évacuation que le docteur Thompson rencontre des difficultés, avec le blocage dans l'urètre d'un des fragments. Cela provoque donc une augmentation de la durée de l'opération, une diminution de l'efficacité de l'anesthésie et une nouvelle crise qui se manifeste par les symptômes habituels, à savoir : douleur très intense, hématurie, pyurie et fièvre.

Après une énième crise, l'Empereur, à bout de souffle et de forces s'éteindra le 9 janvier 1873. L'autopsie, réalisée le lendemain, mettra en évidence la présence de « pierre » de près de 6 cm de long ainsi que de l'existence d'un adénome prostatique, provoquant le rétrécissement du col vésical et des voies urinaires très distendues. Le tout, concourant à la destruction du tissu rénal, fait penser aux chercheurs, que Napoléon III aurait pu succomber à une insuffisance rénale s'il n'avait pas été opéré.



Figure 67 : Photographie d'un fragment du calcul de Napoléon III, Perrin, 1914. (118)

L'Empereur, le soir de sa mort, gardera pour toujours de profonds remords suite à l'affaire franco-prussienne. Il lâchera même dans un dernier soupir cette phrase terrible à son ami le Docteur Henri Conneau : « Tu étais à Sedan, Henri, nous n'avons pas été des lâches, n'est-ce pas ? ». Cette dernière apostrophe résume bien notre personnage. A la fois torturé et en proie aux doutes, il ne cessera jamais de se soucier de la France et de son bien-être. S'il a souvent été invectivé par une autre illustre figure du pays, Victor Hugo, il n'en demeure pas moins un dirigeant soucieux du développement économique et social du pays. Mal aimé et méconnu de l'histoire de France, la République s'efforcera de créer la légende noire de celui qu'ils appelleront « Napoléon le petit », sans voir l'extraordinaire courage et la résilience du souverain pour défendre la France sur tous les fronts en faisant abstraction d'une maladie qui lui faisait souffrir le martyre.



Figure 68 : La maladie urogénitale de Napoléon III, Georges Androutsos, 2010. (123)

Figure 69 : Napoléon III, sa maladie, son déclin, Georges Lecomte, 1937. (119)

En conclusion, nous voyons à travers l'Histoire que la profession pharmaceutique est en constante évolution. Nous pouvons peut-être regretter la part commerçante du métier qui s'est imposée aux dépens de l'aspect traditionnel et manuel. Néanmoins, on constate que le pharmacien s'est adapté aux mouvements de société, à l'augmentation du nombre des habitants et bien-sûr aux changements des mentalités.

A l'image de ce que nous pouvons vivre entre les corps médicaux, les relations au sein même de la caste pharmaceutique n'ont pas toujours été roses, mais les pharmaciens ont toujours su se remobiliser au moment les plus importants de l'histoire de France, des guerres de coalitions, à la Révolution française, en passant par les champs de bataille de Sedan puis plus tard en sillonnant l'Est de la France lors de la 1^{ère} guerre mondiale.

Enfin, suite à la guerre de 1870, il faut savoir que le pays s'est enfoncé dans un profond marasme. Plusieurs raisons à cela : d'abord la défaite est vécue comme une humiliation par les Français. Alors que l'on pensait être à la pointe technologique de l'Europe, la Prusse et Bismarck nous ont montré que la France n'était plus le pays le plus développé du continent. De plus, la perte de l'Alsace-Lorraine et le début de la République replongent la France dans une instabilité politique. Chose qui n'est pas nouvelle, mais la tentative de coup d'Etat du général Boulanger ne fait que fragiliser un renouveau politique bien timide. A cette époque, pour ne pas arranger les choses le pays croule sous les dettes de guerre, puisque la France a été désignée seule responsable du conflit par l'Allemagne unifiée en 1871.

Tout cela pour montrer que si la pharmacie et le pays en général ont connu de formidables avancées au cours du XIX^{ème} siècle, il faudra se montrer patient avant d'avoir de nouveaux bouleversements au sein de la profession officinale. Mais à peine ce conflit terminé, qu'un autre pointe déjà le bout de son nez, et les pharmaciens, chirurgiens et médecins seront là comme leurs aïeux pour soutenir la patrie aux abois !



Figure 70 : Les annexés en Alsace, Albert Bettannier, 1911. (124)

Conclusion (126)

Sur le plan de l'Histoire de France comme sur celui de la pharmacie, le XIX^{ème} siècle est une période au combien importante : instable, dramatique, glorieuse et tragique. Le pays a été secoué de toutes parts, mais la France est de nouveau au premier plan de la hiérarchie mondiale.

Concernant les études pharmaceutiques, la loi de germinal a posé les grandes bases de notre formation. Si les cours ont tout de même beaucoup évolué, nous avons perdu en pratique ce que nous avons gagné en formation théorique. Par conséquent, les matières, elles aussi, se sont beaucoup étoffées. Ainsi en lieu et place de la chimie, le programme propose, la chimie organique, inorganique et thérapeutique. La botanique, elle, n'a pas bougé et occupe toujours une grande place dans notre instruction, mais l'histoire naturelle du médicament est désormais incluse au sein de la pharmacognosie. Enfin, la pharmacologie a pris la place centrale dans l'enseignement, évolution normale au vu de la révolution industrielle lors de la seconde moitié du siècle.

Cette révolution, tellement importante, s'il faut le rappeler, a considérablement bouleversé le futur de la pratique. De la crise des pharmaciens à celle des spécialités et des hygiéniques, les doutes ont été grands autour du professionnel de santé. Néanmoins, malgré les interrogations de nos illustres confrères, nous sommes légitimement en droit de penser qu'ils ont redoré de manière admirable notre blason. D'un rôle de faiseur et de préparateur à celui de conseiller, pour favoriser au mieux l'utilisation des médicaments, le virage fut ardu mais bien négocié pour l'image du pharmacien.

Il est également étrange de voir comme certains conflits, en revanche, ne se résoudront peut-être jamais. A l'image de celui entre la France et la perfide Albion qui a jalonné ce siècle, celui entre les pharmaciens et les médecins n'est pas en reste non plus. Certes, les relations se sont améliorées mais la crainte des médecins de voir constamment les pharmaciens prendre du terrain sur le domaine diagnostique est bien présent. Les rapports se sont tout de même réchauffés entre les deux professions surtout depuis la récente crise sanitaire. Nous le voyons sur le terrain du dépistage du Covid-19 avec les tests antigéniques, réalisés par les pharmaciens. Ils ont grandement facilité la vie des généralistes. De même, la possibilité de pouvoir vacciner directement à l'officine est salvatrice pour les cabinets, grandement surchargés, et permet une amélioration du suivi thérapeutique par le pharmacien.

Enfin, que serait notre histoire sans nos glorieux ancêtres, ceux qui nous montrent la lumière : Larrey, Parmentier, Pelletier, Caventou. Ils sont les garants de notre histoire, les gardiens de notre profession et les guides de notre savoir. Remercions-les pour le formidable legs qu'ils ont offert à la profession et à l'humanité.

Pour conclure, Napoléon Ier et son neveu Napoléon III ont révolutionné la pharmacie. Aussi bien dans les études que dans la pratique. Si tout n'est pas parfait avec les limites que nous avons pu étudier, nombre de pratiques encore en usage aujourd'hui sont entièrement de leur fait. Visionnaires et génies, un hommage à nos deux empereurs n'a jamais été réalisé au cours de nos longues études, tâchons avec cet écrit, de leur rendre, celui qu'ils méritent.

Bibliographie

1. Dillemann Georges. La réception des pharmaciens en France de la Révolution à l'application de la loi du 21 germinal an XI. Rev Hist Pharm. 1984 ;72(260) :42-61.
2. Martin JC, Peltier J. Infographie de la Révolution française. Paris : Passés-composés ; 2021 : 46-72.
3. Napoléon, Bertaut J. Manuel du chef. Paris : Éditions Payot & Rivages ; 2016 : 13-27.
4. Lentz T. Pour Napoléon. Paris : Perrin ; 2021 : 127-137.
5. Bouchot F. Le coup d'Etat du 18 brumaire. 1840. Huile sur toile. Musée national du château de Versailles, Versailles, France.
6. Altenhof A. L'Europe en 1812. 2012. Disponible sur : https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/f/f5/Europe_1812_map_en.png. Consulté en Juillet 2022.
7. De Steuben C. La mort de Napoléon. 1828. Huile sur toile. Napoleonmuseum Arenenberg, Salenstein, Suisse.
8. France. Bulletin des lois de la République française. Tome Huitième. 1803. 121-129.
9. Hossard Jean. « Carte », « spécimen », « synthèse », « thèse » : à propos de quelques programmes d'examens pratique. Rev Hist Pharm. 1985 ; 73(265) : 145-158.
10. Guitard EH. Chapitre IV :« Pharmacien » contre « apothicaire » (XIVe-XIXe siècles). Rev Hist Pharm. 1968 ;56(195) :43-56.
11. Dulieu L. L'Ecole de Pharmacie de Montpellier : A. Ciurana, La Création de l'École de Pharmacie à Montpellier et ses premiers maîtres (1803-1860). Rev Hist Pharm. 1982 ;70(252) :68-69.
12. Fage Anita. La Révolution française et la population. Population. 1953 ;8(2) :311-338.
13. Fouassier Eric. Le cadre général de la loi du 21 germinal an XI. Ordre des pharmaciens. 2003 : 1-5.
14. Charlot C. Les débuts de l'École spéciale de pharmacie de Montpellier. Rev Hist Pharm. 2003 ;91(339) :427-438.
15. Pierre Julien. Qui étaient les étudiants en pharmacie français de la première moitié du XIXème siècle ? Rev Hist Pharm. 1985 ;73(264) :44-45.
16. Lafont O. Tout sur l'Orviétan : Patrizia Catellani, Renzo Console, L'Orvietano. Rev Hist Pharm. 2005 ;93(347) :440-441.

17. Dillemann Georges. Un point d'histoire souvent mal connu : les pharmaciens de 2e classe. *Rev Hist Pharm.* 1987 ;75(275) :3331-334.
18. Ville de Paris. Faculté de Pharmacie de Paris. Disponible sur : http://paris1900.lartnouveau.com/paris06/ecoles_lycees/faculte_de_pharmacie.htm. Consulté en Août 2022.
19. Archive de la ville de Strasbourg. Faculté de pharmacie de Strasbourg. Disponible sur : <https://archives.strasbourg.eu>. Consulté en Août 2022.
20. Université de Montpellier. Faculté de pharmacie de Montpellier. UFR des sciences pharmaceutiques et biologiques. Disponible sur : <https://pharmacie.edu.umontpellier.fr/histoire-et-patrimoine/>. Consulté en Août 2022.
21. Ville de Montpellier. Plaque du collège royal de médecine. Disponible sur : <https://www.montpellier-tourisme.fr/Preparer-Reserver/Decouvertes/Zoom-sur/Montpellier-berceau-de-la-medecine>. Consulté en Août 2022.
22. Dulieu L. Le premier directeur de l'École de Pharmacie de Montpellier : Joseph-Guillaume Virenque (1759-1829). *Rev Hist Pharm.* 1950 ;38(127) :78-82.
23. Lafont O. Dictionnaire d'histoire de la pharmacie. Des origines à la fin du XIXe siècle. *Rev Hist Pharm.* 2005 ;93(348) :552-553.
24. Faculté de Montpellier. Jardins des simples institués par Martin Hugues Pouzin. Disponible sur : https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/3/31/Montpellier_jardin_plantes3.jpg. Consulté en Août 2022.
25. Devaux G. Du remède secret à la spécialité : les deux siècles d'histoire de la pommade anti-ophtalmique de la Veuve Farnier. *Rev Hist Pharm.* 1971 ;59(209) :359-375.
26. Fouassier É. L'exercice illégal de la pharmacie au XIXe siècle. *Rev Hist Pharm.* 1998 ;86(319) :271-278.
27. Saumande P. Léonard Moreau, médecin de campagne et propharmacien en Limousin au début du XIXe siècle. *Rev Hist Pharm.* 1979 ;67(242) :203-210.
28. Gouriet Jean Baptiste. Les charlatans célèbres. Paris : Lerouge ; 1819 : 58-67.
29. Beytout G. Les consignes du personnel d'une pharmacie parisienne au milieu du siècle dernier. *Rev Hist Pharm.* 1942 ;30(112) :40-44.
30. Raynal C. Les grains de santé du Docteur Franck. *Rev Hist Pharm.* 2008 ;95(359) :263-274.
31. Charlot C. Les tribulations d'un remède secret et la législation française. *Rev Hist Pharm.* 2002 ;90(335) :395-400.
32. Bonnemain H. Remèdes secrets. *Rev Hist Pharm.* 2001 ;89(332) :471-476.

33. Ramsey M. Sous le régime de la législation de 1803 : Trois enquêtes sur les charlatans au XIXe siècle. *Rev Hist Mod Contemp* 1980 ;27(3) :485-500.
34. Bouvet M. Un remède secret du XVIIIème siècle : le rob Boyveau-Laffeteur. *Bull Société Hist Pharm.* 1923 ;11(39) :264-272.
35. Le quotidien du Pharmacien. L'apothicairerie de l'hôtel-Dieu de Bourg-en-Bresse. *Quotid Pharm.* Disponible sur : <https://www.lequotidiendupharmacien.fr/le-mag/histoire-de-la-pharmacie/lapothicairerie-de-lhotel-dieu-de-bourg-en-bresse-recemment-restauree>. Consulté en Août 2022.
36. Chaumeton FP (1775-1819), Poiret JLM (1755-1834), Tyrbas de Chamberet J (1779-1818). *Flore médicale. Tome 1 / décrite par MM. Chaumeton, Poiret, Chamberet ; peinte par Mme E. P et par J. Turpin.* Marseille : C.L.F Pancoucke. 1833 : 47.
37. Menier. *Catalogue commercial.* 5^e éd. Paris : Plon. 1860 : 1-2.
38. Musée des hospices civils de Lyon. *Pilule de Belloste.* Disponible sur : https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/d/dd/Pilules_Mercurielles_de_Belloste_-_mus%C3%A9e_HCL_-_pot_pharmacie_-_St-Vincent_de_Paul.jpg. Consulté en Août 2022.
39. Gerber C. La question des remèdes secrets sous la Révolution et l'Empire. *Rev Hist Pharm.* 1924 ;12(44) :428-437.
40. Delaruelle. *Préparations Kunckel. L'indépendant, journal général, politique, littéraire et militaire.* 1819 ;5(24) : 3-4.
41. Flahaut J. La vie difficile du premier Codex national français. *Rev Hist Pharm.* 2000 ;88(327) :337-344.
42. Delépine M. Les transformations des pharmacopées parisiennes et françaises. *Rev Hist Pharm.* 1931 ;19(75) :181-196.
43. Faculté de médecine Paris. *Codex medicamentarius sive pharmacopoea.* Bibliothèque nationale de France : 1818. 1-11. Disponible sur : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k58486633.texteImage>. Consulté en Octobre 2022.
44. France, Gros AJB. *Napoléon sur le champ de Bataille d'Eylau (9 février 1807).* 1808. Huile sur toile. Musée du Louvres, département des peintures, Paris, France.
45. Müller CL. *Larrey opérant sur le champ de bataille.* 1850. Huile sur toile. Académie Nationale de Médecine, Paris, France.
46. Gérard A. Les problèmes des évacuations sanitaires dans l'armée du Nord de 1792 à 1794. *Rev Nord.* 1993 ;75(299) :133-147.
47. Caron P. *Dominique Larrey et les campagnes de la Révolution et de l'Empire, 1768-1842. Étude historique aux XVIIIe et XIXe siècles, d'après des documents inédits.* JSTOR ; 1902.

48. Demerson P. Le chirurgien Larrey et l'« Invasion française » à l'Académie de Médecine de Madrid. *Mélanges Casa Velazquez*. 1973 ;9(1) :483-501.
49. Rechtman J. William Buchan (1729-1805) Le bouche à bouche et le massage cardiaque externe. 1979 ;13 :291-298.
50. Maudet L. Réanimation cardiopulmonaire : l'essentiel des recommandations 2015. *Rev Med Suisse* ; Disponible sur : <https://www.revmed.ch/revue-medicale-suisse/2016/revue-medicale-suisse-505/reanimation-cardiopulmonaire-l-essentiel-des-recommandations-2015>. Consulté en Janvier 2023.
51. Benoist MG, France. Portrait de Dominique-Jean Larrey (1766-1842), chirurgien de la Garde Impériale. 1804. Toile collée sur contreplaqué. Musée de l'Armée, salle des expositions, Paris, France.
52. The national Library of medicine. Les ambulances volantes de Larrey. Dans : The national Library of medicine. 2022.
53. France, Gros AJB. Bonaparte visitant les pestiférés de Jaffa (11 mars 1799). 1804. Huile sur toile. Musée du Louvres, département des peintures, Paris, France.
54. Leduc S. Amputation - membres inférieurs et supérieurs. CNFS Ottawa, 2007. Disponible sur : <https://cnfs.ca/pathologies/amputation-membres-inferieurs-et-superieurs>. Consulté en Janvier 2023.
55. Beaudoin PY. Tombe de Larrey. 2022. Disponible sur : <https://www.paris.fr/dossiers/bienvenue-au-cimetiere-du-pere-lachaise-47>. Consulté en Novembre 2022.
56. Dorveaux P. Les grands pharmaciens : X. Les pharmaciens de Napoléon. *Rev Hist Pharm*. 1921 ;9(30) :317-333.
57. Deyeux N (1745-1837) Parmentier AA (1737-1813). Précis d'expériences et observations sur les différentes espèces de lait. Strasbourg : F-G. Levrault, 1799 ;130-135.
58. Parmentier AA (1737-1813), Deyeux N (1745-1837). Mémoire sur le sang. Paris : T. Barrois, 1791 ; 164-175.
59. Dillemann G. La vie de Joseph Pelletier. *Rev Hist Pharm*. 1989 ;77(281) :128-134.
60. Rossignol P. Les travaux scientifiques de Joseph Pelletier. *Rev Hist Pharm*. 1989;77(281):135-152.
61. Dumont AT (1801-1879). Éloge historique de Parmentier, contenant une notice sur Olivier de Serres, une analyse de son « Théâtre d'agriculture », et quelques observations sur la culture de la pomme de terre. Dusacq, Bibliothèque nationale de France, Paris : 1855. 5-31.
62. Caventou JB (1795-1877). Traité élémentaire de pharmacie théorique, d'après l'état actuel de la chimie ; ouvrage spécialement consacré à ceux qui se destinent à la pharmacie. Colas L, Bibliothèque nationale de France, Paris : 1819. 1-35.

63. Caventou JB (1795-1877). Nouvelle nomenclature chimique, d'après la classification adoptée par M. Thénard par J.-B. Caventou. Crochard, Bibliothèque nationale de France, Paris : 1816. 2-5.
64. Bonnamour S. Les propriétés vénéneuses du Veratrum album. Publ Société Linn Lyon. 1915 ;61(1) :51-58.
65. Fabiani P. Joseph-Bienaimé Caventou (1795-1877), premier titulaire du cours de toxicologie. Rev Hist Pharm. 1984 ;72(262) :327-330.
66. Flahaut S. Le pharmacien Charles-Louis Cadet de Gassicourt, bâtard de Louis XV, et sa famille. Rev Hist Pharm. 1980 ;68(244) :53-61.
67. Cadet de Gassicourt CL (1769-1821), Pariset É (1770-1847). Formulaire magistral, à l'usage des élèves en médecine, en chirurgie et en pharmacie ; recueilli par C.-L. Cadet de Gassicourt suivi d'un Mémorial pharmaceutique et enrichi de notes par M. Pariset. Paris, 1812 ; 1-2.
68. Darmon P. Les débuts de la diffusion de la vaccine en France (1800-1850) – Académie nationale de médecine | Une institution dans son temps. Disponible sur : <https://www.academie-medecine.fr/les-debuts-de-la-diffusion-de-la-vaccine-en-france-1800-1850-2/>. Consulté en Janvier 2023.
69. Ricordel I. Note co-écrite par Heurteloup et Parmentier quant à la composition du caisson de médicaments des ambulances, 1805. Rev Hist Pharm. 2014 ;101(383) :319-336.
70. Menant M. L'inquiétante histoire des vaccins. Paris : Plon ; 2022 ; 49-57.
71. Tardieu A. Portrait de Nicolas Deyeux. XIXème siècle. Portrait gravé. Muséum national d'histoire naturelle, Paris, France.
72. Brandt W, Gürke M, Köhler FE, Pabst G, Schellenberg G, Vogtherr M. Köhler's Medizinal-Pflanzen in naturgetreuen Abbildungen mit kurz erläuterndem Texte : Atlas zur Pharmacopoea germanica, austriaca, belgica, danica, helvetica, hungarica, rossica, suecica, Neerlandica, British pharmacopoeia, zum Codex medicamentarius, sowie zur Pharmacopoeia of the United States of America / herausgegeben von G. Pabst. [Internet]. Gera-Untermhaus : Fr. Eugen Köhler ; 1883. 103-143. Disponible sur : <http://archive.org/details/mobot31753002839139>. Consulté en Janvier 2023.
73. Masson E. L'acide gallique, acide polyphénolique naturel, induit l'apoptose et inhibe l'expression des gènes pro-inflammatoires dans les synoviocytes fibroblastiques de polyarthrite rhumatoïde. EM-Consulte, 2013. Disponible sur : <https://www.em-consulte.com/article/811979/lacide-gallique-acide-polyphenolique-naturel-indui>. Consulté en Décembre 2022.
74. Dumont François. Antoine Augustin Parmentier. 1812. Huile sur toile. Château de Versailles, Versailles, France.
75. Parmentier AA (1737-1813). Recherches sur les végétaux nourrissants, qui, dans les temps de disette, peuvent remplacer les aliments ordinaires. Avec de nouvelles observations sur la culture des pommes de terre. Paris, 1781. 1-2.

76. Fessard NE. Tombe de Parmentier. Disponible sur : https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/8/8b/P%C3%A8re-Lachaise_-_Division_39_-_Parmentier_01.jpg. Consulté en Octobre 2022.
77. Board E. Vaccination: « Dr Jenner performing his first vaccination ». 1796. Huile sur toile. Wellcome Collection, Londres, Royaume-Uni.
78. Pelletier. Pharmacie Pelletier. Disponible sur : <http://apothicaire.armee.pagesperso-orange.fr/biblio/Angelina%20Rigon.html>. Consulté en Octobre 2022.
79. Maurin. Portrait de Pierre-Joseph Pelletier. 1842. Portrait. Wellcome Collection, Londres, Royaume-Uni.
80. Buisson C. Joseph Bienaimé Caventou. Catherine Buisson, 1930, after Elisa Desrivères, 1870. 1930. Huile sur toile. Wellcome Collection, Londres, Royaume-Uni.
81. Poisson P. Statut en hommage à Pelletier et Caventou en l'honneur de la découverte de la quinine. 1951. 105 boulevard Saint-Michel, place Louis-Martin, Paris, France.
82. Pineau-Dupavillon I. Charles-Louis Cadet de Gassicourt (1769-1821). 1822. Huile sur toile. Château de Malmaison, Rueil-Malmaison, France.
83. Revue d'histoire de la Pharmacie. Le recrutement des pharmaciens militaires de 1789 à 1815 : Maurice Bouvet, Bulletin des docteurs en pharmacie, 1939. Rev Hist Pharm. 1940 ;28(109) : 243-244.
84. Bourrinet P, Guyotjeannin C. Hoffmann (liqueur d') ou officiellement Éther officinal alcoolisé. Rev Hist Pharm. 2005 ;93(345) :134-134.
85. Julien P. Le Journal inédit d'un pharmacien de la Grande Armée, Pierre-Irénée Jacob. Rev Hist Pharm. 1966 ;54(188) :1-19.
86. Bastian É. Grades et uniformes des pharmaciens militaires français. Rev Hist Pharm. 1962 ;50(173) :339-359.
87. Auteur anonyme. Le trône brûlant place de la Bastille. 1848. Lithographie, estampe en couleurs. Musée Carnavalet - histoire de Paris, Paris, France.
88. Winterhalter FX, Allemagne. Portrait de l'empereur Napoléon III. 1850. Huile sur toile. Musée du Louvres, Paris, France.
89. Bonaparte LN, Fortoul H. Décret sur l'organisation des Académies. Bull Adm Instr Publique. 1854 ;5(56) :196-203.
90. Vidal F. Les « Petites écoles » de médecine au XIXe siècle. Société française d'histoire de l'art dentaire, Actes. 1995 ; 22-25.
91. Petitpré V. Ecole de Pharmacie 1815-1842. 2022. Disponible sur : https://framacarte.org/fr/map/ecole-de-pharmacie-en-1842_140519#6/51.000/2.000. Consulté en Décembre 2022.

92. Texte FC d'État (1799) Recueil des arrêts du Conseil, ou ordonnances royales, rendues en Conseil d'État sur toutes les matières du contentieux de l'administration / par M.L. Macarel. Paris : 1840. 1-2.
93. Chauveau S. Les origines de l'industrialisation de la pharmacie avant la Première Guerre mondiale. *Hist Économie Société*. 1995 ;14(4) :627-642.
94. Gérard A. Michèle Ruffat, 775 ans d'industrie pharmaceutique française. *Histoire de Synthelabo*, 1996. *Rev Nord*. 1999 ;81(329) :215-217.
95. Frogerais A. La Pharmacie centrale de France au XXème siècle. 2019. Disponible sur : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01995419>. Consulté en Novembre 2022.
96. Sueur N. La pharmacie centrale de France : une coopérative pharmaceutique au XIXème siècle. *Prespectives Hist*. 2017. Tours : Presses universitaires François Rabelais ; 11-145.
97. Julien P. Un empire industriel issu d'une droguerie pharmaceutique. *Rev Hist Pharm*. 1982 ;70(254) :180-182.
98. Seine-Saint-Denis ; Pharmacie centrale de France - l'usine vers 1877. *Atlas Archit Patrim*. 1877.
99. Myra bella. Ancienne chocolaterie Menier à Noisel (Seine-et-Marne, France): le moulin Saulnier (1872) sur la marne. 2012. Disponible sur : https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/2/25/Chocolaterie_Menier_moulin_Saulnier_1.jpg Consulté en Octobre 2022.
100. Sueur N. Les hygiéniques de la Pharmacie centrale de France : entre semi-médicaments et produits de confort. *Hist Médecine Santé*. 2015; 10(7) : 105-121.
101. Cordial médoc. Signet Cordial médoc vieille cure. 1878. Disponible sur : <https://lamalleapapa.com/objet/signet-cordial-medoc-vieille-cure>. Consulté en Décembre 2022.
102. Temps Anciens. Boite Eau de mélisse des Carmes Aiguebelle XIXe collection. Disponible sur : <https://picclick.fr/Flacon-mignonnette-boite-Eau-de-m%C3%A9lisse-des-165708191348.html>. Consulté en Décembre 2022.
103. Exposition universelle 1878. Essence de café Trablit - Kaïffa d'Orient. Disponible sur : <https://www.delcampe.net/fr/collections/chromos/the-cafe/cafe-essence-de-cafe-trablit-kaiffa-dorient-peche-a-la-ligne-290803108.html>. Consulté en Décembre 2022.
104. Exposition universelle 1878. Eau de fleurs d'oranger. Disponible sur : https://www.revedebrocante.com/wp-content/uploads/2019/09/GRE.3250-7_redim.jpg. Consulté en Décembre 2022.
105. Frères Louis. Racahout des enfants. 1900. Disponible sur : <https://www.imago-images.com/st/0096130473>. Consulté en Décembre 2022.
106. Docteur A. Élixir Dentifrice du Docteur Régulier d'Aulnay. 2018. Disponible sur : <http://pmdm.fr/wp/2018/11/elixir-dentifrice-du-docteur-regulier-daulnay/>. Consulté en Décembre 2022.

107. Pigeau NE. Modèles de couvercles pour boîtes de poudre de savon, de dentifrice. XIXème siècle. Disponible sur : <https://www.parismuseescollections.paris.fr/ru/node/395182#infos-principales>. Consulté en Décembre 2022.
108. Bully JV. Flacon de vinaigre de toilette. 1889. Disponible sur : <https://i.pinimg.com/736x/da/42/a5/da42a57ce4043af3a240d71b16e67ccd.jpg>. Consulté en Décembre 2022.
109. Farina JM. Eau de Cologne Farina. 1943. Disponible sur : <https://www.france-pittoresque.com/spip.php?article13616>. Consulté en Décembre 2022.
110. Bouquet A. Pot à onguent. XIXème siècle. Disponible sur : <https://www.ebay.fr/itm/134353504284>. Consulté en Décembre 2022.
111. Menier. L'Union pharmaceutique : journal de la Pharmacie centrale de France : organe des intérêts scientifiques, pratiques et moraux de la profession. 06/1883 ; 11(6): 230-231.
112. Marcelin F (1848-1917). L'Haleine du centenaire. Paris : P. Taillefer. 1901. 1-10. Disponible sur : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k57964702>. Consulté en Janvier 2023.
113. Pierson. Portait d'Apollinaire Bouchardat. 1868. Portrait. Wellcome Collection, Londres, Royaume-Uni.
114. Faure O. Le médicament en France au XIXe siècle. Un triomphe inattendu. Bull D'histoire D'épistémologie Sci Vie. 2014 ; Volume 21(2):119-130.
115. Faure O. Chapitre II. Les pharmaciens et le médicament. Dans : Aux marges de la médecine : Santé et souci de soi, France (XIXe siècle). Aix-en-Provence : Presses universitaires de Provence, Corps et âmes ; 2021, 51-69.
116. Julien P. La pharmacie en France entre 1860 et 1864, d'après Parisel et son Année pharmaceutique : Luc Erlich, La situation de la pharmacie française vers le milieu du Second Empire d'après « L'Année pharmaceutique ». Rev Hist Pharm. 1988 ;76(276) :97-99.
117. ANSM. Information de sécurité - Conditions d'utilisation de l'hydrate - ANSM. 2021. Disponible sur : <https://ansm.sante.fr/informations-de-securite/conditions-dutilisation-de-lhydrate-de-chloral>. Consulté en Novembre 2022.
118. Grasset D. La pierre de Napoléon III. Académie des Sciences et des Lettres de Montpellier ; 2009.
119. Lecomte G. Napoléon III sa maladie, son déclin. Paris : Laboratoire Ciba. 1937. 13-20.
120. Reverchon A. La France pouvait-elle gagner en 1870 ? Paris : Economica, Collection Mystères de guerre ; 2014. 101-136.
121. Defarges C. Thermes napoléon - Plombières-les Bains. 2022. Disponible sur : <https://www.tourisme-remiremont-plombieres.com/detail/3335/7069/885003374/thermes-napoleon-plombieres-les-bains.htm/>. Consulté en Octobre 2022.

122. Fondation N. Les thermes Napoléon, Plombières-les-Bains. 2022. Disponible sur : <https://www.napoleon.org/magazine/lieux/plombieres-les-bains/>. Consulté en Octobre 2022.
123. Androutsos G. La maladie urogénitale de Napoléon III (1808-1873). Institut d'Histoire de la Médecine, Université d'Ioannina, Grèce : Prog En Urol. 2000. 1-11.
124. Bettannier A. Les annexés en Alsace. 1911. Huile sur toile. Musée de la guerre de 1870 et de l'annexion, Gravelotte, France.
125. Assemblée Pyrénéenne d'Economie Montagnarde. Route thermale des grands cols. 2007. Disponible sur : http://www.laroutedescols.com/pages/index.php?m1=M_RDC&m2=M_RCART. Consulté en Janvier 2023.
126. Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre). Covid-19 : la prise en charge des tests de dépistage évolue. Ministère de la santé et des solidarités. 2023. Disponible sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16407>. Consulté en Mars 2023.

Université de Lille
FACULTE DE PHARMACIE DE LILLE
DIPLOME D'ETAT DE DOCTEUR EN PHARMACIE
Année Universitaire 2022/2023

Nom : PETITPRE
Prénom : Victor

Titre de la thèse : La pharmacie au temps de l'Empire : création et évolution

Mots-clés : Création du cadre législatif de la pharmacie, 1^{er} Empire, 2nd Empire Napoléon Ier, Napoléon III, profession officinale, pharmaciens, pharmacie des armées, médecine d'urgence, ambulances, vaccination, hygiénisme, industrie pharmaceutique, plantes médicinales, innovations thérapeutiques, Loi du 21 germinal an XI.

Résumé :

La pharmacie moderne s'enracine au cours du XIX^{ème} siècle, lorsqu'un jeune dirigeant, Napoléon Bonaparte prend le pouvoir en France et promulgue la loi du 21 germinal an XI. Lors de cette thèse nous étudierons donc les prémices de cette loi et tout le cadre législatif qui entoure alors la pratique officinale.

Cette période troublée est aussi marquée par de très nombreuses guerres, inhérentes aux tensions avec les pays européens suite à la Révolution française. La nécessité est donc de sauver le plus d'hommes possible. Découvrons cet épisode en traversant les vies palpitantes des pharmaciens les plus proches de l'Empereur, en commençant par Deyeux et ses recherches sur l'acide gallique, Parmentier et son rôle prépondérant dans la nutrition, mais aussi Pelletier et Caventou avec la grande affaire du XIX^{ème} siècle : la découverte de la Quinine ! Notre étude approfondira également le rôle du pharmacien par le prisme du Service de Santé des armées.

Enfin, au cœur de ce siècle de découvertes, le Second Empire ne fait pas exception, et Napoléon III fera avancer à son tour la législation pharmaceutique ainsi que la situation des pharmaciens. De la crise des pharmaciens, en passant par les hygiéniques et l'industrialisation, la fin de siècle réserve de nouveaux tumultes à notre profession de pharmacien.

Membres du jury :

Président : M. Morgenroth Thomas, Maître de conférences en droit et économie pharmaceutique.

Assesseur : M. Gressier Bernard, Professeur des universités à faculté de Pharmacie de Lille et praticien hospitalier au Centre Hospitalier d'Armentières.

Membre extérieur : M. Fouassier Mathieu-Aurélien, Docteur en pharmacie.